

Conseil municipal du 15 avril 2024 : délibérations

- 1°) Examen et approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2024 ;
- 2°) Compte de gestion 2023 du comptable public ;
- 3°) Bilan annuel 2023 des acquisitions et cessions immobilières ;
- 4°) Bilan annuel 2023 des actions de formation des élus ;
- 5°) Etat annuel 2023 des indemnités de toutes natures versées aux élus ;
- 6°) Compte administratif 2023 ;
- 7°) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 ;
- 8°) Taux d'imposition 2024 ;
- 9°) Budget primitif 2024 ;
- 10°) Subvention au C.C.A.S. ;
- 11°) Subventions aux associations ;
- 12°) Subvention au S.I.V.O.M. de l'Antonnière pour l'enseignement musical – avenant n° 8 à la convention ;
- 13°) Projet d'extension de la salle de gymnastique ;
- 14°) Mise en accessibilité de la halle de tennis : projet d'aménagement des réserves ;
- 15°) Transfert ou non du pouvoir de police pour les enseignes, pré-enseignes et publicités au Président de Le Mans Métropole ;
- 16°) Compte-rendu de l'emploi des décisions.



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 1

Le quinze avril deux mille vingt-quatre, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Marika VAN HAAFTEN, Jean-Philippe ROMAIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Dominique GARNIER a donné procuration à madame Valérie DUMONT ;

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;

Monsieur Franck GIRARD a donné procuration à monsieur Régis LEMESLE ;

Madame Carole DAINNE a donné procuration à madame Martine BRETON ;

* Madame Vanessa POTELOIN est excusée jusqu'à son arrivée à la question n° 6 de l'ordre du jour ;

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 14 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2024

Objet : Examen et approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2024

Rapporteur : monsieur LE BOLU

Page 18 du procès-verbal de la séance du 11 mars 2024, le tableau joint à l'article 2-4-5 de la question n° V intéressant le débat d'orientation budgétaire 2024 doit être corrigé.

La rédaction de cet article se trouve ainsi modifiée :

« 2-4-5 : la capacité d'autofinancement nette (disponible pour l'investissement)

Année	C.A.F. nette	Nombre d'habitants	Montant en €/habitant commune	Montant en €/habitant département	Montant en €/habitant région	Montant en €/habitant national
2017	1 217 778,52	2 450	497	148	163	121
2018	908 054,56	2 488	365	116	150	101
2019	1 150 393,76	2 482	463	170	170	89
2020	849 815,32	2 427	350			144
2021	1 060 014,52	2 398	442			113
2022	644 054,88	2 368	272			171
2023	845 537,59	2 344	361			

La C.A.F. nette s'est reconstituée, mais avec le bémol des recettes exceptionnelles de T.A.S.C.O.M. et de fonds de concours énergie pour un total de 325 984,00 €. »

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2024 intégrant la rectification ci-dessus est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 11 mars 2024 compte-tenu de la correction ci-dessus exposée.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Eric NOURY

A blue ink signature is written over the name of the secretary of the meeting.

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2

Le quinze avril deux mille vingt-quatre, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Marika VAN HAAFTEN, Jean-Philippe ROMAIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Dominique GARNIER a donné procuration à madame Valérie DUMONT ;

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;

Monsieur Franck GIRARD a donné procuration à monsieur Régis LEMESLE ;

Madame Carole DAINNE a donné procuration à madame Martine BRETON ;

* Madame Vanessa POTELOIN est excusée jusqu'à son arrivée à la question n° 6 de l'ordre du jour ;

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 14 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2024

Objet : Compte de gestion 2023 du comptable public

Rapporteur : monsieur LE BOLU

Les écritures dressées dans le compte de gestion de l'exercice 2023 par le comptable public, monsieur Nicolas Martin, sont conformes à celles de l'ordonnateur dans son compte administratif.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2023.

Décision

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les comptables publics accompagné notamment des informations relatives aux comptes de tiers, ainsi que l'état récapitulatif de l'actif et du passif ;

- après s'être assuré que les comptables publics ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans les écritures ;
 - 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 à la date de clôture de l'exercice ;
 - 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Eric NOURY

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

LA CHAPELLE SAINT AUBIN BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Nicolas MARTIN

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 15/02/2024

Population 2344
Nomenclature M14 entre 500h et 3500h
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	40
1 Balance des comptes	Etat III-1 41
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 72
4EME PARTIE : Page des signatures	73

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

ACTIF NET (1)	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,87	Dotations	606,38
Terrains	4 235,58	Fonds Globalisés	4 357,69
Constructions	22 873,21	Réserves	22 281,17
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	472,24	Différences sur réalisations d'immobilisations	-258,63
Immobilisations corporelles en cours	764,47	Report à nouveau	4 121,15
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	642,77
Autres immobilisations corporelles	673,64	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	29 019,14	Subventions non transférables	2 472,23
Immobilisations financières	0,15	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	29 020,16	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	34 222,76
Créances	90,65	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités	5 218,27	Fournisseurs (2)	83,84
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	22,43
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 308,92	Total dettes à court terme	106,27
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	106,27
		Comptes de régularisations	0,04
TOTAL ACTIF	34 329,07	TOTAL PASSIF	34 329,07

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2024

BILAN (en Euros)

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles	29 326,85	28 459,37	867,48	4 553,88
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	4 235 582,07		4 235 582,07	4 193 740,23
	Constructions en toute propriété	22 873 211,66		22 873 211,66	19 399 514,29
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers	472 237,08		472 237,08	472 237,08
	Collections et oeuvres d'art	10 000,00		10 000,00	
	Autres immobilisations corporelles	2 582 094,06	1 918 451,19	663 642,87	740 851,35
	Immobilisations corporelles en cours	764 466,83		764 466,83	3 315 556,93
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER	30 966 918,55	1 946 910,56	29 020 007,99	28 126 453,76	

BILAN (en Euros)

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	86 338,30	1 100,00	85 238,30	36 340,46
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	189,76		189,76	8 015,41
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	5 220,07		5 220,07	
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	5 218 267,76		5 218 267,76	4 855 461,93
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		5 310 015,89	1 100,00	5 308 915,89	4 899 817,80

BILAN (en Euros)

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	0,47		0,47	
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	0,47		0,47	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		36 277 084,91	1 948 010,56	34 329 074,35	33 026 421,56

BILAN (en Euros)

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES	Dotations	606 379,67	606 379,67
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	22 281 170,29	21 691 657,71
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	4 121 150,54	4 199 941,17
	Résultat de l'exercice	642 774,36	510 721,95
	Subventions transférables		1 212,48
	Différences sur réalisations d'immob	-258 627,75	-258 627,75
	Fonds globalisés	4 357 685,68	4 029 638,40
Subventions non transférables	2 472 225,29	2 037 430,67	
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	34 222 758,08	32 818 354,30	

BILAN (en Euros)

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	71 483,19	151 617,36
	Dettes fiscales et sociales	180,00	3 543,66
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	2 268,77	49,01
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	8 425,02	9 663,29
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	11 557,48	3 323,22
	Fournisseurs d'immobilisations	12 360,11	36 640,38
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	106 274,57	204 836,92	

BILAN (en Euros)

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	41,70	3 230,34
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	41,70	3 230,34
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	34 329 074,35	33 026 421,56

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts et taxes perçus	3 224,68	2 881,56
Dotations et subventions reçues	241,30	212,77
Produits des services	146,72	138,47
Autres produits	154,80	140,03
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	3 767,50	3 372,83
Traitements, salaires, charges sociales	1 497,03	1 363,49
Achats et charges externes	1 107,12	984,96
Participations et interventions	167,81	180,71
Dotations aux amortissements et provisions	204,90	192,03
Autres charges	151,75	141,09
Charges courantes non financières	3 128,61	2 862,28
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	638,89	510,55
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		1,68
RESULTAT COURANT FINANCIER		-1,68
RESULTAT COURANT	638,89	508,87
Produits exceptionnels	3,88	102,20
Charges exceptionnelles		100,35
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3,88	1,85
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	642,77	510,72

COMPTE DE RESULTAT 2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux	2 437 723,00	2 522 522,47
Autres impôts et taxes	786 956,53	359 033,75
Produits services, domaine et ventes div	146 715,59	138 474,00
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions	5 000,00	
Transferts de charges		
Autres produits	149 804,75	140 030,21
Dotations de l'Etat	10 187,19	4 190,97
Subventions et participations	95 273,47	20 386,62
Autres attributions (péréquat, compensa)	135 840,00	188 192,82
TOTAL I	3 767 500,53	3 372 830,84
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	1 076 131,88	974 115,69
Charges sociales	420 899,06	389 377,71
Achats et charges externes	1 107 118,52	984 956,35
Impôts et taxes	54 011,17	48 769,35
Dotations amortissements des immob	203 795,71	192 032,93
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Dotations aux provisions	1 100,00	
Autres charges	97 741,36	92 322,17
Contingents et participations	2 250,00	2 250,00
Subventions	165 558,11	178 457,56
TOTAL II	3 128 605,81	2 862 281,76
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	638 894,72	510 549,08
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		1 676,26
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV		1 676,26

COMPTE DE RESULTAT 2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		-1 676,26
A + B - RESULTAT COURANT	638 894,72	508 872,82
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	160,00	1 105,00
Produits des cessions d'immobilisations		1 300,00
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		98 014,21
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	3 719,64	1 777,33
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	3 879,64	102 196,54
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		1 033,20
Valeur comptable des immo cédées		98 014,21
Diff réalis(positives)transf à investist		1 300,00
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		100 347,41

COMPTE DE RESULTAT 2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	3 879,64	1 849,13
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	3 771 380,17	3 475 027,38
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	3 128 605,81	2 964 305,43
RESULTAT DE L'EXERCICE	642 774,36	510 721,95

Opérations Compte de Tiers

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Opérations Compte de Tiers

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-18 912,58		457 587,77		438 675,19
Fonctionnement	4 710 663,12	589 512,58	642 774,36		4 763 924,90
TOTAL I	4 691 750,54	589 512,58	1 100 362,13		5 202 600,09
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	4 691 750,54	589 512,58	1 100 362,13		5 202 600,09

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
 DEPENSES

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/réalisations 7 = 3 - 6
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	10 600,00		10 600,00	867,48		867,48	9 732,52
21	Immobilisations corporelles	1 609 400,00		1 609 400,00	199 912,36		199 912,36	1 409 487,64
020	Dépenses imprévues - section d'investissement	150 087,00	-1 213,00	148 874,00				148 874,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 770 087,00	-1 213,00	1 768 874,00	200 779,84		200 779,84	1 568 094,16
Opération n° 28	Opération d'équipement n° 28	35 500,00		35 500,00	18 663,03		18 663,03	16 836,97
Opération n° 32	Opération d'équipement n° 32	3 877,00		3 877,00				3 877,00
Opération n° 38	Opération d'équipement n° 38	348,00		348,00	348,00		348,00	
Opération n° 40	Opération d'équipement n° 40	33 474,00		33 474,00				33 474,00
Opération n° 42	Opération d'équipement n° 42	10 943,00		10 943,00	9 861,93		9 861,93	1 081,07
Opération n° 43	Opération d'équipement n° 43	894 785,00		894 785,00	735 693,49		735 693,49	159 091,51
Opération n° 44	Opération d'équipement n° 44	901 000,00		901 000,00				901 000,00
Opération n° 46	Opération d'équipement n° 46	1 000 000,00		1 000 000,00				1 000 000,00
Opération n° 47	Opération d'équipement n° 47	71 073,00		71 073,00	71 073,00		71 073,00	
Opération n° 48	Opération d'équipement n° 48	300 000,00		300 000,00				300 000,00
Opération n° 49	Opération d'équipement n° 49	70 000,00		70 000,00	63 866,40		63 866,40	6 133,60
Opération n° 50	Opération d'équipement n° 50	500 000,00		500 000,00				500 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	3 821 000,00		3 821 000,00	899 505,85		899 505,85	2 921 494,15
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 591 087,00	-1 213,00	5 589 874,00	1 100 285,69		1 100 285,69	4 489 588,31
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 213,00	1 213,00	1 212,48		1 212,48	0,52
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		1 213,00	1 213,00	1 212,48		1 212,48	0,52

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
 DEPENSES

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	18 913,00		18 913,00				18 913,00
TOTAL GENERAL		5 610 000,00		5 610 000,00	1 101 498,17		1 101 498,17	4 508 501,83

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
 RECETTES

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations, fonds divers et réserves	908 926,00		908 926,00	917 559,86		917 559,86	-8 633,86
13	Subventions d'investissement reçues	552 125,00		552 125,00	434 794,62		434 794,62	117 330,38
23	Immobilisations en cours	13 949,00		13 949,00	2 935,75		2 935,75	11 013,25
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 475 000,00		1 475 000,00	1 355 290,23		1 355 290,23	119 709,77
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 475 000,00		1 475 000,00	1 355 290,23		1 355 290,23	119 709,77
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	3 931 204,00		3 931 204,00				3 931 204,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	203 796,00		203 796,00	203 795,71		203 795,71	0,29
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	4 135 000,00		4 135 000,00	203 795,71		203 795,71	3 931 204,29
TOTAL GENERAL		5 610 000,00		5 610 000,00	1 559 085,94		1 559 085,94	4 050 914,06

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
 DEPENSES

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	1 300 000,00		1 300 000,00	1 115 030,03	6 677,19	1 108 352,84	191 647,16
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 540 000,00	15 000,00	1 555 000,00	1 551 325,08		1 551 325,08	3 674,92
014	Atténuations de produits	42 000,00		42 000,00	36 647,00		36 647,00	5 353,00
65	Autres charges de gestion courante	285 000,00		285 000,00	265 549,47		265 549,47	19 450,53
67	Charges exceptionnelles	3 000,00		3 000,00				3 000,00
68	Dotations aux provisions	5 000,00		5 000,00	1 100,00		1 100,00	3 900,00
022	Dépenses imprévues - section de fonctionnement	120 000,00	-15 000,00	105 000,00				105 000,00
Opération n° 431	Opération d'équipement n° 431							
Opération n° 437	Opération d'équipement n° 437							
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 295 000,00		3 295 000,00	2 969 651,58	6 677,19	2 962 974,39	332 025,61
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	3 931 204,00		3 931 204,00				3 931 204,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	203 796,00		203 796,00	203 795,71		203 795,71	0,29
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	4 135 000,00		4 135 000,00	203 795,71		203 795,71	3 931 204,29
TOTAL GENERAL		7 430 000,00		7 430 000,00	3 173 447,29	6 677,19	3 166 770,10	4 263 229,90

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
 RECETTES

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	1 000,00		1 000,00	1 517,29		1 517,29	-517,29
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	120 215,00		120 215,00	146 715,59		146 715,59	-26 500,59
73	Impôts et taxes	2 785 000,00		2 785 000,00	3 366 554,23	130 131,70	3 236 422,53	-451 422,53
74	Dotations, subventions et participations	260 000,00		260 000,00	266 348,66	144,00	266 204,66	-6 204,66
75	Autres produits de gestion courante	135 135,00		135 135,00	150 457,03	652,28	149 804,75	-14 669,75
77	Produits exceptionnels	2 500,00		2 500,00	2 667,16		2 667,16	-167,16
78	Reprises sur provisions	5 000,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 308 850,00		3 308 850,00	3 939 259,96	130 927,98	3 808 331,98	-499 481,98
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 213,00	1 213,00	1 212,48		1 212,48	0,52
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		1 213,00	1 213,00	1 212,48		1 212,48	0,52
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 121 150,00		4 121 150,00				4 121 150,00
TOTAL GENERAL		7 430 000,00	1 213,00	7 431 213,00	3 940 472,44	130 927,98	3 809 544,46	3 621 668,54

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
 DEPENSES

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
Opération n° 211649	Cimetières	16 260,00		16 260,00
Opération n° 2131649	Constructions - batiments publics - equipements de cimetiére	47 606,40		47 606,40
SOUS-TOTAL OPERATION n° 49	Opération d'équipement n° 49	63 866,40		63 866,40
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	899 505,85		899 505,85
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 100 285,69		1 100 285,69
13918	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - autres	1 212,48		1 212,48
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 212,48		1 212,48
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 212,48		1 212,48
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 101 498,17		1 101 498,17

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
 DEPENSES

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6156	Services extérieurs - maintenance	48 166,01		48 166,01
6161	Multirisques	13 305,42		13 305,42
6162	Assurance obligatoire dommage- construction	7 307,11		7 307,11
6168	Autres	1 999,20		1 999,20
617	Services extérieurs - études et recherches	2 382,00		2 382,00
6182	Services extérieurs - divers - documentation générale et technique	1 748,96		1 748,96
6184	Services extérieurs - divers - versements à des organismes de formation	12 486,75		12 486,75
6231	Publicité publications relations publiques - annonces et insertions	2 893,36		2 893,36
6232	Publicité publications relations publiques - fêtes et cérémonies	66 234,26		66 234,26
6236	Publicité publications relations publiques - catalogues et imprimés	1 535,51		1 535,51
6237	Publicité publications relations publiques - publications	10 228,98		10 228,98
6247	Transports - transports collectifs	3 632,76		3 632,76
6256	Déplacements missions et réceptions - missions	1 249,79		1 249,79
6257	Déplacements missions et réceptions - réceptions	1 706,87		1 706,87
6261	Frais d'affranchissement	7 044,32		7 044,32
6262	Frais de télécommunications	14 146,57		14 146,57
627	Autres services extérieurs - services bancaires et assimilés	115,10		115,10
6281	Autres services extérieurs - concours divers (cotisations ...)	868,82		868,82
6282	Autres services extérieurs - frais gardiennage église forêts et bois communaux	496,09		496,09
6283	Autres services extérieurs - frais de nettoyage des locaux	61 771,76		61 771,76
62878	Remboursement de frais à d'autres organismes	2 227,40		2 227,40
6288	Autres services extérieurs	324,06		324,06
63512	Impôts directs - taxes foncières	16 571,00		16 571,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	1 115 030,03	6 677,19	1 108 352,84

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6534	Cotisations de sécurité sociale des maires adjoints et conseillers	8 118,88		8 118,88
65372	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	99,23		99,23

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
74718	Autres participations de l'Etat	1 205,87		1 205,87
7473	Participations - Départements	290,00		290,00
74748	Participations des autres Communes	10 122,62		10 122,62
74751	Participations - GFP de rattachement	74 632,00		74 632,00
7478	Participations - autres organismes	9 166,98	144,00	9 022,98
748313	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	22 473,00		22 473,00
74833	Etat Compensation au titre de contribution économique territoriale (CVAE et CFE)	43 087,00		43 087,00
74834	Etat compensation au titre des exonérations des taxes foncières	65 684,00		65 684,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	29 500,00		29 500,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations, subventions et participations	266 348,66	144,00	266 204,66
752	Autres produits de gestion courante - revenus des immeubles	150 181,77	652,28	149 529,49
7588	Autres produits divers de gestion courante	275,26		275,26
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	150 457,03	652,28	149 804,75
773	Produits exceptionnels mandats annulés (exercices antérieurs) ou atteints par déchéance quadriennale	160,00		160,00
7788	Produits exceptionnels divers	2 507,16		2 507,16
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	2 667,16		2 667,16
7817	Reprises sur provisions pour dépréciations des actifs circulants	5 000,00		5 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 78	Reprises sur provisions	5 000,00		5 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 939 259,96	130 927,98	3 808 331,98
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	1 212,48		1 212,48
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 212,48		1 212,48
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 212,48		1 212,48
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 940 472,44	130 927,98	3 809 544,46

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		606 303,45						606 303,45		606 303,45
10222	FCTVA		3 705 835,70				315 831,42		4 021 667,12		4 021 667,12
10223	TLE		323 802,70				12 215,86		336 018,56		336 018,56
1022	Sous Total compte 1022		4 029 638,40				328 047,28		4 357 685,68		4 357 685,68
10251	Dons et legs en capital		76,22						76,22		76,22
1025	Sous Total compte 1025		76,22						76,22		76,22
102	Sous Total compte 102		4 636 018,07				328 047,28		4 964 065,35		4 964 065,35
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		21 691 657,71				589 512,58		22 281 170,29		22 281 170,29
106	Sous Total compte 106		21 691 657,71				589 512,58		22 281 170,29		22 281 170,29
10	Sous Total compte 10		26 327 675,78				917 559,86		27 245 235,64		27 245 235,64
110	Report à nouveau solde créditeur		4 199 941,17	589 512,58	510 721,95			589 512,58	4 710 663,12		4 121 150,54
11	Sous Total compte 11		4 199 941,17	589 512,58	510 721,95			589 512,58	4 710 663,12		4 121 150,54
12	Résultat exercice excéd déficit		510 721,95	510 721,95				510 721,95	510 721,95		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
12	Sous Total compte 12		510 721,95	510 721,95				510 721,95	510 721,95		0,00
13148	Subv équip transf autres Cnes		14 158,40						14 158,40		14 158,40
1314	Sous Total compte 1314		14 158,40						14 158,40		14 158,40
1318	Subv équipt transf - autres subv		1 212,48	2 424,96	1 212,48			2 424,96	2 424,96		0,00
131	Sous Total compte 131		15 370,88	2 424,96	1 212,48			2 424,96	16 583,36		14 158,40
1321	Etat et EPN		223 709,94						223 709,94		223 709,94
1322	Région		805 000,00						805 000,00		805 000,00
1323	Dépt		450 692,67				13 402,80		464 095,47		464 095,47
13251	GFP de rattachement		10 869,98						10 869,98		10 869,98
1325	Sous Total compte 1325		10 869,98						10 869,98		10 869,98
1326	Autres EPL		58 678,41				87 070,09		145 748,50		145 748,50
1327	Budget communautaire fonds structurels		54 135,87						54 135,87		54 135,87
1328	Autres		137 647,49						137 647,49		137 647,49

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
132	Sous Total compte 132		1 740 734,36				100 472,89		1 841 207,25		1 841 207,25
1342	Fds afftés équipt non transf amendes pol		44,21						44,21		44,21
1347	Dotation de soutien à l'investissement l		292 592,48				334 321,73		626 914,21		626 914,21
134	Sous Total compte 134		292 636,69				334 321,73		626 958,42		626 958,42
1382	Autres subv invest. non transf Région		1 342,00						1 342,00		1 342,00
1388	Autres subv invest non transf autres		2 717,62						2 717,62		2 717,62
138	Sous Total compte 138		4 059,62						4 059,62		4 059,62
139148	Subv équipt transf - autres Cnes	14 158,40						14 158,40		14 158,40	
13914	Sous Total compte 13914	14 158,40						14 158,40		14 158,40	
13918	Subv équipt transf autres				1 212,48	1 212,48		1 212,48	1 212,48		0,00
1391	Sous Total compte 1391	14 158,40			1 212,48	1 212,48		15 370,88	1 212,48	14 158,40	
139	Sous Total compte 139	14 158,40			1 212,48	1 212,48		15 370,88	1 212,48	14 158,40	
13	Sous Total compte 13	14 158,40	2 052 801,55	2 424,96	2 424,96	1 212,48	434 794,62	17 795,84	2 490 021,13		2 472 225,29

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
192	Plus ou moins-values cessions immo	258 627,73						258 627,73		258 627,73	
193	Autres neutralisat° et régularisat° d'op	0,02						0,02		0,02	
19	Sous Total compte 19	258 627,75						258 627,75		258 627,75	
	Total classe 1	272 786,15	33 091 140,45	1 102 659,49	513 146,91	1 212,48	1 352 354,48	1 376 658,12	34 956 641,84	272 786,15	33 852 769,87
2051	Concessions et droit similaires	28 459,37				867,48		29 326,85		29 326,85	
205	Sous Total compte 205	28 459,37				867,48		29 326,85		29 326,85	
20	Sous Total compte 20	28 459,37				867,48		29 326,85		29 326,85	
2111	Terrains nus	705 058,38						705 058,38		705 058,38	
2112	Terrains de voirie	359 878,14						359 878,14		359 878,14	
2113	Terr aménagés autres que voirie	1 003 277,78				7 982,76		1 011 260,54		1 011 260,54	
2115	Terrains bâtis	933 000,76						933 000,76		933 000,76	
2116	Cimetières	214 430,89				16 260,00		230 690,89		230 690,89	
2117	Bois et forêts	29 093,28						29 093,28		29 093,28	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2118	Autres terrains	284 761,45						284 761,45		284 761,45	
211	Sous Total compte 211	3 529 500,68				24 242,76		3 553 743,44		3 553 743,44	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	40 812,17						40 812,17		40 812,17	
2128	Autres agencet et aménegt terrains	623 427,38				17 599,08		641 026,46		641 026,46	
212	Sous Total compte 212	664 239,55				17 599,08		681 838,63		681 838,63	
21311	Hôtel de ville	456 807,76		3 294 528,11		14 580,00		3 765 915,87		3 765 915,87	
21312	Batiments scolaires	3 974 727,19				9 992,27		3 984 719,46		3 984 719,46	
21316	Construct-batiments publics-equipet cimé	67 799,03				47 606,40		115 405,43		115 405,43	
21318	Autres batiments publics	14 900 180,31				106 990,59		15 007 170,90		15 007 170,90	
2131	Sous Total compte 2131	19 399 514,29		3 294 528,11		179 169,26		22 873 211,66		22 873 211,66	
213	Sous Total compte 213	19 399 514,29		3 294 528,11		179 169,26		22 873 211,66		22 873 211,66	
2151	Réseaux de voirie	208 726,63						208 726,63		208 726,63	
21534	Réseaux électrification	263 510,45						263 510,45		263 510,45	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2153	Sous Total compte 2153	263 510,45						263 510,45		263 510,45	
21578	Autre mat et outillage de voirie	1 158,28						1 158,28		1 158,28	
2157	Sous Total compte 2157	1 158,28						1 158,28		1 158,28	
2158	Autres instal mat outill tech	357 264,34			31 420,12	56 495,69		413 760,03	31 420,12	382 339,91	
215	Sous Total compte 215	830 659,70			31 420,12	56 495,69		887 155,39	31 420,12	855 735,27	
2161	Oeuvres et objets d'art					10 000,00		10 000,00		10 000,00	
216	Sous Total compte 216					10 000,00		10 000,00		10 000,00	
2182	Mat de transport	257 226,62						257 226,62		257 226,62	
2183	Mat bureau mat informatique	266 626,69			14 440,89	19 892,53		286 519,22	14 440,89	272 078,33	
2184	Mobilier	722 231,78				15 803,90		738 035,68		738 035,68	
2188	Autres immobilisations corporelles	901 414,01				29 841,23		931 255,24		931 255,24	
218	Sous Total compte 218	2 147 499,10			14 440,89	65 537,66		2 213 036,76	14 440,89	2 198 595,87	
21	Sous Total compte 21	26 571 413,32		3 294 528,11	45 861,01	353 044,45		30 218 985,88	45 861,01	30 173 124,87	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2313	Constructions	3 315 556,93			3 294 528,11	746 373,76	2 935,75	4 061 930,69	3 297 463,86	764 466,83	
231	Sous Total compte 231	3 315 556,93			3 294 528,11	746 373,76	2 935,75	4 061 930,69	3 297 463,86	764 466,83	
23	Sous Total compte 23	3 315 556,93			3 294 528,11	746 373,76	2 935,75	4 061 930,69	3 297 463,86	764 466,83	
261	Titres de participation	150,00						150,00		150,00	
26	Sous Total compte 26	150,00						150,00		150,00	
28051	Concessions et droits similaires		23 905,49				4 553,88		28 459,37		28 459,37
2805	Sous Total compte 2805		23 905,49				4 553,88		28 459,37		28 459,37
280	Sous Total compte 280		23 905,49				4 553,88		28 459,37		28 459,37
281578	Amort autre mat outillage de voirie		1 158,28						1 158,28		1 158,28
28157	Sous Total compte 28157		1 158,28						1 158,28		1 158,28
28158	Autres instal mat outill tech		270 980,13	31 420,12			22 674,64	31 420,12	293 654,77		262 234,65
2815	Sous Total compte 2815		272 138,41	31 420,12			22 674,64	31 420,12	294 813,05		263 392,93
28182	Mat de transport		232 458,83				19 022,59		251 481,42		251 481,42

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28183	Mat bureau mat informatique		208 742,25	14 440,89			23 650,37	14 440,89	232 392,62		217 951,73
28184	Mobilier		347 538,89				76 807,67		424 346,56		424 346,56
28188	Amort autres immobilisations corporelles		704 191,99				57 086,56		761 278,55		761 278,55
2818	Sous Total compte 2818		1 492 931,96	14 440,89			176 567,19	14 440,89	1 669 499,15		1 655 058,26
281	Sous Total compte 281		1 765 070,37	45 861,01			199 241,83	45 861,01	1 964 312,20		1 918 451,19
28	Sous Total compte 28		1 788 975,86	45 861,01			203 795,71	45 861,01	1 992 771,57		1 946 910,56
	Total classe 2	29 915 579,62	1 788 975,86	3 340 389,12	3 340 389,12	1 100 285,69	206 731,46	34 356 254,43	5 336 096,44	30 967 068,55	1 946 910,56
4011	Fournisseurs		151 617,36	996 740,67	916 606,50			996 740,67	1 068 223,86		71 483,19
401	Sous Total compte 401		151 617,36	996 740,67	916 606,50			996 740,67	1 068 223,86		71 483,19
4041	Fournis immob		22 925,09	1 123 210,78	1 100 285,69			1 123 210,78	1 123 210,78		0,00
40471	Fournis immob - retenues de garantie		13 715,29	13 078,86	11 723,68			13 078,86	25 438,97		12 360,11
4047	Sous Total compte 4047		13 715,29	13 078,86	11 723,68			13 078,86	25 438,97		12 360,11
404	Sous Total compte 404		36 640,38	1 136 289,64	1 112 009,37			1 136 289,64	1 148 649,75		12 360,11

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40	Sous Total compte 40		188 257,74	2 133 030,31	2 028 615,87			2 133 030,31	2 216 873,61		83 843,30
4111	Redevables - amiable	40 705,03		480 528,91	443 558,08			521 233,94	443 558,08	77 675,86	
4116	Redevables - contentieux	361,19		13 049,87	4 748,62			13 411,06	4 748,62	8 662,44	
411	Sous Total compte 411	41 066,22		493 578,78	448 306,70			534 645,00	448 306,70	86 338,30	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	136,68		22 220,60	22 357,28			22 357,28	22 357,28		0,00
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux	137,56			137,56			137,56	137,56		0,00
414	Sous Total compte 414	274,24		22 220,60	22 494,84			22 494,84	22 494,84		0,00
41	Sous Total compte 41	41 340,46		515 799,38	470 801,54			557 139,84	470 801,54	86 338,30	
421	Personnel - rémunérations dues			884 300,92	884 300,92			884 300,92	884 300,92		0,00
427	Personnel - oppositions			332,59	332,59			332,59	332,59		0,00
42	Sous Total compte 42			884 633,51	884 633,51			884 633,51	884 633,51		0,00
431	Sécurite sociale			298 574,72	298 574,72			298 574,72	298 574,72		0,00
437	Autres organismes sociaux		913,17	406 358,79	405 445,62			406 358,79	406 358,79		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
43	Sous Total compte 43		913,17	704 933,51	704 020,34			704 933,51	704 933,51		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			10 122,62	10 122,62			10 122,62	10 122,62		0,00
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux			3 297,26	3 297,26			3 297,26	3 297,26		0,00
441	Sous Total compte 441			13 419,88	13 419,88			13 419,88	13 419,88		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r		2 466,00	25 678,35	23 212,35			25 678,35	25 678,35		0,00
442	Sous Total compte 442		2 466,00	25 678,35	23 212,35			25 678,35	25 678,35		0,00
44311	Opér particul avec Etat dépenses			24 904,00	24 922,77			24 904,00	24 922,77		18,77
44312	Opér particul avec Etat recettes amiable	8 015,41		189,76	8 015,41			8 205,17	8 015,41	189,76	
4431	Sous Total compte 4431	8 015,41		25 093,76	32 938,18			33 109,17	32 938,18	170,99	
44351	Opér particul grp dépenses			27 038,11	29 288,11			27 038,11	29 288,11		2 250,00
4435	Sous Total compte 4435			27 038,11	29 288,11			27 038,11	29 288,11		2 250,00
44371	Opér part av Etat col pub ccas dépenses			10 000,00	10 000,00			10 000,00	10 000,00		0,00
4437	Sous Total compte 4437			10 000,00	10 000,00			10 000,00	10 000,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44381	Aut serv organ pub - dépenses		49,01	148,24	99,23			148,24	148,24		0,00
4438	Sous Total compte 4438		49,01	148,24	99,23			148,24	148,24		0,00
443	Sous Total compte 443	8 015,41	49,01	62 280,11	72 325,52			70 295,52	72 374,53		2 079,01
44551	Etat - TVA à décaisser		164,00	670,00	686,00			670,00	850,00		180,00
4455	Sous Total compte 4455		164,00	670,00	686,00			670,00	850,00		180,00
44571	Etat - TVA collectée		0,49	711,77	711,28			711,77	711,77		0,00
4457	Sous Total compte 4457		0,49	711,77	711,28			711,77	711,77		0,00
445	Sous Total compte 445		164,49	1 381,77	1 397,28			1 381,77	1 561,77		180,00
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			27 208,11	27 208,11			27 208,11	27 208,11		0,00
44	Sous Total compte 44	8 015,41	2 679,50	129 968,22	137 563,14			137 983,63	140 242,64		2 259,01
452	CCAS rattaché		9 663,29	11 238,27	10 000,00			11 238,27	19 663,29		8 425,02
45	Sous Total compte 45		9 663,29	11 238,27	10 000,00			11 238,27	19 663,29		8 425,02
466	ExcédT de verSEMENT		73,72	4 614,74	4 798,50			4 614,74	4 872,22		257,48

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46711	Autres comptes créditeurs		3 249,50	131 342,89	139 393,39			131 342,89	142 642,89		11 300,00
4671	Sous Total compte 4671		3 249,50	131 342,89	139 393,39			131 342,89	142 642,89		11 300,00
46721	Débiteurs divers - amiable			16 749,63	11 529,56			16 749,63	11 529,56	5 220,07	
4672	Sous Total compte 4672			16 749,63	11 529,56			16 749,63	11 529,56	5 220,07	
4675	Mandataires operations deleguees recette			0,79	0,79			0,79	0,79		0,00
467	Sous Total compte 467		3 249,50	148 093,31	150 923,74			148 093,31	154 173,24		6 079,93
46	Sous Total compte 46		3 323,22	152 708,05	155 722,24			152 708,05	159 045,46		6 337,41
4711	Verst des régisseurs			56 743,92	56 743,92			56 743,92	56 743,92		0,00
4712	Viremts réimputés			369,25	369,25			369,25	369,25		0,00
47131	Raet : verst contrib directes			2 895 475,00	2 895 475,00			2 895 475,00	2 895 475,00		0,00
47132	Raet : verst dgf			130 240,00	130 240,00			130 240,00	130 240,00		0,00
47134	Raet : subv			235 007,95	235 007,95			235 007,95	235 007,95		0,00
47138	Raet : autres			1 174 487,42	1 174 487,42			1 174 487,42	1 174 487,42		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4713	Sous Total compte 4713			4 435 210,37	4 435 210,37			4 435 210,37	4 435 210,37		0,00
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		138,50	1 148,31	1 009,81			1 148,31	1 148,31		0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		3 086,61	134 160,15	131 115,24			134 160,15	134 201,85		41,70
47141	Sous Total compte 47141		3 225,11	135 308,46	132 125,05			135 308,46	135 350,16		41,70
4714	Sous Total compte 4714		3 225,11	135 308,46	132 125,05			135 308,46	135 350,16		41,70
47171	Recettes relevé BDF - Hors Héra			4 868,06	4 868,06			4 868,06	4 868,06		0,00
4717	Sous Total compte 4717			4 868,06	4 868,06			4 868,06	4 868,06		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			1 250,87	1 250,87			1 250,87	1 250,87		0,00
471	Sous Total compte 471		3 225,11	4 633 750,93	4 630 567,52			4 633 750,93	4 633 792,63		41,70
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			2 504,53	2 504,53			2 504,53	2 504,53		0,00
47218	Autres dépenses			205 430,08	205 430,08			205 430,08	205 430,08		0,00
4721	Sous Total compte 4721			207 934,61	207 934,61			207 934,61	207 934,61		0,00
4722	Commissions bancaires en instance de man			97,77	97,77			97,77	97,77		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4728	Autres dépenses à régulariser			268 177,23	268 177,23			268 177,23	268 177,23		0,00
472	Sous Total compte 472			476 209,61	476 209,61			476 209,61	476 209,61		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		5,23	6,61	0,91			6,61	6,14	0,47	
478	Sous Total compte 478		5,23	6,61	0,91			6,61	6,14	0,47	
47	Sous Total compte 47		3 230,34	5 109 967,15	5 106 778,04			5 109 967,15	5 110 008,38		41,23
4911	Prov dépréciat comptes redevables (nb)		5 000,00	5 000,00	1 100,00			5 000,00	6 100,00		1 100,00
491	Sous Total compte 491		5 000,00	5 000,00	1 100,00			5 000,00	6 100,00		1 100,00
49	Sous Total compte 49		5 000,00	5 000,00	1 100,00			5 000,00	6 100,00		1 100,00
	Total classe 4	49 355,87	213 067,26	9 647 278,40	9 499 234,68			9 696 634,27	9 712 301,94	91 748,60	107 416,27
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			30 726,44	30 726,44			30 726,44	30 726,44		0,00
51178	Autres valeurs impayées			547,66	547,66			547,66	547,66		0,00
5117	Sous Total compte 5117			547,66	547,66			547,66	547,66		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement			68 556,64	68 442,94			68 556,64	68 442,94	113,70	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
511	Sous Total compte 511			99 830,74	99 717,04			99 830,74	99 717,04	113,70	
515	Compte au trésor	4 854 191,93		4 770 997,41	4 408 305,28			9 625 189,34	4 408 305,28	5 216 884,06	
51	Sous Total compte 51	4 854 191,93		4 870 828,15	4 508 022,32			9 725 020,08	4 508 022,32	5 216 997,76	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	1 220,00		1 381,70	1 381,70			2 601,70	1 381,70	1 220,00	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	50,00						50,00		50,00	
541	Sous Total compte 541	1 270,00		1 381,70	1 381,70			2 651,70	1 381,70	1 270,00	
54	Sous Total compte 54	1 270,00		1 381,70	1 381,70			2 651,70	1 381,70	1 270,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			205 008,19	205 008,19			205 008,19	205 008,19		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			68 634,41	68 634,41			68 634,41	68 634,41		0,00
588	Autres virements internes			1 482,72	1 482,72			1 482,72	1 482,72		0,00
58	Sous Total compte 58			275 125,32	275 125,32			275 125,32	275 125,32		0,00
	Total classe 5	4 855 461,93		5 147 335,17	4 784 529,34			10 002 797,10	4 784 529,34	5 218 267,76	
6042	Achts prest serv autre que terr à aménag					43 841,55		43 841,55		43 841,55	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
604	Sous Total compte 604					43 841,55		43 841,55		43 841,55	
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist					19 910,26		19 910,26		19 910,26	
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					308 712,50	6 677,19	308 712,50	6 677,19	302 035,31	
6061	Sous Total compte 6061					328 622,76	6 677,19	328 622,76	6 677,19	321 945,57	
60622	Achts non stkés carburants					14 697,70		14 697,70		14 697,70	
60623	Achts non stkés d'aliment					64 511,13		64 511,13		64 511,13	
60628	Achts autres fournit non stkées					813,62		813,62		813,62	
6062	Sous Total compte 6062					80 022,45		80 022,45		80 022,45	
60631	Achts non stkés fournit entretien					13 408,19		13 408,19		13 408,19	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					31 897,24		31 897,24		31 897,24	
60633	Achts non stkés fournit voirie					815,50		815,50		815,50	
60636	Achts non stkés vêtements travail					5 288,72		5 288,72		5 288,72	
6063	Sous Total compte 6063					51 409,65		51 409,65		51 409,65	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6064	Achts non stkés fournit admin					8 131,93		8 131,93		8 131,93	
6065	Achts non stkés livres-disques-cassettes					9 883,70		9 883,70		9 883,70	
6067	Achts non stkés fournit scolaires					12 930,89		12 930,89		12 930,89	
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					73 223,17		73 223,17		73 223,17	
606	Sous Total compte 606					564 224,55	6 677,19	564 224,55	6 677,19	557 547,36	
6078	Achts de march - autres					273,40		273,40		273,40	
607	Sous Total compte 607					273,40		273,40		273,40	
60	Sous Total compte 60					608 339,50	6 677,19	608 339,50	6 677,19	601 662,31	
611	Contrats prestations de services					11 343,88		11 343,88		11 343,88	
6135	Locations mobilières					18 120,46		18 120,46		18 120,46	
613	Sous Total compte 613					18 120,46		18 120,46		18 120,46	
61521	Entretien et réparations de terrains					22 883,56		22 883,56		22 883,56	
615221	Bâtiments publics					70 269,92		70 269,92		70 269,92	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
615228	Autres bâtiments					51 319,92		51 319,92		51 319,92	
61522	Sous Total compte 61522					121 589,84		121 589,84		121 589,84	
615232	Réseaux					7 227,30		7 227,30		7 227,30	
61523	Sous Total compte 61523					7 227,30		7 227,30		7 227,30	
61524	Entretien réparations de bois et forêts					11 328,96		11 328,96		11 328,96	
6152	Sous Total compte 6152					163 029,66		163 029,66		163 029,66	
61551	Entretien réparations matériel roulant					18 821,14		18 821,14		18 821,14	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					16 933,29		16 933,29		16 933,29	
6155	Sous Total compte 6155					35 754,43		35 754,43		35 754,43	
6156	Maintenance					48 166,01		48 166,01		48 166,01	
615	Sous Total compte 615					246 950,10		246 950,10		246 950,10	
6161	Multirisques					13 305,42		13 305,42		13 305,42	
6162	Assurance obligatoire dommage-constructi					7 307,11		7 307,11		7 307,11	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6168	Autres					1 999,20		1 999,20		1 999,20	
616	Sous Total compte 616					22 611,73		22 611,73		22 611,73	
617	Etudes et recherches					2 382,00		2 382,00		2 382,00	
6182	Divers doc générale et technique					1 748,96		1 748,96		1 748,96	
6184	Divers verst à organismes formation					12 486,75		12 486,75		12 486,75	
618	Sous Total compte 618					14 235,71		14 235,71		14 235,71	
61	Sous Total compte 61					315 643,88		315 643,88		315 643,88	
6218	Autre personnel extérieur au service					15 336,68		15 336,68		15 336,68	
621	Sous Total compte 621					15 336,68		15 336,68		15 336,68	
6231	Pub public relat publ annonces insert					2 893,36		2 893,36		2 893,36	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					66 234,26		66 234,26		66 234,26	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					1 535,51		1 535,51		1 535,51	
6237	Pub public relat publ publications					10 228,98		10 228,98		10 228,98	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
623	Sous Total compte 623					80 892,11		80 892,11		80 892,11	
6247	Transports collectifs					3 632,76		3 632,76		3 632,76	
624	Sous Total compte 624					3 632,76		3 632,76		3 632,76	
6256	Déplacts missions récep - missions					1 249,79		1 249,79		1 249,79	
6257	Déplacts missions récep - réceptions					1 706,87		1 706,87		1 706,87	
625	Sous Total compte 625					2 956,66		2 956,66		2 956,66	
6261	Frais d'affranchissement					7 044,32		7 044,32		7 044,32	
6262	Frais de télécommunication					14 146,57		14 146,57		14 146,57	
626	Sous Total compte 626					21 190,89		21 190,89		21 190,89	
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					115,10		115,10		115,10	
6281	Aut serv extér concours divers					868,82		868,82		868,82	
6282	Frais gardien églises forêts bois com					496,09		496,09		496,09	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					61 771,76		61 771,76		61 771,76	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
62878	Rembst frais à autres organismes					2 227,40		2 227,40		2 227,40	
6287	Sous Total compte 6287					2 227,40		2 227,40		2 227,40	
6288	Autres serv extér					324,06		324,06		324,06	
628	Sous Total compte 628					65 688,13		65 688,13		65 688,13	
62	Sous Total compte 62					189 812,33		189 812,33		189 812,33	
6331	Versement mobilité					16 829,59		16 829,59		16 829,59	
6332	Cotisations versées au FNAL					835,46		835,46		835,46	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					17 250,78		17 250,78		17 250,78	
6338	Autres impôts tax verst sur rému aut org					2 524,34		2 524,34		2 524,34	
633	Sous Total compte 633					37 440,17		37 440,17		37 440,17	
63512	Impôts directs - taxes foncières					16 571,00		16 571,00		16 571,00	
6351	Sous Total compte 6351					16 571,00		16 571,00		16 571,00	
635	Sous Total compte 635					16 571,00		16 571,00		16 571,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
63	Sous Total compte 63					54 011,17		54 011,17		54 011,17	
6411	Personnel titulaire					1 025 900,88		1 025 900,88		1 025 900,88	
6413	Personnel non titulaire					51 543,87		51 543,87		51 543,87	
6417	Persel non titulaire rémun					204,42		204,42		204,42	
6419	Rembst rémunérations du persel						1 517,29		1 517,29		1 517,29
641	Sous Total compte 641					1 077 649,17	1 517,29	1 077 649,17	1 517,29	1 076 131,88	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					136 330,81		136 330,81		136 330,81	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					254 745,90		254 745,90		254 745,90	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					2 153,40		2 153,40		2 153,40	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					13 845,58		13 845,58		13 845,58	
6457	Charges sécu cotisations apprentissage					3,70		3,70		3,70	
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					7 914,67		7 914,67		7 914,67	
645	Sous Total compte 645					414 994,06		414 994,06		414 994,06	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6554	Sous Total compte 6554					2 250,00		2 250,00		2 250,00	
655	Sous Total compte 655					2 250,00		2 250,00		2 250,00	
657358	Subv fonct aux orga pub autres grouppts					27 038,11		27 038,11		27 038,11	
65735	Sous Total compte 65735					27 038,11		27 038,11		27 038,11	
657362	CCAS					10 000,00		10 000,00		10 000,00	
65736	Sous Total compte 65736					10 000,00		10 000,00		10 000,00	
6573	Sous Total compte 6573					37 038,11		37 038,11		37 038,11	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					128 520,00		128 520,00		128 520,00	
657	Sous Total compte 657					165 558,11		165 558,11		165 558,11	
65888	Autres					89,04		89,04		89,04	
6588	Sous Total compte 6588					89,04		89,04		89,04	
658	Sous Total compte 658					89,04		89,04		89,04	
65	Sous Total compte 65					265 549,47		265 549,47		265 549,47	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6811	DA - immob					203 795,71		203 795,71		203 795,71	
6817	Dp dépréciat actifs circulants					1 100,00		1 100,00		1 100,00	
681	Sous Total compte 681					204 895,71		204 895,71		204 895,71	
68	Sous Total compte 68					204 895,71		204 895,71		204 895,71	
	Total classe 6					3 136 800,29	8 194,48	3 136 800,29	8 194,48	3 130 123,10	1 517,29
70311	Concession dans cimetières (produit net)						1 385,00		1 385,00		1 385,00
7031	Sous Total compte 7031						1 385,00		1 385,00		1 385,00
703	Sous Total compte 703						1 385,00		1 385,00		1 385,00
7062	Prestation serv redev droits culturel						5 894,00		5 894,00		5 894,00
7066	Prestation serv redev droits social						32 106,11		32 106,11		32 106,11
7067	Prest serv redev droits serv péri-scol						103 193,86		103 193,86		103 193,86
70688	Prest serv autres prestat service						331,20		331,20		331,20
7068	Sous Total compte 7068						331,20		331,20		331,20

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
706	Sous Total compte 706						141 525,17		141 525,17		141 525,17
7078	Ventes d'autres marchandises						461,00		461,00		461,00
707	Sous Total compte 707						461,00		461,00		461,00
70878	Autres produits - remboursement de frais						3 344,42		3 344,42		3 344,42
7087	Sous Total compte 7087						3 344,42		3 344,42		3 344,42
708	Sous Total compte 708						3 344,42		3 344,42		3 344,42
70	Sous Total compte 70						146 715,59		146 715,59		146 715,59
73111	Impôts directs locaux						1 464 999,00		1 464 999,00		1 464 999,00
73112	Cotisation Valeur Ajoutée Entreprises					130 090,00	130 090,00	130 090,00	130 090,00		0,00
73113	Taxes sur les surfaces commerciales						910 182,00		910 182,00		910 182,00
73114	Imposition Forfait Entreprises Réseau						59 785,00		59 785,00		59 785,00
7311	Sous Total compte 7311					130 090,00	2 565 056,00	130 090,00	2 565 056,00		2 434 966,00
7318	Impôts locaux - autres impôts ou assimil						2 757,00		2 757,00		2 757,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
731	Sous Total compte 731					130 090,00	2 567 813,00	130 090,00	2 567 813,00		2 437 723,00
73212	Dotation de solidarité communautaire						25 752,00		25 752,00		25 752,00
7321	Sous Total compte 7321						25 752,00		25 752,00		25 752,00
73221	FNGIR						48 495,00		48 495,00		48 495,00
73223	Fds péréquat ° ressources comm et interco						41 013,00		41 013,00		41 013,00
73224	Fds départ. DMT0 pour com -5000 h						36 691,37		36 691,37		36 691,37
7322	Sous Total compte 7322						126 199,37		126 199,37		126 199,37
732	Sous Total compte 732						151 951,37		151 951,37		151 951,37
7351	Taxe sur électricité						101 582,01		101 582,01		101 582,01
735	Sous Total compte 735						101 582,01		101 582,01		101 582,01
7368	Taxes locale sur la publicité extérieure					41,70	209 661,85	41,70	209 661,85		209 620,15
736	Sous Total compte 736					41,70	209 661,85	41,70	209 661,85		209 620,15
7388	Autres taxes diverses						335 546,00		335 546,00		335 546,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
738	Sous Total compte 738						335 546,00		335 546,00		335 546,00
739223	Fds péréquat ° ressources comm et interco					11 743,00			11 743,00		11 743,00
73922	Sous Total compte 73922					11 743,00			11 743,00		11 743,00
7392	Sous Total compte 7392					11 743,00			11 743,00		11 743,00
739	Sous Total compte 739					11 743,00			11 743,00		11 743,00
73	Sous Total compte 73					141 874,70	3 366 554,23		141 874,70	3 366 554,23	3 224 679,53
744	FCTVA						10 187,19			10 187,19	10 187,19
74718	Autres participations Etat						1 205,87			1 205,87	1 205,87
7471	Sous Total compte 7471						1 205,87			1 205,87	1 205,87
7473	Participations - Dépt						290,00			290,00	290,00
74748	Participations des autres Cnes						10 122,62			10 122,62	10 122,62
7474	Sous Total compte 7474						10 122,62			10 122,62	10 122,62
74751	Participations - GFP de rattachement						74 632,00			74 632,00	74 632,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7475	Sous Total compte 7475						74 632,00		74 632,00		74 632,00
7478	Participations - autres organismes					144,00	9 166,98	144,00	9 166,98		9 022,98
747	Sous Total compte 747					144,00	95 417,47	144,00	95 417,47		95 273,47
748313	Dotation compensation réforme TP						22 473,00		22 473,00		22 473,00
74831	Sous Total compte 74831						22 473,00		22 473,00		22 473,00
74833	Etat Compensation de la CET (CVAE CFE)						43 087,00		43 087,00		43 087,00
74834	Compens au titre exonérat tax foncieres						65 684,00		65 684,00		65 684,00
7483	Sous Total compte 7483						131 244,00		131 244,00		131 244,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés						29 500,00		29 500,00		29 500,00
7489	Reverst restit autres attrib et particp					24 904,00		24 904,00		24 904,00	
748	Sous Total compte 748					24 904,00	160 744,00	24 904,00	160 744,00		135 840,00
74	Sous Total compte 74					25 048,00	266 348,66	25 048,00	266 348,66		241 300,66
752	Revenus des immeubles					652,28	150 181,77	652,28	150 181,77		149 529,49

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7588	Autres produits divers de gestion couran						275,26		275,26		275,26
758	Sous Total compte 758						275,26		275,26		275,26
75	Sous Total compte 75					652,28	150 457,03	652,28	150 457,03		149 804,75
773	Mdts anul exer antér ou déchéance quad						160,00		160,00		160,00
777	Quote-part des subv d'invest transférée						1 212,48		1 212,48		1 212,48
7788	Produits exceptionnels divers						2 507,16		2 507,16		2 507,16
778	Sous Total compte 778						2 507,16		2 507,16		2 507,16
77	Sous Total compte 77						3 879,64		3 879,64		3 879,64
7817	Rep prov dépréciat actifs circul						5 000,00		5 000,00		5 000,00
781	Sous Total compte 781						5 000,00		5 000,00		5 000,00
78	Sous Total compte 78						5 000,00		5 000,00		5 000,00
	Total classe 7					167 574,98	3 938 955,15	167 574,98	3 938 955,15	36 647,00	3 808 027,17
	Total général	35 093 183,57	35 093 183,57	19 237 662,18	18 137 300,05	4 405 873,44	5 506 235,57	58 736 719,19	58 736 719,19	39 716 641,16	39 716 641,16

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2023

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille							0,00	0,00
SPECTACLES	0,00	29 096,00	29 096,00	0,00	27 296,00	27 296,00	1 800,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 861	0,00	29 096,00	29 096,00	0,00	27 296,00	27 296,00	1 800,00	0,00
862 Correspondant							0,00	0,00
SPECTACLES	289,00	17 100,00	17 389,00	0,00	16 379,00	16 379,00	1 010,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 862	289,00	17 100,00	17 389,00	0,00	16 379,00	16 379,00	1 010,00	0,00
863 Prise en charge titre et valeur							0,00	0,00
SPECTACLES	0,00	16 379,00	16 379,00	289,00	18 900,00	19 189,00	0,00	2 810,00
SOUS-TOTAL COMPTE 863	0,00	16 379,00	16 379,00	289,00	18 900,00	19 189,00	0,00	2 810,00
TOTAUX	289,00	62 575,00	62 864,00	289,00	62 575,00	62 864,00	2 810,00	2 810,00

Page des signatures

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

DEVEIX Frederic (1014286438-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DE LA SARTHE, le 19/02/2024

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **LA CHAPELLE SAINT AUBIN** pendant l'année 2023 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

MARTIN Nicolas (1013836773-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie

A LE MANS METROPOLE ET AMENDES, le 20/02/2024

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 3

Le quinze avril deux mille vingt-quatre, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Marika VAN HAAFTEN, Jean-Philippe ROMAIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Dominique GARNIER a donné procuration à madame Valérie DUMONT ;

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;

Monsieur Franck GIRARD a donné procuration à monsieur Régis LEMESLE ;

Madame Carole DAINNE a donné procuration à madame Martine BRETON ;

* Madame Vanessa POTELOIN est excusée jusqu'à son arrivée à la question n° 6 de l'ordre du jour ;

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 14 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2024

Objet : Bilan annuel 2023 des acquisitions et cessions immobilières

Rapporteur : monsieur LE BOLU

L'article 11 alinéa 1^{er} de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics dispose que « *Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.* »

Aucun acte n'a été signé l'année passée :

A : acquisition C : cession S : servitude *** Date de la délibération du conseil municipal	Parcelle(s)	Contenance	Date(s) de l'acte	Notaire	P = prix I = indemnité F = frais notariés	Identité de l'autre partie	Reste à Réaliser

Deux dossiers étaient en cours au 31 décembre 2023 :

- l'un, auprès de l'étude notariale Duval – Cordé – Brière et Mouchel de Laval (Mayenne), suivant une délibération du 6 mars 2020, relatif à une servitude, sans soulte, consentie à Enedis, pour le passage d'un câble en souterrain sur les parcelles cadastrées section AC n° 228, 374 et 376 entre la place du Maréchal Leclerc de Hautecloque et le transformateur situé rue des Bleuets ;
- l'autre, auprès de l'étude notariale Gagnebien – Gallien de La Milesse, suivant une délibération du 5 décembre 2023, relatif à l'acquisition de la propriété des consorts Foucault cadastrée section AC n° 216 sise 1, rue de Coup de Pied à La Chapelle Saint Aubin, au prix de 230 000,00 € frais en sus à la charge de la collectivité. *Nota : l'acte notarié a été signé le 21 mars 2024.*

Le conseil municipal est invité à approuver l'état ci-dessus relatif au bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières au cours de l'exercice comptable 2023.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le bilan annuel 2023 ci-dessus exposé relatif aux acquisitions et cessions immobilières.

Pour copie conforme,
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Eric NOURY

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 4

Le quinze avril deux mille vingt-quatre, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Marika VAN HAAFTEN, Jean-Philippe ROMAIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Dominique GARNIER a donné procuration à madame Valérie DUMONT ;

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;

Monsieur Franck GIRARD a donné procuration à monsieur Régis LEMESLE ;

Madame Carole DAINNE a donné procuration à madame Martine BRETON ;

* Madame Vanessa POTELOIN est excusée jusqu'à son arrivée à la question n° 6 de l'ordre du jour ;

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 14 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2024

Objet : Bilan annuel 2023 des actions de formation des élus

Rapporteur : monsieur LE BOLU

La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité emporte l'obligation de joindre un tableau annexé au compte administratif récapitulatif les actions de formation des élus qui ont été financées par la collectivité.

En 2023, aucune action de formation n'a été suivie ainsi qu'en atteste le tableau ci-dessous :

Crédits ouverts à l'article 6535 de l'exercice 2023 : 5 292,00 €	Date de la session	Organisateur	Intitulé de la session	Participant	Mandat émis en €
	/	/	/	/	/

Les crédits non consommés se trouveront réinscrits au budget 2024 en complément du seuil minimum de 2 % du total des indemnités susceptibles d'être allouées.

Le conseil municipal est invité à prendre acte de cette information relative aux actions de formation des élus au cours de l'exercice comptable 2023.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal prend acte du bilan annuel 2023 ci-dessus exposé relatif aux actions de formation des élus.

Pour copie conforme,
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Eric NOURY

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 5

Le quinze avril deux mille vingt-quatre, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Marika VAN HAAFTEN, Jean-Philippe ROMAIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Dominique GARNIER a donné procuration à madame Valérie DUMONT ;

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;

Monsieur Franck GIRARD a donné procuration à monsieur Régis LEMESLE ;

Madame Carole DAINNE a donné procuration à madame Martine BRETON ;

* Madame Vanessa POTELOIN est excusée jusqu'à son arrivée à la question n° 6 de l'ordre du jour ;

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 14 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2024

Objet : Etat annuel 2023 des indemnités de toutes natures versées aux élus

Rapporteur : monsieur LE BOLU

L'article L.2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales impose aux communes la réalisation d'un document établissant « ... un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Quelques observations concernant cet état :

- il mentionne les sommes effectivement perçues sur l'année ;
- il distingue ces sommes par nature : indemnités de fonction, remboursements de frais ;
- les montants qui y figurent sont exprimés en euros et en brut ;
- il est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget.

Mandature 2020 – 2026 : année 2023		BRETON Martine	DUMONT Valérie	GARNIER Dominique	LE BOLU Joël	LEMESLE Régis	MAUBOUSSIN Philippe
Indemnités perçues au titre du mandat concerné	Indemnités de fonction	9 636,36	9 636,36	9 636,36	25 112,94	9 636,36	9 636,36
	Retraite additionnelle part communale	776,64	776,64	776,64	2 024,04	776,64	776,64
	Retraite additionnelle : rappel sur exercices antérieurs				2 781,72		694,80
	Remboursement de frais				386,40		
	Avantages en nature						
Indemnités perçues au titre de représentant de la commune à Le Mans Métropole	Indemnités de fonction				25 696,98		
	Remboursement de frais						
	Avantages en nature						
Indemnités perçues au titre de représentant de l'EPCI au sein de la SETRAM	Indemnités de fonction						
	Remboursement de frais						
	Avantages en nature						

Le conseil municipal est invité à prendre acte de cette information relative aux indemnités de toutes natures versées aux élus au cours de l'exercice comptable 2023.

Décision

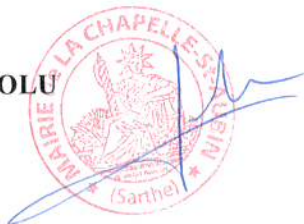
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal prend acte de l'état annuel 2023 ci-dessus exposé relatif aux indemnités de toutes natures versées aux élus.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Eric NOURY

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 6

Le quinze avril deux mille vingt-quatre, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU*, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Marika VAN HAAFTEN, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Dominique GARNIER a donné procuration à madame Valérie DUMONT ;

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;

Monsieur Franck GIRARD a donné procuration à monsieur Régis LEMESLE ;

Madame Carole DAINNE a donné procuration à madame Martine BRETON ;

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 14* / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2024

Madame Potelein est invitée à s'installer à la table des délibérations.

Objet : Compte administratif 2023

Rapporteur : monsieur LE BOLU

« L'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du conseil municipal sur le compte administratif présenté par le maire... avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice ».

Suivant les dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président ».

Madame Dumont est élue, à l'unanimité, présidente pour ce point de l'ordre du jour.

La balance générale des comptes 2023 fait apparaître :

<input type="checkbox"/> un résultat de fonctionnement reporté de	: + 4 121 150,54 €
<input type="checkbox"/> un excédent de fonctionnement 2023 de	: + 642 774,36 €
<input type="checkbox"/> un résultat d'investissement reporté de	: - 18 912,58 €
<input type="checkbox"/> un excédent d'investissement 2023 de	: + 457 587,77 €
soit un résultat de clôture de	: + 5 202 600,09 €
<input type="checkbox"/> reste à réaliser en dépenses d'investissement	: - 80 000,00 €
<input type="checkbox"/> reste à réaliser en recettes d'investissement	: + 134 173,00 €
soit un résultat définitif de	: + 5 256 773,09 €

(+ 1 135 622,55 € par rapport à 2022).

Section de fonctionnement 2023

Les dépenses et recettes (hors excédent antérieur reporté) de fonctionnement 2023 se sont respectivement élevées à 3 166 770,10 € et 3 809 544,46 €, soit un excédent au titre de l'exercice de 642 774,36 € (510 721,95 € en 2022, soit + 25,85 %).

Les dépenses totales de fonctionnement de l'exercice, 3 166 770,10 €, ont enregistré une hausse de 6,07 % (+ 181 227,39 €) par rapport à 2022 (2 985 542,71 €).

Les charges réelles de fonctionnement (donc non compris les amortissements et autres opérations d'ordre de transfert entre sections) se sont élevées à 2 962 974,39 € (2 694 195,57 € en 2022), enregistrant ainsi une hausse de 268 778,82 €, soit + 9,98 % vis-à-vis de l'exercice précédent.

En 2023, la poursuite de l'inflation impactant de manière très importante les tarifs de l'énergie et, par voie de ricochet, des produits, fournitures et services ainsi que la revalorisation indiciaire des traitements de la fonction publique de + 1,5 % au 1^{er} juillet (après + 3,50 % au 1^{er} juillet 2022) et le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat tendent à expliquer cette situation.

Evolution des différents chapitres :

- *les dépenses à caractère général (011) : 1 108 352,84 € (+ 121 483,97 €, soit + 12,31 %)* :
 - o les achats et variations de stocks (60) : 601 662,31 € (+ 93 990,23 €, soit + 18,51 %) ;
 - o les services extérieurs (61) : 315 643,88 € (+ 33 103,60 €, soit + 11,72 %) ;
 - o les autres services extérieurs (62) : 174 475,65 € (- 7 884,86 €, soit - 4,32 %) ;
 - o les impôts et taxes (63) : 16 571,00 € (+ 2 275,00 €, soit + 15,91 %) ;
- *les charges de personnel (012) : 1 551 325,08 € (+ 134 237,57 €, soit + 9,47 %) ;*
- *l'atténuation de produits (014) : 36 647,00 € (+ 22 147,00 €, soit + 152,74 %) ;*
- *les autres charges de gestion courante (65) : 265 549,47 € (- 7 480,26 €, soit - 2,74 %) ;*
- *les charges financières (66) : 0,00 € (- 1 676,26 €, soit - 100,00 %) ;*
- *les charges exceptionnelles (67) : 0,00 € (- 1 033,20 €, soit - 100,00 %) ;*
- *les dotations aux amortissements et provisions semi-budgétaires (68) : 1 100,00 € (+ 1 100,00 €) ;*
- *les opérations d'ordre de transfert entre sections (042) : 203 795,71 € (- 87 551,43 €, soit - 30,00 %).*

Les recettes totales de fonctionnement de l'exercice, 3 809 544,46 €, ont enregistré une hausse de + 8,96 % (+ 313 279,80 €) par rapport à 2022 (3 496 264,66 €).

Les recettes réelles de fonctionnement (donc non comprises les opérations d'ordre de transfert entre sections au chapitre 042 se rapportant à la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat à l'article 777 pour 1 212,48 €) se sont établies à 3 808 331,98 €, soit une progression de + 12,07 % (+ 410 081,53 €).

Evolution des différents chapitres :

- *l'atténuation de charges (013) : 1 517,29 € (- 5 219,99 €, soit - 344,03%) ;*
- *les produits des services et du domaine (70) : 146 715,59 € (+ 8 241,59 €, soit + 5,62 %) ;*
- *les impôts et taxes (73) : 3 236 422,53 € (+ 340 266,31 €, soit + 10,52 %) ;*
- *les dotations et participations (74) : 266 204,66 € (+ 53 434,25 €, soit + 20,07 %) ;*
- *les autres produits de gestion (75) : 149 804,75 € (+ 9 774,54 €, soit + 6,52 %) ;*
- *les produits exceptionnels (77) : 2 667,16 € (- 1 515,17 €, soit - 56,81 %) ;*
- *les opérations d'ordre de transfert entre sections (042) : 1 212,48 € [- 96 801,73 € écritures d'ordre sur cessions pour 1 212,48 € (reprise sur subvention FIPHP 2022)] ;*
- *les reprises provisions semi-budgétaires (78) : 5 000,00 € (+ 5 000,00 €) reprise sur provision 2021 pour risques sur créances non honorées.*

Le résultat issu des recettes totales (hors report de l'exercice antérieur) moins les dépenses totales s'établit à 642 774,36 € (résultats pour mémoire sur la décennie écoulée : 0,510 M€ en 2022, 0,965 M€ en 2021, 0,819 M€ en 2020, 1,112 M€ en 2019, 0,894 M€ en 2018, 1,241 M€ en 2017, 1,194 M€ en 2016, 1,032 M€ en 2015, 1,074 M€ en 2014, 1,223 M€ en 2013).

L'autofinancement brut (dont le montant est également celui de l'épargne nette depuis 2023 puisque la commune n'a plus de dette) constitué par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (3 808 331,98 €) et les dépenses réelles (2 962 974,39 €) s'élève à 845 357,59 € (autofinancement pour mémoire sur la décennie écoulée : 0,644 M€ en 2022, 1,120 M€ en 2021, 0,909 M€ en 2020, 1,210 M€ en 2019, 0,994 M€ en 2018, 1,328 M€ en 2017, 1,246 M€ en 2016, 1,119 M€ en 2015, 1,075 M€ en 2014, 1,302 M€ en 2013).

Chapitre	Article	Compte administratif 2023 Dépenses de fonctionnement	Crédits 2023 (y compris V.C.)	Emis 2023
011		Charges à caractère général	1 300 000,00	1 108 352,84
60		Achats et variation de stocks	673 000,00	601 662,31
	6042	achats de prestations de services	44 500,00	43 841,55
	60611	eau et assainissement	11 000,00	19 910,26
	60612	énergie - électricité	363 000,00	302 035,31
	60622	carburants	18 000,00	14 697,70
	60623	alimentation	63 000,00	64 511,13
	60628	autres fournitures non stockées	1 500,00	813,62
	60631	fournitures d'entretien	18 000,00	13 408,19
	60632	fournitures de petit équipement	35 000,00	31 897,24
	60633	fournitures de voirie	2 500,00	815,50
	60636	vêtements de travail	7 000,00	5 288,72
	6064	fournitures administratives	7 500,00	8 131,93
	6065	livres et abonnements bibliothèque	10 000,00	9 883,70
	6067	fournitures scolaires	13 000,00	12 930,89
	6068	autres fournitures	78 000,00	73 223,17
	6078	autres marchandises	1 000,00	273,40
61		Services extérieurs	411 000,00	315 643,88
	611	contrats de prestations de services	15 000,00	11 343,88
	6132	locations immobilières	2 500,00	0,00
	6135	locations mobilières	22 500,00	18 120,46
	61521	entretien de terrains	35 000,00	22 883,56
	615221	entretien de bâtiments publics	90 000,00	70 269,92
	615228	entretien des autres bâtiments	44 000,00	51 319,92
	615231	entretien de voiries	10 000,00	0,00
	615232	entretien et réparation de réseaux	4 500,00	7 227,30
	61524	entretien de bois et forêts	10 000,00	11 328,96
	61551	entretien du matériel roulant	20 000,00	18 821,14
	61558	entretien des autres biens	38 000,00	16 933,29
	6156	maintenance	58 000,00	48 166,01
	6161	assurances multirisques	14 000,00	13 305,42
	6162	assurance dommages construction	7 000,00	7 307,11
	6168	autres primes d'assurance	5 500,00	1 999,20
	617	études et recherches	5 000,00	2 382,00
	6182	documentation générale	2 000,00	1 748,96
	6184	versement aux organismes de formation	28 000,00	12 486,75
62		Autres services extérieurs	200 000,00	174 475,65
	6226	rémunération intermédiaire et honoraires	1 000,00	0,00
	6231	annonces et insertions	4 000,00	2 893,36
	6232	fêtes, cérémonies et animations	67 500,00	66 234,26
	6236	catalogues et imprimés	2 500,00	1 535,51
	6237	publications	17 000,00	10 228,98
	6238	divers	1 000,00	0,00
	6241	transports de biens	5 000,00	0,00
	6247	transports collectifs	5 000,00	3 632,76
	6251	voyages et déplacements	500,00	0,00
	6256	missions	1 500,00	1 249,79
	6257	réceptions	4 000,00	1 706,87
	6261	affranchissement	11 000,00	7 044,32
	6262	télécommunications	13 500,00	14 146,57
	627	services bancaires et assimilés	500,00	115,10
	6281	concours divers (cotisations)	1 000,00	868,82
	6282	frais de gardiennage	500,00	496,09
	6283	frais de nettoyage des locaux	60 000,00	61 771,76
	62878	remboursements à d'autres organismes	3 500,00	2 227,40
	6288	autres services extérieurs	1 000,00	324,06
63		Impôts - taxes et versements	16 000,00	16 571,00
	63512	taxes foncières	16 000,00	16 571,00

Chapitre	Article	Compte administratif 2023 Dépenses de fonctionnement	Crédits 2023 (y compris V.C.)	Emis 2023
012		Charges de personnel	1 555 000,00	1 551 325,08
62		Autres services extérieurs	14 000,00	15 336,68
	6218	autre personnel extérieur	14 000,00	15 336,68
63		Impôts - taxes et versements	38 000,00	37 440,17
	6331	taxe mobilité (ex transport)	17 200,00	16 829,59
	6332	F.N.A.L.	850,00	835,46
	6336	cotisations aux centres de gestion	17 400,00	17 250,78
	6338	autres impôts et taxes sur rémunérations	2 550,00	2 524,34
64		Charges de personnel	1 503 000,00	1 498 548,23
	6411	personnel titulaire	1 026 000,00	1 025 900,88
	6413	personnel non titulaire	52 000,00	51 543,87
	6417	apprenti-rémunération	2 000,00	204,42
	6451	U.R.S.S.A.F.	135 500,00	136 330,81
	6453	caisses de retraite	257 750,00	254 745,90
	6454	cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 000,00	2 153,40
	6455	assurance du personnel	14 000,00	13 845,58
	6456	versement au fonds national de compensation du supplément familial	2 400,00	0,00
	6457	cotisations sociales liées à l'apprentissage (A.T.)	50,00	3,70
	6458	cotisations organismes sociaux (C.N.A.S.)	7 700,00	7 914,67
	6475	médecine du travail, frais pharmaceutiques	3 600,00	5 905,00
014		Atténuation de produits	42 000,00	36 647,00
	739223	fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	17 096,00	11 743,00
	7489	versement, restitution sur autres attributions de participations	24 904,00	24 904,00
65		Autres charges de gestion courante	285 000,00	265 549,47
	6531	indemnités du maire et des adjoints	74 568,00	73 294,74
	6532	frais de missions	2 500,00	2 102,40
	6533	cotisation de retraite des élus	12 659,00	12 554,35
	6534	cotisations de sécurité sociale part patronale	8 403,00	8 118,88
	6535	formation des élus	5 292,00	0,00
	65372	cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	52,00	99,23
	6541	créances admises en non-valeur	1 065,00	0,00
	6542	créances éteintes	1 961,00	1 482,72
	65541	contributions aux organismes de regroupement (pour défense extérieure contre l'incendie à L.M.M.)	2 300,00	2 250,00
	6558	autres contributions obligatoires	1 000,00	0,00
	657358	subventions aux autres groupements – S.I.V.O.M. Antonnière	30 000,00	27 038,11
	657362	subvention au C.C.A.S.	10 000,00	10 000,00
	6574	subventions aux associations et autres personnes de droit privé	135 000,00	128 520,00
	65888	charges diverses de gestion courante	200,00	89,04
66		Charges financières	0,00	0,00
	66111	intérêts des emprunts	0,00	0,00
67		Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00
	673	titres annulés sur exercices antérieurs	3 000,00	0,00
68		Dotations provisions semi-budgétaires	5 000,00	1 100,00
	6817	dotation aux provisions pour dépréciation des créances de plus de 2 ans	5 000,00	1 100,00
022		Dépenses imprévues	105 000,00	
023		Virement à la section d'investissement	3 931 204,00	
042		Opérations d'ordre de transfert entre sections : amortissements	203 796,00	203 795,71
	6811	amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles d'investissement	203 796,00	203 795,71
		TOTAL	7 430 000,00	3 166 770,10

Chapitre	Article	Compte administratif 2023 Recettes de fonctionnement	Crédits 2023 (y compris V.C.)	Emis 2023
013		Atténuation de charges	1 000,00	1 517,29
	6419	remboursement sur rémunération du personnel	1 000,00	1 517,29
70		Produits des services, du domaine	120 215,00	146 715,59
	70311	concessions du cimetière	875,00	1 385,00
	7062	redevances et droits de service à caractère culturel	4 440,00	5 894,00
	7066	redevance service à caractère social A.L.S.H. & Activ'Days	23 000,00	32 106,11
	7067	redevance péri scolaire (restauration scolaire)	89 775,00	103 193,86
	70688	autres prestations de services		331,20
	7078	autres marchandises	125,00	461,00
	70878	remboursement de frais par d'autres redevables	2 000,00	3 344,42
73		Impôts et taxes	2 785 000,00	3 236 422,53
	73111	taxes foncières, d'habitation et C.F.E.	1 479 760,00	1 464 999,00
	73112	cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	290 000,00	0,00
	73113	taxe sur les surfaces commerciales	658 830,00	910 182,00
	73114	imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	59 489,00	59 785,00
	7318	Autres impôts locaux ou assimilés		2 757,00
	73212	dotation de solidarité communautaire	20 000,00	25 752,00
	73221	F.N.G.I.R.	48 495,00	48 495,00
	73223	fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	13 000,00	41 013,00
	73224	fonds départemental D.M.T.O. pour communes de moins de 5000 habitants		36 691,37
	7351	taxe sur électricité	35 426,00	101 582,01
	7368	taxe locale sur la publicité extérieure	180 000,00	209 620,15
	7388	autres taxes divers (fraction de T.V.A. en compensation C.V.A.E.)		335 546,00
74		Dotations et participations	260 000,00	266 204,66
	744	F.C.T.V.A.	10 187,00	10 187,19
	74718	autres participations de l'Etat	117,00	1 205,87
	7473	participation du Département	290,00	290,00
	74748	participations autres communes	10 000,00	10 122,62
	74751	groupement de collectivités : G.F.P. de rattachement	74 632,00	74 632,00
	7478	participations d'autres organismes	3 600,00	9 022,98
	7482	compensation pour perte de taxe additionnelle	9 650,00	0,00
	748313	D.C.R.T.P.	22 473,00	22 473,00
	74833	compensation au titre de la C.E.T.	43 087,00	43 087,00
	74834	compensation exonération de taxes foncières	65 684,00	65 684,00
	7485	dotation pour les titres sécurisés	20 280,00	29 500,00
75		Autres produits de gestion	135 135,00	149 804,75
	752	revenus des immeubles	135 000,00	149 529,49
	7588	autres produits divers de gestion courante	135,00	275,26
77		Produits exceptionnels	2 500,00	2 667,16
	773	mandats annulés sur exercices antérieurs		160,00
	7788	autres produits exceptionnels	2 500,00	2 507,16

en date du 18/04/2024 ; REFERENCE ACTE : 20240415DCM06

78		<i>Reprises provisions semi-budgétaires</i>	5 000,00	5 000,00
	7817	reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	5 000,00	5 000,00
042		<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	1 213,00	1 212,48
	777	quote-part subventions investissement transférables compte de résultat	1 213,00	1 212,48
Total des recettes de l'exercice			3 310 063,00	3 809 544,46
002		<i>Excédent antérieur reporté</i>	4 121 150,00	4 121 150,54
TOTAL			7 431 213,00	7 930 695,00

Section d'investissement 2023

Les dépenses et recettes d'investissement de l'exercice se sont élevées respectivement à 1 101 498,17 € et 1 559 085,94 €, soit un excédent de 457 587,77 €.

Le solde d'exécution négatif reporté de 2022 pour 18 912,58 € et les dépenses 2023 forment au total 1 120 410,75 € laissant apparaître un résultat de clôture excédentaire cumulé de + 438 675,19 €.

L'état des restes à réaliser de dépenses qui s'établit à 80 000,00 € porte sur l'achèvement de travaux de clôture après la démolition du bâti 36 rue de la Paille pour 3 200,00 € (article 2115), le remplacement de 2 portes avec oculus et l'installation d'un lecteur de badges à la mairie pour 3 193,00 € (article 21311), l'étude et des travaux de ventilation à la salle de tennis de table pour 2 730,00 € (article 21318), de l'équipement de téléphonie wifi au centre Saint Christophe pour 3 486,00 € (article 2183) ainsi que sur les opérations individualisées de la mairie 5 040,00 €, des pistes couvertes de padel (3 877,00 €), du cabinet dentaire (25 000,00 €) et le solde à devoir pour les études de la maison de santé pluridisciplinaire (33 474,00 €).

L'état des restes à réaliser de recettes qui se monte à 134 173,00 € intéresse la construction du cabinet dentaire, savoir 102 900,00 € de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local et 31 273,00 € du Conseil départemental suivant la convention de relance territoires – Département 2020-2022.

Considérant que l'excédent d'investissement 2023 à reporter en 2024 s'élève à 438 675,19 €, que les restes à réaliser de dépenses sont de 80 000,00 € et ceux de recettes de 134 173,00 €, il sera proposé de ne porter aucun crédit à l'article 1068, « excédent de fonctionnement capitalisé »

en date du 18/04/2024 ; REFERENCE ACTE : 20240415DCM06

Compte administratif dépenses 2023		Prévu 5 610 000,00	Réalisé 1 120 410,75	A réaliser 80 000,00
article 001 : solde d'exécution négatif reporté		18 913,00	18 912,58	
chapitre 020 : dépenses imprévues		148 874,00		
chapitre 20 : immobilisations incorporelles		10 600,00	867,48	
article 2051 : concessions et droits similaires		10 600,00	867,48	
chapitre 21 : immobilisations corporelles		1 609 400,00	199 912,36	12 609,00
article 2111 : terrains nus		25 000,00		
article 2115 : terrains bâtis		950 000,00		3 200,00
article 2128 : autres agencements et aménagements de terrains		25 000,00	17 599,08	
article 21311 : hôtel de ville		23 800,00	14 580,00	
article 21312 : bâtiments scolaires		10 000,00	9 992,27	5 923,00
article 21318 : autres bâtiments publics		250 000,00	25 707,66	
article 2152 : installations de voirie		6 000,00		
article 2158 : autres installations techniques		165 000,00	56 495,69	
article 2161 : œuvres et objets d'art		10 000,00	10 000,00	
article 2183 : matériel de bureau et informatique		29 600,00	19 892,53	3 486,00
article 2184 : mobilier		42 600,00	15 803,90	
article 2188 : autres immobilisations corporelles		72 400,00	29 841,23	
OPERATIONS INDIVIDUALISEES		3 821 000,00	899 505,85	67 391,00
28 : nouvelle mairie		35 500,00	18 663,03	5 040,00
32 : pistes couvertes de padel		3 877,00		3 877,00
38 : chaufferie Saint Christophe		348,00	348,00	
40 : maison de santé pluridisciplinaire		33 474,00		33 474,00
42 : chaufferie maison pour tous		10 943,00	9 861,93	
43 : cabinet dentaire		894 785,00	735 693,49	25 000,00
44 : extension salle de gymnastique		901 000,00		
46 : consolidation et transformation ancienne mairie (BAT1)		1 000 000,00		
47 : gendarmerie (amélioration énergétique des logements)		71 073,00	71 073,00	
48 : halle de tennis accessibilité PMR		300 000,00		
49 : cimetière		70 000,00	63 866,40	
50 : étude couverture salle omnisports / pose panneaux photovoltaïq.		500 000,00		
chapitre 040 : opérations d'ordre entre sections		1 213,00	1 212,48	

Compte administratif recettes 2023		Prévu 5 610 000,00	Réalisé 1 559 085,94	A réaliser 134 173,00
chapitre 10 : dotations		908 926,00	917 559,86	
article 10222 : F.C.T.V.A.		315 831,00	315 831,42	
article 10223 : taxe d'aménagement		3 583,00	12 215,86	
article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé		589 512,00	589 512,58	
chapitre 13 : subventions d'investissement		552 125,00	434 794,62	134 173,00
article 1323 : départements		44 676,00	13 402,80	
article 1326 : autres E.P.L.		70 228,00	87 070,09	31 273,00
article 1347 : Etat (D.S.I.L.)		437 221,00	334 321,73	102 900,00
chapitre 23 : immobilisations en cours		13 949,00	2 935,75	
article 2313 : constructions (révision prix négatif)			2 935,75	
article 238 : avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles		13 949,00		
chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement		3 931 204,00		
chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections		203 796,00	203 795,71	
chapitre 28 : amortissements		203 796,00	203 795,71	

Résultat au titre de l'exercice : [Recettes : 1 559 085,94 - Dépenses : (1 120 410,75 - 18 912,58 solde d'exécution négatif reporté) = 457 587,77 €]

Recettes 1 559 085,94 - Dépenses 1 120 410,75 = **Excédent d'investissement à reporter en 2024 à l'article 001..... : 438 675,19 €**
Restes à réaliser en dépenses..... : - 80 000,00 €
Différence..... : 358 675,19 €

Reste à réaliser en recettes d'investissement..... : 134 173,00 €

Résultat définitif..... : 492 848,19 €
Affectation du résultat à l'article 1068 au budget 2024..... : 0,00 €

Les écritures de l'ordonnateur sont conformes aux mouvements enregistrés par le comptable public assignataire dans le compte de gestion.

Préalablement au vote, monsieur le maire quitte la salle sans prendre part à celui-ci.

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter par monsieur Joël Le Bolu, maire, le budget primitif 2023 et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
- après en avoir délibéré, à l'unanimité (présents : 14, votants : 18, exprimés : 18) :

1) donne acte de la présentation du compte administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>		<i>nsemble</i>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		4 121 150,54	18 912,58		18 912,58	4 121 150,54
Opérations de l'exercice	3 166 770,10	3 809 544,46	1 101 498,17	1 559 085,94	4 268 268,27	5 368 630,40
Totaux	3 166 770,10	7 930 695,00	1 120 410,75	1 559 085,94	4 287 180,85	9 489 780,94
Résultat de clôture		4 763 924,90		438 675,19		5 202 600,09
Restes à réaliser			80 000,00	134 173,00	80 000,00	134 173,00
Totaux cumulés	3 166 770,10	7 930 695,00	1 200 410,75	1 693 258,94	4 367 180,85	9 623 953,94
Résultats définitifs		4 763 924,90		492 848,19		5 256 773,09

- 2) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'issue du vote, madame Dumont redonne la présidence de la séance à monsieur le maire après que celui-ci se soit à nouveau installé à la table des délibérations.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Eric NOURY

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - LA CHAPELLE SAINT AUBIN (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21720065800037

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE LE MANS
METROPOLE ET AMENDES

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	32
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	33
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	37
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	38
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	39
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	41
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	42
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	43
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	44
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	45
A4 - Etat des provisions	46
A5 - Etalement des provisions	47
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	48
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	49
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	50
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	51
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	52
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	57
A10.3 - Opérations liées aux cessions	58
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	59
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	60
A11 - Etat des travaux en régie	61
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	63
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	64
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	65
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	66
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	67
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	68
B1.6 - Etat des engagements reçus	69
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	70
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	71
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	72

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	73
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	74
C1.2 - Actions de formation des élus	77
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	78
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	79
C3.2 - Liste des établissements publics créés	80
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	81
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	82
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	83
C3.6 - Identification des flux croisés	85
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	86
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	87
D2 - Arrêté et signatures	88

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 72065	LA CHAPELLE SAINT AUBIN MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN	CA 2023
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2 344
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	2
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
LE MANS METROPOLE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
4 950 162,00	2 110,04	2 110,04	930,14

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 264,07	1 287,00
2	Produit des impositions directes/population	1 038,81	716,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 624,72	1 431,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	469,41	310,00
5	Encours de dette/population	0,00	955,00
6	DGF/population	0,00	223,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	52,36 %	44,57 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	77,80 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	28,89 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	A	3 166 770,10	G	3 809 544,46
	Section d'investissement	B	1 101 498,17	H	1 559 085,94

REPORTS DE L'EXERCICE N-1		+		+	
	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	4 121 150,54 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	18 912,58 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)		=		=	
		= A+B+C+D	4 287 180,85	= G+H+I+J	9 489 780,94

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)		E <th colspan="2">K </th>		K	
		Section de fonctionnement		0,00	
Section d'investissement	F	80 000,00	L	134 173,00	
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	80 000,00	= K+L	134 173,00	

RESULTAT CUMULE		= A+C+E		= G+I+K	
		Section de fonctionnement		3 166 770,10	
Section d'investissement	= B+D+F	1 200 410,75	= H+J+L	1 693 258,94	
TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 367 180,85	= G+H+I+J+K+L	9 623 953,94	

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	80 000,00	L	134 173,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		134 173,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 609,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
28	Opération d'équipement n° 28	5 040,00	
32	Opération d'équipement n° 32	3 877,00	
40	Opération d'équipement n° 40	33 474,00	
43	Opération d'équipement n° 43	25 000,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 300 000,00	1 108 352,84	0,00	0,00	191 647,16
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 555 000,00	1 551 325,08	0,00	0,00	3 674,92
014	Atténuations de produits	42 000,00	36 647,00	0,00	0,00	5 353,00
65	Autres charges de gestion courante	285 000,00	265 549,47	0,00	0,00	19 450,53
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 182 000,00	2 961 874,39	0,00	0,00	220 125,61
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	5 000,00	1 100,00			3 900,00
022	Dépenses imprévues	105 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 295 000,00	2 962 974,39	0,00	0,00	332 025,61
023	Virement à la section d'investissement (2)	3 931 204,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	203 796,00	203 795,71			0,29
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 135 000,00	203 795,71			3 931 204,29
TOTAL		7 430 000,00	3 166 770,10	0,00	0,00	4 263 229,90
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	1 000,00	1 517,29	0,00	0,00	-517,29
70	Produits services, domaine et ventes div	120 215,00	146 715,59	0,00	0,00	-26 500,59
73	Impôts et taxes	2 785 000,00	3 236 422,53	0,00	0,00	-451 422,53
74	Dotations et participations	260 000,00	266 204,66	0,00	0,00	-6 204,66
75	Autres produits de gestion courante	135 135,00	149 804,75	0,00	0,00	-14 669,75
Total des recettes de gestion courante		3 301 350,00	3 800 664,82	0,00	0,00	-499 314,82
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 500,00	2 667,16	0,00	0,00	-167,16
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	5 000,00	5 000,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 308 850,00	3 808 331,98	0,00	0,00	-499 481,98
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 213,00	1 212,48			0,52
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 213,00	1 212,48			0,52
TOTAL		3 310 063,00	3 809 544,46	0,00	0,00	-499 481,46
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 4 121 150,54				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 600,00	867,48	0,00	9 732,52
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 609 400,00	199 912,36	12 609,00	1 396 878,64
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	3 821 000,00	899 505,85	67 391,00	2 854 103,15
	Total des dépenses d'équipement	5 441 000,00	1 100 285,69	80 000,00	4 260 714,31
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	148 874,00			
	Total des dépenses financières	148 874,00	0,00	0,00	148 874,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 589 874,00	1 100 285,69	80 000,00	4 409 588,31
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	1 213,00	1 212,48		0,52
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 213,00	1 212,48		0,52
	TOTAL	5 591 087,00	1 101 498,17	80 000,00	4 409 588,83
	Pour information				
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2) 18 912,58			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	552 125,00	434 794,62	134 173,00	-16 842,62
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	13 949,00	2 935,75	0,00	11 013,25
	Total des recettes d'équipement	566 074,00	437 730,37	134 173,00	-5 829,37
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	319 414,00	328 047,28	0,00	-8 633,28
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	589 512,00	589 512,58	0,00	-0,58
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	908 926,00	917 559,86	0,00	-8 633,86
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 475 000,00	1 355 290,23	134 173,00	-14 463,23
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	3 931 204,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	203 796,00	203 795,71		0,29
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 135 000,00	203 795,71		3 931 204,29
	TOTAL	5 610 000,00	1 559 085,94	134 173,00	3 916 741,06

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 108 352,84		1 108 352,84
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 551 325,08		1 551 325,08
014	Atténuations de produits	36 647,00		36 647,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	265 549,47		265 549,47
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	1 100,00	203 795,71	204 895,71
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 962 974,39	203 795,71	3 166 770,10
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 212,48	1 212,48
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	899 505,85		899 505,85
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	867,48	0,00	867,48
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	199 912,36	0,00	199 912,36
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 100 285,69	1 212,48	1 101 498,17
Pour information				18 912,58
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				18 912,58

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 517,29		1 517,29
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	146 715,59		146 715,59
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	3 236 422,53		3 236 422,53
74	Dotations et participations	266 204,66		266 204,66
75	Autres produits de gestion courante	149 804,75	0,00	149 804,75
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 667,16	1 212,48	3 879,64
78	Reprise sur amortissements et provisions	5 000,00	0,00	5 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 808 331,98	1 212,48	3 809 544,46
Pour information				4 121 150,54
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	328 047,28	0,00	328 047,28
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	589 512,58		589 512,58
13	Subventions d'investissement	434 794,62	0,00	434 794,62
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	2 935,75	0,00	2 935,75
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		203 795,71	203 795,71
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		1 355 290,23	203 795,71	1 559 085,94
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 300 000,00	1 108 352,84	0,00	0,00	191 647,16
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	44 500,00	43 841,55	0,00	0,00	658,45
60611	Eau et assainissement	11 000,00	19 910,26	0,00	0,00	-8 910,26
60612	Energie - Electricité	363 000,00	302 035,31	0,00	0,00	60 964,69
60622	Carburants	18 000,00	14 697,70	0,00	0,00	3 302,30
60623	Alimentation	63 000,00	64 511,13	0,00	0,00	-1 511,13
60628	Autres fournitures non stockées	1 500,00	813,62	0,00	0,00	686,38
60631	Fournitures d'entretien	18 000,00	13 408,19	0,00	0,00	4 591,81
60632	Fournitures de petit équipement	35 000,00	31 897,24	0,00	0,00	3 102,76
60633	Fournitures de voirie	2 500,00	815,50	0,00	0,00	1 684,50
60636	Vêtements de travail	7 000,00	5 288,72	0,00	0,00	1 711,28
6064	Fournitures administratives	7 500,00	8 131,93	0,00	0,00	-631,93
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	10 000,00	9 883,70	0,00	0,00	116,30
6067	Fournitures scolaires	13 000,00	12 930,89	0,00	0,00	69,11
6068	Autres matières et fournitures	78 000,00	73 223,17	0,00	0,00	4 776,83
6078	Autres marchandises	1 000,00	273,40	0,00	0,00	726,60
611	Contrats de prestations de services	15 000,00	11 343,88	0,00	0,00	3 656,12
6132	Locations immobilières	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6135	Locations mobilières	22 500,00	18 120,46	0,00	0,00	4 379,54
61521	Entretien terrains	35 000,00	22 883,56	0,00	0,00	12 116,44
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	90 000,00	70 269,92	0,00	0,00	19 730,08
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	44 000,00	51 319,92	0,00	0,00	-7 319,92
615231	Entretien, réparations voiries	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	4 500,00	7 227,30	0,00	0,00	-2 727,30
61524	Entretien bois et forêts	10 000,00	11 328,96	0,00	0,00	-1 328,96
61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	18 821,14	0,00	0,00	1 178,86
61558	Entretien autres biens mobiliers	38 000,00	16 933,29	0,00	0,00	21 066,71
6156	Maintenance	58 000,00	48 166,01	0,00	0,00	9 833,99
6161	Multirisques	14 000,00	13 305,42	0,00	0,00	694,58
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	7 000,00	7 307,11	0,00	0,00	-307,11
6168	Autres primes d'assurance	5 500,00	1 999,20	0,00	0,00	3 500,80
617	Etudes et recherches	5 000,00	2 382,00	0,00	0,00	2 618,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	1 748,96	0,00	0,00	251,04
6184	Versements à des organismes de formation	28 000,00	12 486,75	0,00	0,00	15 513,25
6226	Honoraires	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	2 893,36	0,00	0,00	1 106,64
6232	Fêtes et cérémonies	67 500,00	66 234,26	0,00	0,00	1 265,74
6236	Catalogues et imprimés	2 500,00	1 535,51	0,00	0,00	964,49
6237	Publications	17 000,00	10 228,98	0,00	0,00	6 771,02
6238	Divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6241	Transports de biens	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6247	Transports collectifs	5 000,00	3 632,76	0,00	0,00	1 367,24
6251	Voyages et déplacements	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6256	Missions	1 500,00	1 249,79	0,00	0,00	250,21
6257	Réceptions	4 000,00	1 706,87	0,00	0,00	2 293,13
6261	Frais d'affranchissement	11 000,00	7 044,32	0,00	0,00	3 955,68
6262	Frais de télécommunications	13 500,00	14 146,57	0,00	0,00	-646,57
627	Services bancaires et assimilés	500,00	115,10	0,00	0,00	384,90
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	868,82	0,00	0,00	131,18
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	500,00	496,09	0,00	0,00	3,91
6283	Frais de nettoyage des locaux	60 000,00	61 771,76	0,00	0,00	-1 771,76
62878	Remb. frais à d'autres organismes	3 500,00	2 227,40	0,00	0,00	1 272,60
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	324,06	0,00	0,00	675,94
63512	Taxes foncières	16 000,00	16 571,00	0,00	0,00	-571,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 555 000,00	1 551 325,08	0,00	0,00	3 674,92
6218	Autre personnel extérieur	14 000,00	15 336,68	0,00	0,00	-1 336,68
6331	Versement mobilité	17 200,00	16 829,59	0,00	0,00	370,41
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	850,00	835,46	0,00	0,00	14,54
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	17 400,00	17 250,78	0,00	0,00	149,22
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 550,00	2 524,34	0,00	0,00	25,66
6411	Personnel titulaire	1 026 000,00	1 025 900,88	0,00	0,00	99,12
6413	Personnel non titulaire	52 000,00	51 543,87	0,00	0,00	456,13
6417	Rémunérations des apprentis	2 000,00	204,42	0,00	0,00	1 795,58
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	135 500,00	136 330,81	0,00	0,00	-830,81
6453	Cotisations aux caisses de retraites	257 750,00	254 745,90	0,00	0,00	3 004,10
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 000,00	2 153,40	0,00	0,00	-153,40
6455	Cotisations pour assurance du personnel	14 000,00	13 845,58	0,00	0,00	154,42

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 400,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	50,00	3,70	0,00	0,00	46,30
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	7 700,00	7 914,67	0,00	0,00	-214,67
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 600,00	5 905,00	0,00	0,00	-2 305,00
014	Atténuations de produits	42 000,00	36 647,00	0,00	0,00	5 353,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	17 096,00	11 743,00	0,00	0,00	5 353,00
7489	Reverst, restitut° sur autres attribut°	24 904,00	24 904,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	285 000,00	265 549,47	0,00	0,00	19 450,53
6531	Indemnités	74 568,00	73 294,74	0,00	0,00	1 273,26
6532	Frais de mission	2 500,00	2 102,40	0,00	0,00	397,60
6533	Cotisations de retraite	12 659,00	12 554,35	0,00	0,00	104,65
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	8 403,00	8 118,88	0,00	0,00	284,12
6535	Formation	5 292,00	0,00	0,00	0,00	5 292,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	52,00	99,23	0,00	0,00	-47,23
6541	Créances admises en non-valeur	1 065,00	0,00	0,00	0,00	1 065,00
6542	Créances éteintes	1 961,00	1 482,72	0,00	0,00	478,28
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	2 300,00	2 250,00	0,00	0,00	50,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	30 000,00	27 038,11	0,00	0,00	2 961,89
657362	Subv. fonct. CCAS	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	135 000,00	128 520,00	0,00	0,00	6 480,00
65888	Autres	200,00	89,04	0,00	0,00	110,96
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		3 182 000,00	2 961 874,39	0,00	0,00	220 125,61
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	5 000,00	1 100,00	0,00	0,00	3 900,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00	1 100,00	0,00	0,00	3 900,00
022	Dépenses imprévues (e)	105 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		3 295 000,00	2 962 974,39	0,00	0,00	332 025,61
023	Virement à la section d'investissement	3 931 204,00	0,00			3 931 204,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	203 796,00	203 795,71			0,29
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	203 796,00	203 795,71			0,29
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 135 000,00	203 795,71			3 931 204,29
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 135 000,00	203 795,71			3 931 204,29
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 430 000,00	3 166 770,10	0,00	0,00	4 263 229,90
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
 (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
 (5) Dont 675 et 676.
 (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	1 000,00	1 517,29	0,00	0,00	-517,29
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 000,00	1 517,29	0,00	0,00	-517,29
70	Produits services, domaine et ventes div	120 215,00	146 715,59	0,00	0,00	-26 500,59
70311	Concessions cimetières (produit net)	875,00	1 385,00	0,00	0,00	-510,00
7062	Redevances services à caractère culturel	4 440,00	5 894,00	0,00	0,00	-1 454,00
7066	Redevances services à caractère social	23 000,00	32 106,11	0,00	0,00	-9 106,11
7067	Redev. services périscolaires et enseign	89 775,00	103 193,86	0,00	0,00	-13 418,86
70688	Autres prestations de services	0,00	331,20	0,00	0,00	-331,20
7078	Autres marchandises	125,00	461,00	0,00	0,00	-336,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	2 000,00	3 344,42	0,00	0,00	-1 344,42
73	Impôts et taxes	2 785 000,00	3 236 422,53	0,00	0,00	-451 422,53
73111	Impôts directs locaux	1 479 760,00	1 464 999,00	0,00	0,00	14 761,00
73112	Cotisation sur la VAE	290 000,00	0,00	0,00	0,00	290 000,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	658 830,00	910 182,00	0,00	0,00	-251 352,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	59 489,00	59 785,00	0,00	0,00	-296,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	2 757,00	0,00	0,00	-2 757,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	20 000,00	25 752,00	0,00	0,00	-5 752,00
73221	FNGIR	48 495,00	48 495,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	13 000,00	41 013,00	0,00	0,00	-28 013,00
73224	Fonds départ DMTO pour com de - 5000 hab	0,00	36 691,37	0,00	0,00	-36 691,37
7351	Taxe consommation finale d'électricité	35 426,00	101 582,01	0,00	0,00	-66 156,01
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	180 000,00	209 620,15	0,00	0,00	-29 620,15
7388	Autres taxes diverses	0,00	335 546,00	0,00	0,00	-335 546,00
74	Dotations et participations	260 000,00	266 204,66	0,00	0,00	-6 204,66
744	FCTVA	10 187,00	10 187,19	0,00	0,00	-0,19
74718	Autres participations Etat	117,00	1 205,87	0,00	0,00	-1 088,87
7473	Participat° Départements	290,00	290,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	10 000,00	10 122,62	0,00	0,00	-122,62
74751	Participat° GFP de rattachement	74 632,00	74 632,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	3 600,00	9 022,98	0,00	0,00	-5 422,98
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	9 650,00	0,00	0,00	0,00	9 650,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	22 473,00	22 473,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	43 087,00	43 087,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	65 684,00	65 684,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	20 280,00	29 500,00	0,00	0,00	-9 220,00
75	Autres produits de gestion courante	135 135,00	149 804,75	0,00	0,00	-14 669,75
752	Revenus des immeubles	135 000,00	149 529,49	0,00	0,00	-14 529,49
7588	Autres produits div. de gestion courante	135,00	275,26	0,00	0,00	-140,26
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		3 301 350,00	3 800 664,82	0,00	0,00	-499 314,82
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 500,00	2 667,16	0,00	0,00	-167,16
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	160,00	0,00	0,00	-160,00
7788	Produits exceptionnels divers	2 500,00	2 507,16	0,00	0,00	-7,16
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		3 308 850,00	3 808 331,98	0,00	0,00	-499 481,98
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	1 213,00	1 212,48			0,52
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 213,00	1 212,48			0,52
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 213,00	1 212,48			0,52
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		3 310 063,00	3 809 544,46	0,00	0,00	-499 481,46
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		4 121 150,54				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (4) Dont 776.
- (5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	10 600,00	867,48	0,00	9 732,52
2051	Concessions, droits similaires	10 600,00	867,48	0,00	9 732,52
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1 609 400,00	199 912,36	12 609,00	1 396 878,64
2111	Terrains nus	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
2115	Terrains bâtis	950 000,00	0,00	3 200,00	946 800,00
2128	Autres agencements et aménagements	25 000,00	17 599,08	0,00	7 400,92
21311	Hôtel de ville	23 800,00	14 580,00	3 193,00	6 027,00
21312	Bâtiments scolaires	10 000,00	9 992,27	0,00	7,73
21318	Autres bâtiments publics	250 000,00	25 707,66	2 730,00	221 562,34
2152	Installations de voirie	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	165 000,00	56 495,69	0,00	108 504,31
2161	Oeuvres et objets d'art	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	29 600,00	19 892,53	3 486,00	6 221,47
2184	Mobilier	42 600,00	15 803,90	0,00	26 796,10
2188	Autres immobilisations corporelles	72 400,00	29 841,23	0,00	42 558,77
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Opération d'équipement n° 28 (2)	35 500,00	18 663,03	5 040,00	11 796,97
32	Opération d'équipement n° 32 (2)	3 877,00	0,00	3 877,00	0,00
38	Opération d'équipement n° 38 (2)	348,00	348,00	0,00	0,00
40	Opération d'équipement n° 40 (2)	33 474,00	0,00	33 474,00	0,00
42	Opération d'équipement n° 42 (2)	10 943,00	9 861,93	0,00	1 081,07
43	Opération d'équipement n° 43 (2)	894 785,00	735 693,49	25 000,00	134 091,51
44	Opération d'équipement n° 44 (2)	901 000,00	0,00	0,00	901 000,00
46	Opération d'équipement n° 46 (2)	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
47	Opération d'équipement n° 47 (2)	71 073,00	71 073,00	0,00	0,00
48	Opération d'équipement n° 48 (2)	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
49	Opération d'équipement n° 49 (2)	70 000,00	63 866,40	0,00	6 133,60
50	Opération d'équipement n° 50 (2)	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00
Total des dépenses d'équipement		5 441 000,00	1 100 285,69	80 000,00	4 260 714,31
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	148 874,00			
Total des dépenses financières		148 874,00	0,00	0,00	148 874,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		5 589 874,00	1 100 285,69	80 000,00	4 409 588,31
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 213,00	1 212,48		0,52
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	1 213,00	1 212,48		0,52
13918	Autres subventions d'équipement	1 213,00	1 212,48		0,52
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 213,00	1 212,48		0,52
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 591 087,00	1 101 498,17	80 000,00	4 409 588,83
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		18 912,58			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

- (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Dont 192.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	552 125,00	434 794,62	134 173,00	-16 842,62
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	44 676,00	13 402,80	31 273,00	0,20
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	70 228,00	87 070,09	0,00	-16 842,09
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	437 221,00	334 321,73	102 900,00	-0,73
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	13 949,00	2 935,75	0,00	11 013,25
2313	Constructions	0,00	2 935,75	0,00	-2 935,75
238	Avances versées commandes immo. incorp.	13 949,00	0,00	0,00	13 949,00
Total des recettes d'équipement		566 074,00	437 730,37	134 173,00	-5 829,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	908 926,00	917 559,86	0,00	-8 633,86
10222	FCTVA	315 831,00	315 831,42	0,00	-0,42
10223	TLE	3 583,00	12 215,86	0,00	-8 632,86
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	589 512,00	589 512,58	0,00	-0,58
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		908 926,00	917 559,86	0,00	-8 633,86
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 475 000,00	1 355 290,23	134 173,00	-14 463,23
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 931 204,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	203 796,00	203 795,71		0,29
28051	Concessions et droits similaires	4 554,00	4 553,88		0,12
28158	Autres installat°, matériel et outillage	22 675,00	22 674,64		0,36
28182	Matériel de transport	19 023,00	19 022,59		0,41
28183	Matériel de bureau et informatique	23 650,00	23 650,37		-0,37
28184	Mobilier	76 808,00	76 807,67		0,33
28188	Autres immo. corporelles	57 086,00	57 086,56		-0,56
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 135 000,00	203 795,71		3 931 204,29
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 135 000,00	203 795,71		3 931 204,29
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		5 610 000,00	1 559 085,94	134 173,00	3 916 741,06
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 28 (1)
LIBELLE : A Nouvelle mairie

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		35 500,00	A 18 663,03	5 040,00	11 796,97	B 3 446 422,19
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	35 500,00	18 663,03	5 040,00	11 796,97	3 446 422,19
2313	Constructions	35 500,00	18 663,03	5 040,00	11 796,97	3 433 863,03
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	12 559,16

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		215 066,00	C 215 066,73	0,00	-0,73	D 787 513,43
13	Subventions d'investissement	215 066,00	215 066,73	0,00	-0,73	772 600,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	215 066,00	215 066,73	0,00	-0,73	472 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	14 913,43
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 354,27
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	12 559,16

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	196 403,70	D - B	-2 658 908,76

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 32 (1)
LIBELLE : COURTS DE PADEL COUVERTS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
DEPENSES		3 877,00	A	0,00	3 877,00	0,00	B 500 803,90
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	564,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	564,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 263,80
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 470,80
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 317,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 476,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 877,00	0,00	3 877,00	0,00	0,00	473 976,10
2313	Constructions	3 877,00	0,00	3 877,00	0,00	0,00	466 364,76
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 611,34

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D 55 111,34
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 500,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 611,34
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 611,34

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-445 692,56

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 38 (1)
LIBELLE : CHAUFFERIE SAINT CHRISTOPHE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		348,00	A	348,00	0,00	0,00	B	127 851,44
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	348,00		348,00	0,00	0,00		127 851,44
21318	Autres bâtiments publics	348,00		348,00	0,00	0,00		127 851,44
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		76 702,00	C	76 702,06	0,00	-0,06	D	76 702,06
13	Subventions d'investissement	76 702,00		76 702,06	0,00	-0,06		76 702,06
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	39 384,00		39 384,06	0,00	-0,06		39 384,06
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	37 318,00		37 318,00	0,00	0,00		37 318,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	76 354,06	D - B	-51 149,38

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 40 (1)
LIBELLE : MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		33 474,00	A	0,00	33 474,00	0,00	B	9 498,00
20	Immobilisations incorporelles	33 474,00		0,00	33 474,00	0,00		9 498,00
2031	Frais d'études	33 474,00		0,00	33 474,00	0,00		9 498,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-9 498,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 42 (1)
LIBELLE : CHAUFFERIE MAISON POUR TOUS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		10 943,00	A 9 861,93	0,00	1 081,07	B 129 729,83
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 943,00	9 861,93	0,00	1 081,07	129 729,83
21318	Autres bâtiments publics	10 943,00	9 861,93	0,00	1 081,07	129 729,83
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		68 681,00	C 68 681,09	0,00	-0,09	D 68 681,09
13	Subventions d'investissement	68 681,00	68 681,09	0,00	-0,09	68 681,09
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	30 844,00	30 844,09	0,00	-0,09	30 844,09
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	37 837,00	37 837,00	0,00	0,00	37 837,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	58 819,16	D - B	-61 048,74

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 43 (1)
LIBELLE : CABINET DENTAIRE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		894 785,00	A 735 693,49	25 000,00	134 091,51	B 775 385,34
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	880 836,00	7 982,76	0,00	872 853,24	7 982,76
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	7 982,76	0,00	-7 982,76	7 982,76
21318	Autres bâtiments publics	880 836,00	0,00	0,00	880 836,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	13 949,00	727 710,73	25 000,00	-738 761,73	767 402,58
2313	Constructions	0,00	727 710,73	25 000,00	-752 710,73	767 402,58
238	Avances versées commandes immo. incorp.	13 949,00	0,00	0,00	13 949,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		205 625,00	C 60 438,55	134 173,00	11 013,45	D 60 438,55
13	Subventions d'investissement	191 676,00	57 502,80	134 173,00	0,20	57 502,80
1323	Subv. non transf. Départements	44 676,00	13 402,80	31 273,00	0,20	13 402,80
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	147 000,00	44 100,00	102 900,00	0,00	44 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	13 949,00	2 935,75	0,00	11 013,25	2 935,75
2313	Constructions	0,00	2 935,75	0,00	-2 935,75	2 935,75
238	Avances versées commandes immo. incorp.	13 949,00	0,00	0,00	13 949,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-675 254,94	D - B	-714 946,79

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 44 (1)
LIBELLE : EXTENSION SALLE DE GYMNASTIQUE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		901 000,00	A	0,00	0,00	B
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	901 000,00	0,00	0,00	901 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	901 000,00	0,00	0,00	901 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RE CETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	D
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 46 (1)
LIBELLE : CONSOLIDATION ET TRANSFORMATION MAIRIE BAT1

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 000 000,00	A 0,00	0,00	1 000 000,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 47 (1)
LIBELLE : GENDARMERIE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		71 073,00	A 71 073,00	0,00	0,00	B 71 073,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	71 073,00	71 073,00	0,00	0,00	71 073,00
21318	Autres bâtiments publics	71 073,00	71 073,00	0,00	0,00	71 073,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 16 841,94	0,00	-16 841,94	D 16 841,94
13	Subventions d'investissement	0,00	16 841,94	0,00	-16 841,94	16 841,94
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	16 841,94	0,00	-16 841,94	16 841,94
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-54 231,06	D - B	-54 231,06

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 48 (1)
LIBELLE : HALLE DE TENNIS ACCESSIBILITE PMR

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		300 000,00	A	0,00	0,00	300 000,00	B	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00		0,00
21318	Autres bâtiments publics	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

RE CETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 49 (1)
LIBELLE : CIMETIERE NOUVEL ESPACE CINERAIRE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		70 000,00	A	63 866,40	0,00	6 133,60	B	63 866,40
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	70 000,00		63 866,40	0,00	6 133,60		63 866,40
2116	Cimetières	20 000,00		16 260,00	0,00	3 740,00		16 260,00
21316	Equipements du cimetière	50 000,00		47 606,40	0,00	2 393,60		47 606,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-63 866,40	D - B	-63 866,40

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 50 (1)
LIBELLE : ETUDE COUVERTURE SALLE OMNISPORTS/POSE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		500 000,00	A 0,00	0,00	500 000,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RE CETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

LA CHAPELLE SAINT AUBIN - MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	A2.7

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 2500.00 €			28-03-2003
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Amenagement de véhicules	5	03/12/1999
L	Equipement des cuisines	10	03/12/1999
L	Gros materiel et outillage	10	03/12/1999
L	Logiciel Informatique	2	03/12/1999
L	Materiel audio-video-photo et de reproduction	5	03/12/1999
L	Materiel de Bureau	5	03/12/1999
L	Materiel de Loisirs	5	03/12/1999
L	Matériel de Telecommunication	6	03/12/1999
L	Materiel Electromenager	5	03/12/1999
L	Materiel Informatique	3	03/12/1999
L	Materiel medical	5	03/12/1999
L	Materiel sportif	5	03/12/1999
L	Mobilier Interieur	10	03/12/1999
L	Mobilier Urbain	10	03/12/1999
L	Petit materiel et outillage	5	03/12/1999
L	Vehicules legers	5	03/12/1999
L	Vehicules utilitaires	5	03/12/1999

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	1 100,00		5 000,00	6 100,00	5 000,00	1 100,00
Créances de plus 2 ans	1 100,00	14/04/2021	5 000,00	6 100,00	5 000,00	1 100,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	1 100,00		5 000,00	6 100,00	5 000,00	1 100,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		150 087,00	I 1 212,48
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		150 087,00	1 212,48
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	1 213,00	1 212,48
020	Dépenses imprévues	148 874,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépendances au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 212,48	80 000,00	18 912,58	100 125,06

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 454 414,00	III 531 842,99
Ressources propres externes de l'année (a)		319 414,00	328 047,28
10222	FCTVA	315 831,00	315 831,42
10223	TLE	3 583,00	12 215,86
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		4 135 000,00	203 795,71
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28051	Concessions et droits similaires	4 554,00	4 553,88
28158	Autres installat°, matériel et outillage	22 675,00	22 674,64
28182	Matériel de transport	19 023,00	19 022,59
28183	Matériel de bureau et informatique	23 650,00	23 650,37
28184	Mobilier	76 808,00	76 807,67
28188	Autres immo. corporelles	57 086,00	57 086,56
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 931 204,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	531 842,99	134 173,00	0,00	589 512,58	1 255 528,57

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 100 125,06
Ressources propres disponibles	IV 1 255 528,57
Solde	V = IV – II (3) 1 155 403,51

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D’OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
02/01/2023	maison pour tous	840,00	0,00	0
04/01/2023	SCULPTURE AVENIR 130CM OEUVRE UNIQUE	10 000,00	0,00	0
05/01/2023	ACQUISITION GOUGEON 36 RUE DE LA PAILLE AA198+AA280+AA282	591,00	0,00	0
06/01/2023	BANCS	1 035,60	0,00	1
10/01/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	1 115,76	0,00	0
16/01/2023	LOGEMENT GENDARMERIE 43 RUE EUROPE ADOUCCISSEUR EAU	1 570,00	0,00	0
17/01/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	565,20	0,00	0
24/01/2023	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	1 494,76	0,00	0
31/01/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	273,20	0,00	0
31/01/2023	ORDINATEUR PORTABLE POUR SECRETARIAT ST / MAIRIE	1 074,00	0,00	1
31/01/2023	LICENCES ORDINATEUR PORTABLE POUR SECRETARIAT ST / MAIRIE	519,48	0,00	1
31/01/2023	ENSEMBLE CONSOLE SON POUR SALLE DE SPECTACLE	4 929,61	0,00	5
07/02/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	1 115,76	0,00	0
13/02/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	222,67	0,00	0
14/02/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	2 160,00	0,00	0
17/02/2023	TABLES (X5) PLIANTES CELIA POUR SALLE DES BUIS	2 182,61	0,00	1
22/02/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	1 713,88	0,00	0
06/03/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	1 115,76	0,00	0
06/03/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	56 691,79	0,00	0
08/03/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	-137,24	0,00	0
16/03/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	223,33	0,00	0
21/03/2023	LICENCES TSE ET ANTIVIRUS DU 1.03 AU 31.10.2023 POUR PC TELETRAVAIL ENFANCE	348,00	0,00	1
22/03/2023	MAIRIE 2 RUE DE L'EUROPE	3 780,00	0,00	0
24/03/2023	BUSTE DE MARIANNE - MODELE DUBOIS POUR MAIRIE	964,80	0,00	1
31/03/2023	maison pour tous	1 607,15	0,00	0
31/03/2023	maison pour tous	252,00	0,00	0
04/04/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	100 229,15	0,00	0
13/04/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	224,21	0,00	0
13/04/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	1 115,76	0,00	0
14/04/2023	maison pour tous	188,40	0,00	0
14/04/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	390,00	0,00	0
19/04/2023	JARDINIÈRES (*6) POUR RUE DE LA REPUBLIQUE	2 076,00	0,00	1
28/04/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	41 194,78	0,00	0
03/05/2023	SALLE OMNISPORTS	5 526,00	0,00	0
04/05/2023	maison pour tous	5 686,78	0,00	0
05/05/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	12 796,38	0,00	0
05/05/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	360,00	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
09/05/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	224,44	0,00	0
10/05/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	1 115,76	0,00	0
11/05/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	36 917,84	0,00	0
24/05/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	1 320,00	0,00	0
24/05/2023	BALAYEUSE SW750 POUR SALLE POLYVALENTE	3 942,43	0,00	5
26/05/2023	CARRIOLE RABO 7036 POUR ECOLE	575,00	0,00	1
26/05/2023	AUTOLAVEUSE POUR MAISON POUR TOUS	3 583,44	0,00	5
30/05/2023	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	1 396,96	0,00	0
30/05/2023	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	245,57	0,00	0
31/05/2023	GALETTES (X8) MULTICOLORES POUR ECOLE	230,00	0,00	1
31/05/2023	COLONNES (X2) HAUTE A BACS INCOLORES HÊTRE MOBINATHAN POUR ECOLE	596,00	0,00	1
31/05/2023	BAC A LIVRES 2 CASES BAS A ROULETTES TEINTE HÊTRE POUR ECOLE	172,00	0,00	1
01/06/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	1 405,98	0,00	0
02/06/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	6 026,62	0,00	0
06/06/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	46 799,83	0,00	0
06/06/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	4 244,02	0,00	0
06/06/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	13 128,19	0,00	0
06/06/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	13 002,70	0,00	0
07/06/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	13 205,69	0,00	0
08/06/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	1 115,76	0,00	0
08/06/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	330,00	0,00	0
08/06/2023	LAVE VAISSELLE A CAPOT ELEVAGE AUTOMATIQUE POUR RESTAURANT SCOLAIRE	10 620,00	0,00	5
08/06/2023	ORIFLAMMES (*6) AVEC NOUVEAU LOGO COMMUNE	1 320,84	0,00	1
09/06/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	-32,14	0,00	0
09/06/2023	DEVIDOIR MURAL POUR STATION DE LAVAGE SERVICE TECHNIQUE	274,80	0,00	1
12/06/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	225,53	0,00	0
13/06/2023	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	1 281,00	0,00	0
16/06/2023	AFFUTEUR DE FORÊTS 2,5 A 19 MM POUR ATELIER	382,80	0,00	1
22/06/2023	TONDEUSE THERMIQUE TRACTEE KAAZ SP53 HXPRO 53 CM	1 722,22	0,00	1
26/06/2023	PANNEAUX (*2) VILLES ET VILLAGES FLEURIS AVEC 3 FLEURS	534,00	0,00	1
30/06/2023	COFFRE DE RANGEMENT 1200L POUR JARDIN ECOLE	199,00	0,00	1
04/07/2023	TABOURETS (*10) POUR SALLE DE REUNION SERVICE TECHNIQUE	405,60	0,00	1
05/07/2023	gendarmérie et 9 logements	71 073,00	0,00	0
05/07/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	1 115,76	0,00	0
06/07/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	298,80	0,00	0
10/07/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	15 243,34	0,00	0
10/07/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	3 343,13	0,00	0
10/07/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	5 040,53	0,00	0
10/07/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	33 591,78	0,00	0
10/07/2023	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	1 557,12	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
11/07/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	10 314,20	0,00	0
12/07/2023	VISSEUSE - PERCEUSE SANS FIL POUR ATELIER	478,80	0,00	1
21/07/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	7 922,69	0,00	0
24/07/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	21 072,07	0,00	0
26/07/2023	école	5 285,87	0,00	0
26/07/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	223,55	0,00	0
26/07/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	20 853,06	0,00	0
28/07/2023	ateliers municipaux	4 427,28	0,00	0
28/07/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	1 331,28	0,00	0
28/07/2023	PORTEUR 3 SELLES POUR ECOLE	209,00	0,00	1
28/07/2023	POSTE LED CD /MP3/USB/BLIET 2W POUR ECOLE	83,20	0,00	1
28/07/2023	BROUETTE DE JARDIN POUR ECOLE	83,90	0,00	1
28/07/2023	ROBOT DE TONTE CEORA 546 HUSQVARNA TERRAINS DE FOOTBALL	37 426,20	0,00	10
01/08/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	8 160,23	0,00	0
01/08/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	54 972,38	0,00	0
01/08/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	21 574,79	0,00	0
02/08/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	2 268,11	0,00	0
02/08/2023	REFRIGERATEUR MRFVC 3501 327L LIEBHERR POUR RESTAURANT SCOLAIRE	1 056,00	0,00	1
03/08/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	11 417,84	0,00	0
03/08/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	8 487,66	0,00	0
03/08/2023	TELEPHONE PORTABLE SAMSUNG GALAXY A14 POUR GARDIEN COMPLEXE SPORTIF	199,08	0,00	1
04/08/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	1 115,76	0,00	0
04/08/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	1 240,19	0,00	0
04/08/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	24 043,33	0,00	0
05/08/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	270,00	0,00	0
05/08/2023	ECRANS (*15) D'ORDINATEUR POUR ECOLE	2 802,00	0,00	3
06/08/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	223,55	0,00	0
07/08/2023	école	4 706,40	0,00	0
10/08/2023	BAINS DE SOLEIL (*6) POUR BASSIN APPRENTISSAGE	269,70	0,00	1
14/08/2023	Centre Saint Christophe	348,00	0,00	0
24/08/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	-983,32	0,00	0
24/08/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	-1 053,78	0,00	0
25/08/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	4 192,34	0,00	0
28/08/2023	ROULEAU AERATEUR (SCARIFICATEUR PORTE WIEDENMANN) SERVICE TECHNIQUE	8 685,00	0,00	10
31/08/2023	TABOURET REGLABLE A ROULETTES	120,23	0,00	1
31/08/2023	CHAISES (*10) CLUNY COULEUR PRUNE ECOLE	897,30	0,00	1
31/08/2023	CHAISES A ROULETTES (*2) FLASHY COULEURS PRUNE ET NOIR	261,83	0,00	1
04/09/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	42 747,35	0,00	0
05/09/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	240,00	0,00	0
05/09/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	223,55	0,00	0
06/09/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	10 649,16	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
07/09/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	1 115,76	0,00	0
07/09/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	389,28	0,00	0
18/09/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	449,40	0,00	0
21/09/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	1 587,18	0,00	0
21/09/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	2 094,22	0,00	0
21/09/2023	BLOC MODULES GRANDE PENTE POUR GYMNASTIQUE ECOLE	109,86	0,00	1
25/09/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	-66,83	0,00	0
27/09/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	1 053,78	0,00	0
27/09/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	2 314,45	0,00	0
28/09/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	7 472,71	0,00	0
28/09/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	1 700,75	0,00	0
28/09/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	21 179,10	0,00	0
29/09/2023	ONDULEUR EATON ELLIPSE ECO 650 POUR ECOLE	142,80	0,00	1
03/10/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	-241,82	0,00	0
03/10/2023	BACS ET CHARIOT POUR BIBLIOTHEQUE	322,98	0,00	1
03/10/2023	ENCEINTE PORTABLE 500W BLUETOOTH POR ECOLE ELEMENTAIRE	281,00	0,00	1
04/10/2023	MAIRIE 2 RUE DE L'EUROPE	10 800,00	0,00	0
06/10/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	991,68	0,00	0
06/10/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	223,78	0,00	0
06/10/2023	CHARIOT 500KG 1M/0,7M POUR DEMENAGEMENTS	269,28	0,00	1
08/10/2023	MOBILIERS POUR BIBLIOTHEQUE	2 107,20	0,00	10
09/10/2023	AMENAGEMENT D'UN ESPACE CINERAIRE ALLEE DU SOUVENIR SEPTEMBRE 2023	5 160,00	0,00	0
09/10/2023	AMENAGEMENT D'UN ESPACE CINERAIRE ALLEE DU SOUVENIR SEPTEMBRE 2023	47 606,40	0,00	0
10/10/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	210,00	0,00	0
10/10/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	1 811,36	0,00	0
11/10/2023	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	1 188,00	0,00	0
11/10/2023	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	660,00	0,00	0
13/10/2023	bassin d'apprentissage	7 158,83	0,00	0
24/10/2023	DEFIBRILLATEUR SEMI-AUTOMATIQUE LIFELINE DEFIBTECH SITE CABINET DENTAIRE	1 952,16	0,00	1
24/10/2023	AO354 DRAINAGE AU PIED DE TALUS DU CABINET DENTAIRE TRAVAUX COMPLEMENTAIRE	759,60	0,00	0
24/10/2023	AO354 DRAINAGE AU PIED DE TALUS DU CABINET DENTAIRE TRAVAUX COMPLEMENTAIRE	3 518,40	0,00	0
27/10/2023	BOITE A LIVRES POUR BIBLIOTHEQUE	550,80	0,00	1
31/10/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	349,20	0,00	0
02/11/2023	TOUR EXPOSITION LABYRINTH ET ETAGERE POUR BIBLIOTHEQUE	4 200,00	0,00	10
04/11/2023	MOBILIERS POUR BIBLIOTHEQUE	2 792,55	0,00	10
07/11/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2313 / ANNEE 2022-2023	178,80	0,00	0
09/11/2023	AMENAGEMENT D'UN ESPACE CINERAIRE ALLEE DU SOUVENIR SEPTEMBRE 2023	11 100,00	0,00	0
15/11/2023	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	11 054,88	0,00	0
17/11/2023	AO354 DRAINAGE AU PIED DE TALUS DU CABINET DENTAIRE TRAVAUX COMPLEMENTAIRE	3 704,76	0,00	0
21/11/2023	PANNEAU ET ECRANS D'AFFICHAGE LUMINEUX CHARTE GRAPHIQUE	2 880,00	0,00	4
23/11/2023	BANCS (*2) AIRE DE JEU BERLIN	1 158,00	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
24/11/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	629,12	0,00	0
30/11/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	1 602,01	0,00	0
30/11/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	1 552,97	0,00	0
30/11/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	4 193,40	0,00	0
01/12/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	225,31	0,00	0
04/12/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	1 162,03	0,00	0
04/12/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	302,88	0,00	0
05/12/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	468,02	0,00	0
06/12/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	-316,38	0,00	0
06/12/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	-104,24	0,00	0
08/12/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	150,00	0,00	0
12/12/2023	nouvelle mairie	580,00	0,00	0
12/12/2023	Centre Saint Christophe	6 768,00	0,00	0
12/12/2023	SALLE OMNISPORTS	339,60	0,00	0
12/12/2023	salle des Tribunes	810,00	0,00	0
12/12/2023	PHOTOCOPIEUR MAISON POUR TOUS	2 856,00	0,00	3
12/12/2023	PHOTOCOPIEUR CENTRE SAINT CHRISTOPHE	2 856,00	0,00	3
12/12/2023	PHOTOCOPIEUR ASCA	3 420,00	0,00	3
12/12/2023	FOURNITURE ET POSE ENSEIGNES L'ESCALE	580,00	0,00	0
14/12/2023	TRAVAUX DE SOUTÈNEMENT TALUS VC 304	16 133,16	0,00	0
14/12/2023	ROUTE DU MANS			
14/12/2023	SOUTÈNEMENT ABORDS DU CALVAIRE	1 465,92	0,00	0
14/12/2023	INSTALLATION SYSTEME WIFI SALLE OMNISPORTS	6 741,73	0,00	3
19/12/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	110,81	0,00	0
27/12/2023	CABINET DENTAIRE CPTE 2131 / ANNEE 2024-2023 / ANNEE 2022-2023	247,92	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		1 097 722,26	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
21/12/2023	PHOTOCOPIEURS SHARP MN-2614-N POUR ASCA - MARCHE 2016/12	2 736,00	5	2 736,00	0,00	0,00	0,00
21/12/2023	PHOTOCOPIEUR SHARP MX -M266N ST CHRISTOPHE - MARCHE 2016/12	1 950,00	5	1 950,00	0,00	0,00	0,00
Divers							
TOTAL GENERAL		4 686,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
		0,00	0,00	0
Mise à disposition				
		0,00	0,00	0
Affectation				
		0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage				
		0,00	0,00	0
Divers				
		0,00	0,00	0
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme							
21/12/2023	tondeuse Pro Iseki SF 333 - BIEN n°647 - Amort. 5	30 134,42	5	30 134,42	0,00	0,00	0,00
21/12/2023	Ecran poste informatique école élémentaire	119,00	1	119,00	0,00	0,00	0,00
21/12/2023	Ecran pour poste informatique école élémentaire	119,00	1	119,00	0,00	0,00	0,00
21/12/2023	Ecran pour poste informatique école élémentaire	119,00	1	119,00	0,00	0,00	0,00
21/12/2023	Ecran poste informatique école élémentaire	119,00	1	119,00	0,00	0,00	0,00
21/12/2023	Ecran pour poste informatique école élémentaire	119,00	1	119,00	0,00	0,00	0,00
21/12/2023	PHOTOCOPIEUR SHARP MX-414N POUR MAIRIE -BIEN N° 1	7 384,80	5	7 384,80	0,00	0,00	0,00
21/12/2023	UNITE CENTRALE POUR SERVICE TECHNIQUE - BIENS N 1	1 775,09	1	1 775,09	0,00	0,00	0,00
Divers							
21/12/2023	Tondeuse Pro KAAZ Type LM 5360 HXA - Bien n° 773	1 285,70	1	1 285,70	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		41 175,01					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	0.00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0.00 %

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					148 209,06	37 052,34										1 479,78	4 631,53	
COMMUNE DE LA CHAPELLE ST AUBIN	1997	P	Garantie 3 logts. PLA au dessus commerces	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATI	148 209,06	37 052,34	7,08	A	R	4,300	R		3,550	A-1		1 479,78	4 631,53	
TOTAL GENERAL					148 209,06	37 052,34										1 479,78	4 631,53	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	3 808 331,98
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

- (1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé <u>Associations</u> <u>Entreprises</u> <u>Personnes physiques</u> <u>Autres</u>		
Personnes de droit public <u>Etat</u> <u>Régions</u> <u>Départements</u> <u>Communes</u> <u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC...)</u> <u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		8,00	1,66	9,66	8,66	0,00	8,66
Adjoint administratif	C	4,00	1,66	5,66	5,66	0,00	5,66
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		13,00	6,44	19,44	19,44	0,00	19,44
Adjoint technique	C	6,00	3,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint technique ppal 1ere cl	C	1,00	1,78	2,78	2,78	0,00	2,78
Adjoint technique ppal 2° cl	C	4,00	1,66	5,66	5,66	0,00	5,66
Agent de maîtrise	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
Adjoint du patrimoine	C	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
Adjoint du patrimoine ppal 1° cl	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation ppal 2° cl	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		25,00	8,90	33,90	32,90	0,00	32,90

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				4 585,43		
Adjoint administratif	C	ADM		4 585,43	A	CDD Remplacement agent congé maternité
TOTAL GENERAL				4 585,43		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 610 000,00	1 120 410,75	80 000,00	4 409 589,25
RECETTES	5 610 000,00	1 559 085,94	134 173,00	3 916 741,06
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 430 000,00	3 166 770,10	0,00	4 263 229,90
RECETTES	7 431 213,00	7 930 695,00	0,00	-499 482,00

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 610 000,00	1 120 410,75	80 000,00	4 409 589,25
RECETTES	5 610 000,00	1 559 085,94	134 173,00	3 916 741,06
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 430 000,00	3 166 770,10	0,00	4 263 229,90
RECETTES	7 431 213,00	7 930 695,00	0,00	-499 482,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	13 040 000,00	4 287 180,85	80 000,00	8 672 819,15
TOTAL GENERAL DES RECETTES	13 041 213,00	9 489 780,94	134 173,00	3 417 259,06

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 610 000,00	1 120 410,75	80 000,00	4 409 589,25
RECETTES	5 610 000,00	1 559 085,94	134 173,00	3 916 741,06
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 430 000,00	3 166 770,10	0,00	4 263 229,90
RECETTES	7 431 213,00	7 930 695,00	0,00	-499 482,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	13 040 000,00	4 287 180,85	80 000,00	8 672 819,15
TOTAL GENERAL DES RECETTES	13 041 213,00	9 489 780,94	134 173,00	3 417 259,06

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN	C4

IV - Annexe « Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain »

Nature de l'opération (selon la nomenclature)	Dépenses / Recettes	Chapitre	Article	Maîtrise d'œuvre assurée par la collectivité	Financeurs (Etat, Collectivités, Caisse des dépôts,....)	Total des engagements juridiques année N	Total des Crédits de paiement année N	
						Total Recettes	0,00	0,00
						Total Dépenses	0,00	0,00

NOMENCLATURE :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 14-Etudes et conduite de projet 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer 21-Démolition de logements locatifs sociaux 22-Recyclage de copropriétés dégradées 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé 24-Aménagement d'ensemble 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux 32-Production d'une offre de relogement temporaire 33-Requalification de logements locatifs sociaux | <ul style="list-style-type: none"> 34-Résidentialisation de logements 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées 36-Accession à la propriété 37-Equipement public de proximité 38-Immobilier à vocation économique 39-Autres investissements 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement |
|---|---|

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	6 228 299,00	5,37	28,69	1,00	1 759 926,00	6,12
TFPNB	63 291,00	8,88	34,40	1,00	21 772,00	8,88
CFE	3 730 669,00	3,76	13,18	1,00	494 654,00	3,53
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	120 839,00	7,19	13,20	1,00	15 951,00	7,19
TOTAL	10 143 098,00	5,16			2 292 303,00	5,79

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2024

Présenté par (1) Le MAIRE.
A La Chapelle-Saint-Aubin, le 15/04/2024
Le MAIRE

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
A La Chapelle-Saint-Aubin, le 15/04/2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BOURBLANC Alain	
BRETON Martine	
CZINOBER Laure	
DAINNE Carole	
DU GRAND PLACITRE Marie-Christine	
DUMONT Valérie	
FOURNIER Thierry	
GARNIER Dominique	
GIRARD Franck	
KRYGIER Sophie	
LAUNAY Martine	
LE BOLU Joël	
LEMESLE Régis	
MAUBOUSSIN Philippe	
NOURY Eric	
POTELOIN Vanessa	
PRIGENT Jean-Pierre	
ROMAIN Jean-Philippe	
VAN HAAFTEN Marika	

Certifié exécutoire par (1) Le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A La Chapelle-Saint-Aubin,le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 14
 Nombre de suffrages exprimés : 18
 VOTES :
 Pour : 18
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2024

Présenté par (1) Le MAIRE.
 A La Chapelle-Saint-Aubin, le 15/04/2024
 Le MAIRE



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A La Chapelle-Saint-Aubin, le 15/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BOURBLANC Alain	
BRETON Martine	
CZINOBER Laure	
DAINNE Carole	Procuratry à BRETON Martine
DU GRAND PLACITRE Marie-Christine	
DUMONT Valérie	
FOURNIER Thierry	
GARNIER Dominique	Procuratry à DUMONT Valérie
GIRARD Franck	Procuratry à LEMESLE Régis
KRYGIER Sophie	
LAUNAY Martine	
LE BOLU Joël	<i>a quitté la salle, n'a pas pris part au vote</i>
LEMESLE Régis	
MAUBOUSSIN Philippe	
NOURY Eric	
POTELOIN Vanessa	
PRIGENT Jean-Pierre	Procuratry à LAUNAY Martine
ROMAIN Jean-Philippe	
VAN HAAFTEN Marika	

Certifié exécutoire par (1) Le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A La Chapelle-Saint-Aubin, le



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 7

Le quinze avril deux mille vingt-quatre, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Marika VAN HAAFTEN, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Dominique GARNIER a donné procuration à madame Valérie DUMONT ;
Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;
Monsieur Franck GIRARD a donné procuration à monsieur Régis LEMESLE ;
Madame Carole DAINNE a donné procuration à madame Martine BRETON ;

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 15 / Votants : 19 / Abstention : 0 / Pour : 19 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2024

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Rapporteur : monsieur LE BOLU

Suivant les dispositions du plan comptable M14, les résultats d'un exercice écoulé font l'objet d'une procédure particulière d'affectation.

Il apparaît notamment que le besoin de financement de la section d'investissement, tel qu'il est déterminé au 31 décembre d'une année donnée, doit être prioritairement couvert par l'excédent dégagé en section de fonctionnement.

La situation 2023 est excédentaire.

Sur ces bases, conformément à la présentation type suggérée par le ministère de l'Intérieur, il est proposé au conseil municipal l'affectation suivante des résultats de l'exercice 2023 :

I - Constatant que le compte administratif 2023 présente un résultat de fonctionnement de :
- a : au titre des exercices antérieurs : (A) excédent..... : 4 121 150,54 €
- b : au titre de l'exercice arrêté : (B) excédent..... : 642 774,36 €
- c : soit un résultat à affecter de (C) = (A) + (B)..... : 4 763 924,90 €

II - Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 3 931 204,00 €,

III – Considérant qu’il n’y a pas de besoin de financement de la section d’investissement pour les motifs suivants :

- a : solde d’exécution de la section d’investissement hors restes à réaliser : (D) excédent	: 438 675,19 €
- b : solde des restes à réaliser en investissement : (E) excédent (dépenses 80 000,00 €, recettes 134 173,00 €)	: 54 173,00 €
- soit un résultat (D + E).....	: 492 848,19 €

IV – L’affectation obligatoire des résultats de l’exercice 2023 est donc :

- a : besoin à couvrir : (F).....	: 0,00 €
- b : solde : (G) = (C) – (F).....	: 4 763 924,90 €

Il n’est pas proposé de réserve complémentaire à l’article 1068.

Les crédits à imputer au compte 1068 s’élèvent ainsi à : 0,00 €.

L’affectation à l’excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)

est donc de : 4 763 924,90 €.

Décision

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal adopte la proposition ci-dessus exposée relative à l’affectation du résultat de l’exercice 2023.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Eric NOURY

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l’autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l’autorité territoriale, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse de l’autorité territoriale pendant ce délai. »



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 8

Le quinze avril deux mille vingt-quatre, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Marika VAN HAAFTEN, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Dominique GARNIER a donné procuration à madame Valérie DUMONT ;
Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;
Monsieur Franck GIRARD a donné procuration à monsieur Régis LEMESLE ;
Madame Carole DAINNE a donné procuration à madame Martine BRETON ;

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 15 / Votants : 19 / Abstention : 0 / Pour : 19 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2024

Objet : Taux d'imposition 2024

Rapporteur : monsieur LE BOLU

L'année 2024 est marquée par un changement important avec le passage en fiscalité professionnelle unique au profit de l'établissement public de coopération intercommunale au 1^{er} janvier.

Désormais, le taux d'imposition relatif à la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) sera fixé uniquement par Le Mans Métropole (L.M.M.) qui en percevra la recette.

Pour garantir le même produit sur l'ensemble de la communauté urbaine, le taux de C.F.E. unique 2024 est égal au taux moyen pondéré de C.F.E. constaté en 2023 sur le territoire.

Par délibération du 11 avril dernier, celui-ci a été fixé par le conseil de Le Mans Métropole à 27,41 %.

Pour mémoire, ce taux était l'année passée de 13,18 % sur la commune et 11,89 % pour l'intercommunalité, soit un taux consolidé de 25,07 %.

Afin de parvenir au taux moyen de C.F.E. sur une période de cinq années, savoir de 2024 à 2028, six communes verront leur taux consolidé diminuer, Allonnes (33,69 %), Arnage (29,68 %), Coulaines (34,41 %), Fatines (31,70 %), Le Mans (27,76 %), Sargé-lès-Le Mans (32,00 %), et quatorze communes verront leur taux augmenter Aigné (25,05 %), Champagné (26,52 %), Chaufour-Notre Dame (20,58 %), Fay (21,37 %), La Chapelle Saint Aubin (25,07 %), La Milesse (23,66 %), Mulsanne (26,47 %), Pruillé-le-Chétif (20,58 %), Rouillon (25,78 %), Ruaudin (23,14 %), Saint-Georges-du-Bois (20,58 %), Saint Saturnin (23,14 %), Trangé (20,58 %), Yvré l'Evêque (26,87 %).

A compter de cette année, outre la C.F.E., d'autres recettes qui étaient reçues par les communes le seront par Le Mans Métropole :

- une fraction de T.V.A. définitive en compensation de la perte de la contribution à la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.) ;
- des compensations d'exonérations fiscales de C.F.E. ;
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (I.F.E.R.) ;
- la taxe sur les surfaces commerciales (T.A.S.C.O.M.) ;
- la taxe additionnelle sur le foncier non bâti.

Le Mans Métropole attribuera individuellement aux vingt communes une allocation compensatrice établie sur la base des produits touchés par chacune d'elles en 2023.

En 2024, les bases sont revalorisées de + 3,9 %.

L'état 1259 notifié le 14 mars dernier fait état des bases prévisionnelles des taxes foncières sur les propriétés bâties, non bâties et d'habitation ainsi que des allocations compensatrices qui se présente ainsi :

Ressources	Données prévisionnelles 2023 en €	Données définitives 2023 en €	Données prévisionnelles 2024 en € (suivant taux constants des 3 taxes)	Ecart entre données définitives 2023 et prévisionnelles 2024 en €
Taxe sur le foncier bâti (article 73111)	1 801 732	1 759 926	1 831 283	+ 71 357
Coefficient correcteur	- 853 076	- 833 937	- 867 702	- 33 765
<i>Produit net</i>	<i>948 656</i>	<i>925 989</i>	<i>963 581</i>	<i>37 592</i>
Taxe sur le foncier non bâti (article 73111)	21 603	21 772	22 635	+ 863
Taxe d'habitation (article 73111)	11 464	15 951*	12 144*	- 3 807
Versement G.I.R. (article 73221)	48 495	48 495	48 495	0
D.C.R.T.P. (article 748312)	22 473	22 473	21 214	- 1 259
Allocations compensatrices taxe foncière bâtie (article 74833)	65 684	65 684	69 597	+ 3 913
Total	1 118 375	1 100 364	1 137 666	+ 37 302 (+ 3,39 %)
<p><i>*L'Etat a changé sa méthode de campagne de taxe d'habitation en 2023 avec une collecte des éléments nécessaires à la taxation via l'application G.M.B.I. (Gérer Mes Biens Immobiliers), afin de permettre aux usagers de mettre à jour l'état d'occupation des locaux dont ils sont propriétaires. Cela a entraîné une nette augmentation des impositions qui n'avaient pas lieu d'être et qui ont par la suite été dégrévées à la charge de l'Etat donc sans incidence pour les communes. Pour ne pas induire en erreur les collectivités sur les produits attendus au titre de 2024, les états ont été corrigés des impositions dégrévées au titre de 2023 → cela explique la baisse entre le produit définitif 2023 et le prévisionnel 2024.</i></p>				

Conformément à son engagement électoral auprès de la population repris dans le Rapport d'Orientation Budgétaire débattu le 11 mars dernier, le projet de budget primitif 2024 a été établi avec une reconduction des taux d'imposition.

Considérant ce qui précède, il est proposé au conseil municipal de fixer les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

Taxes	Taux de référence pour 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 en € (évolution / bases définitives 2023)	Taux 2024	Produit attendu 2024 en €
Taxe foncière (bâti)	28,69 %	6 383 000 (+ 2,4838 %)	28,69 %	1 831 283
Taxe foncière (non bâti)	34,40 %	65 800 (+ 3,9642 %)	34,40 %	22 635
Taxe d'habitation	13,20 %	92 000 (- 23,8656 %)	13,20 %	12 144
Total				1 866 062
<i>Nota : contribution 2024 au titre du coefficient correcteur instauré en 2021 : - 867 702 €</i>				

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la proposition ci-dessus exposée relative aux taux d'imposition pour 2024.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU

Le secrétaire de séance

Eric NOURY

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



TAUX
FDL
2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	6 228 299	28,69	102,09	6 383 000	1 831 283	28,69	1 831 283
Taxe foncière non bâties (TFNB)	63 291	34,40	105,43	65 800	22 635	34,40	22 635
Taxe d'habitation (TH)	120 839	13,20	54,07	92 000	12 144	13,20	12 144
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					1 866 062		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière non bâties (TFNB)	1 866 062 = 1,000 000				
Taxe d'habitation (TH)	1 866 062				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			69 597	21 214	48 495	- 867 702	- 728 396

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) 1 866 062	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) - 728 396	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024 1 137 666
--	---	--	---	--

À LE MANS CEDEX 1
Le 11 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
FRANCOIS PUJOLAS
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 15 AVR. 2024
Pour la Préfecture,
Pour la Commune,
Joël LE BOLLU



AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217200658-20240415-20240415DCM8-BF en date du 18/04/2024 REFERENCE ACTE : 20240415DCM8



TAUX
FDL
2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS Taxe foncière bâtie : a. Personnes de condition modeste <input type="text" value="742"/> b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte <input type="text" value="0"/> c. Locaux industriels <input type="text" value="64 124"/> d. Logements sociaux : exo de longue durée <input type="text" value="1 945"/> Taxe foncière non bâtie <input type="text" value="2 786"/> Taxe d'habitation : a. Dotation pour perte de THLV <input type="text"/> b. Mayotte <input type="text" value=">>>"/> Cotisation foncière des entreprises : a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire <input type="text" value=">>>"/> b. Base minimum <input type="text"/> c. Locaux industriels <input type="text"/> d. Autres allocations <input type="text"/>	2. BASES EXONÉRÉES Taxe foncière bâtie : a. Par le conseil municipal <input type="text"/> b. Par la loi <input type="text" value="366 147"/> Taxe foncière non bâtie : a. Par le conseil municipal <input type="text"/> b. Par la loi (terres agricoles) <input type="text" value="8 097"/> c. Par la loi (autres) <input type="text"/> Cotisation foncière des entreprises a. Par le conseil municipal <input type="text"/> b. Par la loi <input type="text"/>	4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES a. Éoliennes et hydroliennes <input type="text"/> b. Centrales électriques <input type="text"/> c. Centrales photovoltaïques <input type="text"/> d. Centrales hydrauliques <input type="text"/> e. Centrales géothermiques <input type="text"/> f. Transformateurs électriques <input type="text"/> g. Stations radioélectriques <input type="text"/> h. Installations gazières et autres <input type="text"/> i. Taxe sur les pylônes <input type="text"/> 5. RÉFORMES FISCALES a. TVA prév. (compensation TH) <input type="text" value=">"/> b. TVA prév. (comp. CVAE) <input type="text"/> c. Coefficient correcteur <input type="text" value="0,542208"/> d. Taux FB commune 2020 <input type="text" value="7,224515DCM8"/> e. Taux FB département 2020 <input type="text" value="20,415DCM8"/>																															
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX 6.1. TAUX PLAFONDS <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Taxes</th> <th colspan="2">Taux moyens communaux de 2023 au niveau :</th> <th rowspan="2">Taux plafonds de 2024</th> <th rowspan="2">Taux des EPCI de 2023</th> <th rowspan="2">Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)</th> </tr> <tr> <th>national 11</th> <th>départemental 12</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taxe foncière bâtie (TFB)</td> <td>39,42</td> <td>46,07</td> <td>115,18</td> <td>13,09000</td> <td>102,09</td> </tr> <tr> <td>Taxe foncière non bâties (TFNB)</td> <td>50,82</td> <td>39,86</td> <td>127,05</td> <td>21,62000</td> <td>105,43</td> </tr> <tr> <td>Taxe d'habitation (TH)</td> <td>24,45</td> <td>27,74</td> <td>69,35</td> <td>15,28000</td> <td>54,07</td> </tr> <tr> <td>Cotisation foncière des entreprises (CFE)</td> <td>>>></td> <td>>>></td> <td>>>></td> <td>>>></td> <td>>>></td> </tr> </tbody> </table>	Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	national 11	départemental 12	Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	46,07	115,18	13,09000	102,09	Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	39,86	127,05	21,62000	105,43	Taxe d'habitation (TH)	24,45	27,74	69,35	15,28000	54,07	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau : a. National <input type="text" value=">>>"/> b. Communal <input type="text" value=">>>"/> Taux maximum : a. Taux communal majoré à ne pas dépasser <input type="text" value=">>>"/> b. Taux maximum de la majoration spéciale <input type="text" value=">>>"/> Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique <input type="text"/>
Taxes		Taux moyens communaux de 2023 au niveau :					Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)																								
	national 11	départemental 12																															
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	46,07	115,18	13,09000	102,09																												
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	39,86	127,05	21,62000	105,43																												
Taxe d'habitation (TH)	24,45	27,74	69,35	15,28000	54,07																												
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>																												
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle... a. ...la diminution sans lien a été appliquée <input type="text" value=">>>"/> b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés <input type="text" value=">>>"/>	6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH a. Tx moy.75% départemental <input type="text" value="12,37"/> b. Taux maximum de la majo <input type="text" value=">>>"/>																																

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217200658-20240415-20240415DCM8-BF
 en date du 18/04/2024 ; REFERENCE ACTE : 20240415DCM8



RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

Les articles 41 de la loi n° 2021-1900 de finances initiale pour 2022 et 11 de la loi n° 2022-1157 de finances rectificative pour 2022 ont modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

I - RESSOURCES À COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux de TH 2017*.....	3 150 596	x	13,20	=	415 879
dont bases des rôles supplémentaires de TH de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021.....	3 189				*Taux de TH de 2017 de la commune et, le cas échéant, des syndicats
+ Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées.....					26 212
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu par la commune de 2018 à 2020.....					557
= Ressources communales supprimées par la réforme.....					442 648

II - RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune.....					1 181 208
+ Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune.....					330
= Ressources départementales affectées à la commune par la réforme.....					1 181 538

III - TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune..	432 821	+	1 181 208	=	1 614 029
--	---------	---	-----------	---	-----------

IV - SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département..	442 648	(A)	-	1 181 538	(B)	=	- 738 890	(D)
--	---------	-----	---	-----------	-----	---	-----------	-----

Coefficient correcteur = 1 + $\frac{\text{différence de ressources}}{\text{TFPB « après réforme »}}$ = 1 + $\frac{- 738 890}{1 614 029}$ = 1 + 0,542208 (E)

Si (D) > 0 et (E) > 1, la commune est sous-compensée.
 Si (D) < 0 et (E) < 1, la commune est sur-compensée.
 Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence (D) inférieure en valeur absolue à 10 000 €.

AR - CONTROLE DE LEGALITE : 072-217200658-20240415-20240415DCM8-BF
 en date du 18/04/2024 ; REFERENCE ACTIF : 20240415DCM8



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 9

Le quinze avril deux mille vingt-quatre, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Marika VAN HAAFTEN, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Dominique GARNIER a donné procuration à madame Valérie DUMONT ;

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;

Monsieur Franck GIRARD a donné procuration à monsieur Régis LEMESLE ;

Madame Carole DAINNE a donné procuration à madame Martine BRETON ;

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 15 / Votants : 19 / Abstention : 0 / Pour : 19 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2024

Objet : Budget primitif 2024

Rapporteur : monsieur LE BOLU

Suivant l'analyse du compte administratif 2023 et dans le respect du débat d'orientation budgétaire du 11 mars dernier, les travaux des commissions ont guidé les propositions qui ont été étudiées par le conseil municipal en commission finances le 2 avril.

Il s'agit du premier budget suivant la nomenclature comptable M57 ; les crédits habituellement inscrits pour les dépenses imprévues en section de fonctionnement et en section d'investissement disparaissent, en revanche, des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section sont autorisés par décision de l'ordonnateur suivant la délibération du conseil municipal n° 7 du 26 juin 2023, à l'exception du chapitre 012, « charges de personnel », dont la compétence ressort au conseil municipal.

Le budget 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 8 475 000,00 € en section de fonctionnement et à 5 880 000,00 € en section d'investissement avec la reprise des résultats de l'exercice antérieur, soit un budget total de 14 355 000,00 €.

Chapitre	Article M14 2023	Article M57 2024	Budget primitif 2024 Dépenses de fonctionnement	Crédits 2023 (y compris V.C.)	Proposition 2024
011			Charges à caractère général	1 300 000,00	1 445 000,00
60			Achats et variation de stocks	673 000,00	708 000,00
	6042	6042	Achats de prestations de services	44 500,00	69 500,00
	60611	60611	Eau et assainissement	11 000,00	20 000,00
	60612	60612	Energie	363 000,00	350 000,00
	60613	60613	Gaz		
	60622	60622	Carburants	18 000,00	18 000,00
	60623	60623	Alimentation	63 000,00	73 000,00
	60628	60628	Autres fournitures non stockées	1 500,00	1 000,00
	60631	60631	Fournitures d'entretien	18 000,00	16 000,00
	60632	60632	Fournitures de petit équipement	35 000,00	35 000,00
	60633	60633	Fournitures de voirie	2 500,00	5 000,00
	60636	60636	Vêtements de travail	7 000,00	7 000,00
	6064	6064	Fournitures administratives	7 500,00	10 000,00
	6065	6065	Livres et abonnements bibliothèque	10 000,00	10 000,00
	6067	6067	Fournitures scolaires	13 000,00	13 000,00
	6068	6068	Autres matières et fournitures	78 000,00	80 000,00
	6078	6078	Autres marchandises	1 000,00	500,00
61			Services extérieurs	411 000,00	357 500,00
	611	611	Contrats de prestations de services	15 000,00	16 000,00
	6132			2 500,00	
	6135	613	Locations	22 500,00	22 000,00
	61521	61521	Entretien de terrains	35 000,00	30 000,00
	615221	615221	Entretien, réparations bâtiments publics	90 000,00	80 000,00
	615228	615228	Entretien, réparations autres bâtiments	44 000,00	25 000,00
	615231	615231	Entretien, réparations voiries	10 000,00	12 000,00
	615232	615232	Entretien, réparations réseaux	4 500,00	4 000,00
	61524	61524	Entretien bois et forêts	10 000,00	5 000,00
	61551	61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	25 000,00
	61558	61558	Entretien autres biens mobiliers	38 000,00	35 000,00
	6156	6156	Maintenance	58 000,00	55 500,00
	6161	6161	Multirisques	14 000,00	27 000,00
	6162	6162	Assurance obligatoire dommage-construction	7 000,00	500,00
	6168	6168	Autres primes d'assurance	5 500,00	0,00
	617	617	Etudes et recherches	5 000,00	6 000,00
	6182			2 000,00	
	6184	618	Divers	28 000,00	14 500,00
62			Autres services extérieurs	200 000,00	362 000,00
	6226			1 000,00	1 000,00
	6227	622	Rémunération intermédiaires, honoraires		
	6231			4 000,00	
	6232			67 500,00	
	6236	623	Publicité, publications, relations publiques	2 500,00	112 000,00
	6237			17 000,00	
	6238			1 000,00	
	6257			4 000,00	2 000,00
	6241			5 000,00	
	6247	624	Transports de biens, transports collectifs	5 000,00	10 000,00
	6251			500,00	
	6256	625	Déplacements et missions	1 500,00	2 000,00
	6261			11 000,00	
	6262	626	Frais postaux et frais télécommunications	13 500,00	23 000,00
	627	627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00
	6281	6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	1 000,00
	6282	6282	Frais de gardiennage	500,00	500,00
	6283	6283	Frais de nettoyage des locaux	60 000,00	80 000,00
	62878	62878	Remboursements frais à des tiers	3 500,00	3 000,00
	6288	6288	Autres services extérieurs	1 000,00	127 000,00
63			Impôts - taxes et versements	16 000,00	17 500,00
	63512			16 000,00	17 500,00
	6355	635	Autres impôts, taxes (Administration Impôts)		

Chapitre	Article M14 2023	Article M57 2024	Budget primitif 2024 Dépenses de fonctionnement (suite)	Crédits 2023 (y compris V.C.)	Proposition 2024
012			Charges de personnel	1 555 000,00	1 658 000,00
62			Autres services extérieurs	14 000,00	19 580,00
	6218	6218	Autre personnel extérieur	14 000,00	19 580,00
63			Impôts - taxes et versements	38 000,00	39 780,00
	6331			17 200,00	
	6332			850,00	
	6336	633	Impôts, taxes, versements (autre organisme)	17 400,00	39 780,00
	6338			2 550,00	
64			Charges de personnel	1 503 000,00	1 598 640,00
	6411	6411	Personnel titulaire	1 026 000,00	1 065 000,00
	6413	6413	Personnel non titulaire	52 000,00	70 000,00
	64171	6417	Rémunérations des apprentis	2 000,00	6 700,00
	6451			135 500,00	
	6453			257 750,00	
	6454			2 000,00	
	6455	6450	Charges de sécurité sociale et prévoyance	14 000,00	440 020,00
	6456			2 400,00	
	6457			50,00	
	6458			7 700,00	
	64731				
	6475	6470	Autres charges sociales	3 600,00	16 500,00
	6488	648	Autres charges de personnel		420,00
014			Atténuation de produits	42 000,00	18 000,00
	739223	7392221	Fonds de péréquation des ressources com. & intercom	17 096,00	15 000,00
		7395	Reversements de fraction de T.V.A.		3 000,00
	7489	7498	Autres reversements sur dotations et participations	24 904,00	
65			Autres charges de gestion courante	285 000,00	298 000,00
	6531	65311	Indemnités de fonction (élus)	74 568,00	77 930,00
	6532	65312	Frais de missions et de déplacement (élus)	2 500,00	2 500,00
	6533	65313	Cotisation de retraite (élus)	12 659,00	14 250,00
	6534	65314	Cotisations sécurité sociale - part patronale	8 403,00	8 900,00
	6535	65315	Formation (élus)	5 292,00	6 851,00
	65372	653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin mandat	52,00	55,00
	6541	6541	Créances admises en non-valeur	1 065,00	
	6542	6542	Créances éteintes	1 961,00	5 990,00
	65541	65561	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales (organismes de regroupement)	2 300,00	
	6558	6558	Autres contributions obligatoires	1 000,00	5 902,00
	657358	657358	Subventions de fonctionnement autres groupements de collectivités (S.I.V.O.M. Antonnière)	30 000,00	30 522,00
	657362	657363	Subvention C.C.A.S.	10 000,00	12 000,00
	6574	65748	Subventions de fonctionnement autres personnes droit privé	135 000,00	133 000,00
	65888	65888	Autres (charges diverses de gestion courante)	200,00	100,00
66			Charges financières	0,00	0,00
	66111	66111	Intérêts des emprunts	0,00	0,00
67			Charges exceptionnelles	3 000,00	9 000,00
	673	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	9 000,00
68			Dotations provisions semi-budgétaires	5 000,00	3 000,00
	6817	681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions charges de fonctionnement	5 000,00	3 000,00
022	Chapitre 022 supprimé en M57		Dépenses imprévues	105 000,00	
023			Virement à la section d'investissement	3 931 204,00	4 855 966,00
042			Opérations d'ordre de transfert entre sections : amortissements	203 796,00	188 034,00
	6811	681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions charges de fonctionnement	203 796,00	188 034,00
			TOTAL	7 430 000,00	8 475 000,00

Chapitre	Article M14 2023	Article M57 2024	Budget primitif 2024 Recettes de fonctionnement	Crédits 2023 (y compris V.C.)	Proposition 2024
013			Atténuation de charges	1 000,00	500,00
	6419	6419	Remboursements rémunérations personnel	1 000,00	500,00
70			Produits des services, du domaine	120 215,00	125 000,00
	70311	70311	Concessions cimetières (produit net)	875,00	1 400,00
	7062	7062	Redevances service à caractère culturel	4 440,00	6 000,00
	7066	7066	Redevance service à caractère social (A.L.S.H. & Activ'Days)	23 000,00	25 000,00
	7067	7067	Redev. services périscolaires (restauration scolaire)	89 775,00	90 000,00
	7078	7078	Autres marchandises	125,00	
	70878	70878	Remboursements de frais par des tiers	2 000,00	2 600,00
73			Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	1 949 438,00
		73211	Attribution de compensation		1 870 303,00
	73212	73212	Dotation de solidarité communautaire		15 000,00
	73221	73221	F.N.G.I.R.		48 495,00
	73223	73223	Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.		5 000,00
	73224	73223	Fonds départ. D.M.T.O. pour communes – 5 000 hab.		10 640,00
73			Fiscalité locale	2 785 000,00	1 261 360,00
	73111	73111	Impôts directs locaux	1 479 760,00	998 360,00
	73112	73112	Cotisation sur la V.A.E	290 000,00	
	73113	73113	Taxe sur les surfaces commerciales	658 830,00	
	73114	73114	Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	59 489,00	
	73212	73212	dotation de solidarité communautaire	20 000,00	
	73221	73221	F.N.G.I.R.	48 495,00	
	73223	73223	Fonds péréquation des ressources com. et intercom.	13 000,00	
	73224	73223	Fonds départ. D.M.T.O. pour communes – 5 000 hab.		
	7351	73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	35 426,00	83 000,00
	7368	73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	180 000,00	180 000,00
	7388	738	Autres taxes diverses		
74			Dotations et participations	260 000,00	200 000,00
	744	744	F.C.T.V.A.	10 187,00	12 040,00
	74718	74718	Autres participations Etat	117,00	250,00
	7473	7473	Participation départements	290,00	
	74748	74748	Autres communes	10 000,00	11 400,00
	74751	74751	Participation G.F.P. de rattachement	74 632,00	40 000,00
	7478	7478	Participations autres organismes	3 600,00	1 499,00
	7482	7482	Compensation perte de taxe add. droits enregistrement.	9 650,00	
	748313	748312	D.C.R.T.P.	22 473,00	21 214,00
	74833	74832	Etat - Compensation C.E.T. (C.V.A.E. et C.F.E.)	43 087,00	
	74834	74833	Etat- compensations exonération taxes foncières	65 684,00	69 597,00
	7484	7484	Dotation de recensement		
	7485	7485	Dotation pour les titres sécurisés	20 280,00	44 000,00
75			Autres produits de gestion	137 635,00	165 578,00
	752	752	Revenus des immeubles	135 000,00	160 563,00
	7711	755	Dédits et pénalités		4 788,00
	7713	756	Libéralités reçues		
	7788	7588	Autres produits de gestion courante	2 500,00	
	7588	75888	Autres	135,00	227,00
77			Produits exceptionnels	0,00	8 100,00
	773	773	Mandats annulés (exercices antérieurs)		8 100,00
	775	7751	Produits des cessions d'immobilisations		
77(042)			Produits exceptionnels (opérations d'ordre de transfert entre sections)	1 213,00	0,00
	777	777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	1 213,00	
78			Reprises provisions semi-budgétaires	5 000,00	1 100,00
	7817	781	Reprises sur amortissements, dépréciat° & provisions	5 000,00	1 100,00
			Total des recettes de l'exercice	3 310 063,00	3 711 076,00
002			Excédent antérieur reporté	4 121 150,00	4 763 924,00
			TOTAL	7 431 213,00	8 475 000,00

Budget 2024 Dépenses d'investissement	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total
	80 000,00 €	5 800 000,00 €	5 880 000,00 €
chapitre 20 : immobilisations incorporelles		8 000,00	8 000,00
article 2051 : concessions et droits similaires		8 000,00	8 000,00
chapitre 21 : immobilisations corporelles	12 609,00	1 396 000,00	1 408 609,00
article 2111 : terrains nus		25 000,00	25 000,00
article 2115 : terrains bâtis	3 200,00	545 000,00	548 200,00
article 2116 : cimetière		30 000,00	30 000,00
article 212 : agencements & aménagements terrains		120 000,00	120 000,00
article 2131: constructions bâtiments publics	5 923,00	404 000,00	409 923,00
article 2152 : installations de voirie		10 000,00	10 000,00
article 2158 : autres installations techniques		125 000,00	125 000,00
article 2182 : matériel de transport		48 000,00	48 000,00
article 2183 : matériel informatique	3 486,00	15 000,00	18 486,00
article 2184 : matériel de bureau et mobilier		30 000,00	30 000,00
article 2188 : autres immobilisations corporelles		44 000,00	44 000,00
OPERATIONS INDIVIDUALISEES	67 391,00	4 396 000,00	4 463 391,00
28 : nouvelle mairie (article 2313)	5 040,00		5 040,00
32 : pistes couvertes de padel (article 2313)	3 877,00		3 877,00
40 : maison de santé pluridisciplinaire (article 2031)	33 474,00		33 474,00
43 : cabinet dentaire (article 2131)	25 000,00		25 000,00
44 : salle de gymnastique (article 2131)		3 000 000,00	3 000 000,00
46 : réhabilitation ancienne mairie (article 2131)		806 000,00	806 000,00
48 : halle de tennis accessibilité P.M.R. (article 2131)		140 000,00	140 000,00
51 : espace végétalisé urbain mairie		400 000,00	400 000,00
52 : pistes de padel (article 2131)		50 000,00	50 000,00

Budget 2024 Recettes d'investissement	Restes à réaliser	Propositions nouvelles 5 745 827,00 €	Total 5 880 000,00 €
	134 173,00 €		
<u>article 001 : solde d'exécution positif reporté</u>		438 675,00	438 675,00
<u>chapitre 10 : dotations – fonds divers</u>		107 729,00	107 729,00
article 10222 : F.C.T.V.A.		105 104,00	105 104,00
article 10223 : taxe d'aménagement		2 625,00	2 625,00
article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé		0,00	0,00
<u>chapitre 13 : subventions d'investissement</u>	<u>134 173,00</u>	<u>155 423,00</u>	<u>289 596,00</u>
article 1323 – opération n° 43 : Conseil Départemental (fonds de relance Territoires – Département 2020-2022)	31 273,00		31 273,00
article 1326 – opération n° 43 Le Mans Métropole		128 477,00	128 477,00
article 13462 – opération n° 43 : Etat (D.S.I.L.)	102 900,00		102 900,00
article 13462 – opération n° 47 : Etat (D.S.I.L.)		26 946,00	26 946,00
<u>chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement</u>		<u>4 855 966,00</u>	<u>4 855 966,00</u>
<u>chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections : chapitre 28 : amortissements</u>		<u>188 034,00</u>	<u>188 034,00</u>
Résultat	54 173,00	- 54 173,00	0,00



Budget primitif 2024

Note de présentation brève et synthétique

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du budget

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune www.lachapellesaintaubin.fr, rubrique « conseil municipal », dossier « 15 avril 2024 – Budget primitif 2024 – Note de présentation brève et synthétique », ainsi que sur la borne de consultation tactile dans le hall d'entrée de la mairie, rubrique « conseil municipal », dossier « Convocation et ordre du jour des séances du conseil municipal ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables, à savoir : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

La date limite de vote par l'assemblée délibérante est fixée au 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement du conseil municipal et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 sera voté par le conseil municipal le 15 avril 2024.

Il pourra être consulté sur simple demande auprès du secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux et sera disponible sur le site internet de la collectivité, www.lachapellesaintaubin.fr, rubrique « conseil municipal », « Procès-verbaux et délibérations des séances du Conseil Municipal pour l'année 2024 », « * 15 avril 2024 », ainsi que sur la borne de consultation tactile, rubrique « Conseil Municipal », dossier « Délibérations des séances du Conseil Municipal », sous-dossier « 2024 », pavé « Délibérations de la séance du 15 avril 2024 ».

En préambule, il est précisé :

- qu'il s'agit du premier budget suivant la nomenclature comptable M57. Les crédits habituellement inscrits pour les dépenses imprévues en section de fonctionnement et en section d'investissement disparaissent. En revanche, des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section sont autorisés par décision de l'ordonnateur suivant la délibération du conseil municipal n° 7 du 26 juin 2023, à l'exception du chapitre 012, « charges de personnel », dont la compétence ressort au conseil municipal ;
- que le budget primitif 2024 étant voté après le compte administratif 2023, ledit budget primitif est présenté avec reprise des résultats antérieurs ;
- que ce budget est bâti suivant les bases du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté le 11 mars 2024 ;
- que ce budget est marqué par le passage en fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2024 au profit de Le Mans Métropole, qui a pour corollaire l'attribution par la communauté urbaine à la commune d'une allocation compensatrice d'un montant de 1 870 303,00 € suivant les produits perçus par la commune en 2023 comme suit et qui le seront dorénavant par l'établissement public de coopération intercommunale sous réserve par la suite de transferts de charges :
 - o cotisation foncière des entreprises (C.F.E.) : 494 654,00 € ;
 - o fraction de T.V.A. définitive en compensation de la perte de la contribution à la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.) : 332 543,00 € ;
 - o compensations d'exonérations fiscales de C.F.E. : 43 087,00 € ;
 - o imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (I.F.E.R.) : 59 785,00 € ;
 - o taxe sur les surfaces commerciales (T.A.S.C.O.M.) : 910 182,00 € ;
 - o taxe additionnelle sur le foncier non bâti : 6 550,00 € ;
 - o reversement des concessions électricité, gaz et réseaux de chaleur : 1 505,00 € ;
 - o dotation de solidarité communautaire au titre de la fiscalité professionnelle de zone : 24 247,00 € ;
 - o à déduire : vérification et entretien des bornes à incendie : - 2 250,00 € ;
- que ce budget est établi avec la volonté :
 - o de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ainsi qu'en continuant d'accompagner les associations avec un accroissement des subventions de + 6 962,00 € [127 982,00 € en 2024 contre 121 020,00 € en 2023 (non compris l'aide à la première installation allouée à un médecin généraliste)], soit 5,75 % ;
 - o de rechercher auprès des partenaires que sont notamment l'Etat (Dotation de Soutien à l'Investissement Local, Fonds Vert), la Région des Pays de la Loire, le Conseil départemental de la Sarthe, Le Mans Métropole, voire le Fonds Européen de Développement Régional, la Caisse d'Allocations Familiales et autres organismes les subventions pour accompagner la collectivité dans le financement de ses programmes d'investissement chaque fois que possible ;
 - o que ce budget est voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement et également par opération en investissement.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité avec, d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment la rémunération du personnel de la commune et, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

Ainsi, la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 8 475 000,00 €.

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées par :

- les charges à caractère général (chapitre 011) qui portent sur l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures pour 1 445 000,00 € (+ 1 045 000,00 € par rapport à 2023 dont 125 000,00 € au sein de l'article 6288, autres services extérieurs », sont dédiés pour des ajustements envers d'autres chapitres à l'exclusion du 012, « charges de personnel », à l'instar des dépenses imprévues en M14) ;
- les charges de personnel (chapitre 012) représentent 44,68 % des recettes réelles de fonctionnement (3 711 076,00 €) et 48,32 % des dépenses réelles de fonctionnement [3 431 000,00 € donc non comprises les dépenses d'ordre constituées par les chapitres 023 (virement à la section d'investissement) et 042 (dotation aux amortissements) pour un total de 5 044 000,00 €], ce qui constitue, après ajustement d'un virement de crédits relatif à la « prime de pouvoir d'achat » intervenue fin 2023, une progression de 103 000,00 € suivant les informations communiquées dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, savoir l'augmentation sur une année pleine de la valeur du point d'indice de + 1,5 % intervenue au 1^{er} juillet 2023, l'attribution de 5 points d'indice majoré au 1^{er} janvier 2024 à l'ensemble des agents, le glissement vieillesse technicité avec dix-huit changements d'échelon, trois nominations au grade supérieur, deux congés maternité dont un remplacement à 100 % et l'autre partiellement, l'actualisation du R.I.F.S.E.E.P. suivant une délibération du 11 mars dernier correspondant peu ou prou à la prime de pouvoir d'achat allouée en décembre 2023 ainsi qu'une provision pour une actualisation du point d'indice de 1,0 % au 1^{er} juillet, soit un lissage sur l'année de 0,50% ;
- les autres charges de gestion courante (chapitre 65) qui s'élèvent à 298 000,00 €, soit + 13 000,00 € par rapport à l'année passée (+ 4,56 %) se rapportent essentiellement aux indemnités des élus et aux subventions.

En dehors de l'excédent antérieur reporté pour 4 763 924,00 €, les recettes de l'exercice s'élèvent à 3 711 076,00 € dont :

- l'attribution de compensation versée par Le Mans Métropole (article 73211) : 1 870 303,00 € ;
- le produit des taxes foncières bâties, non bâties et de taxe d'habitation (article 73111) : 998 360,00 € ;
- la taxe sur la publicité extérieure (article 7368) : 180 000,00 € ;
- les revenus des immeubles (article 752) : 160 563,00 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement de l'année (3 711 076,00 €) et celui des dépenses réelles de fonctionnement [3 431 000,00 € (addition des chapitres 011, 012, 014, 65, 67, 68 provisions semi-budgétaires) donc non compris les chapitres 023 et 042] s'établit à 280 076,00 € ; cela constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Chapitre	Libellé des dépenses	Propositions Budget 2024
011	Charges à caractère général	1 445 000,00
012	Charges de personnel et frais	1 658 000,00
014	Atténuation de produits	18 000,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf article 6586 frais de fonctionnement des groupes d'élus : n'existe pas sur la commune)	298 000,00
<i>Total des dépenses de gestion courante</i>		<i>3 419 000,00</i>
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	9 000,00
68	Dotations aux provisions	3 000,00
<i>Total des dépenses réelles de fonctionnement</i>		<i>3 431 000,00</i>
023	Virement à la section d'investissement	4 855 966,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotation aux amortissements)	188 034,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 044 000,00
Total des dépenses		8 475 000,00

Chapitre	Libellé des recettes	Propositions Budget 2024
013	Atténuations de charges	500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	125 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 949 438,00
731	Fiscalité locale	1 261 360,00
74	Dotations et participations	200 000,00
75	Autres produits de gestion courante	166 578,00
<i>Total des recettes de gestion courante</i>		<i>3 701 876,00</i>
77	Produits spécifiques	8 100,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 100,00
<i>Total des recettes réelles de fonctionnement</i>		<i>3 711 076,00</i>
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>		<i>0,00</i>
Total des recettes de l'exercice		3 711 076,00
		+
R 002 Résultat reporté		4 763 924,00
		=
Total des recettes de fonctionnement cumulées		8 475 000,00

c) La fiscalité

Les bases sont forfaitairement revalorisées de 3,9 %, en dehors de toutes variations physiques.

Le projet de budget primitif a été élaboré avec une reconduction des taux d'imposition.

Les bases, taux et produits des impôts locaux pour 2024 s'établissent comme suit :

Ressources fiscales dont le taux doit être voté en 2024			
Taxe	Base d'imposition	Taux	Produit
Taxe sur le foncier bâti	6 383 000,00	28,69 %	1 831 283,00
Taxe sur le foncier non bâti	65 800,00	34,40 %	22 635,00
Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants)	92 000,00	13,20 %	12 144,00
<i>Sous-total</i>			<i>1 866 062,00</i>
Ressources fiscales indépendantes des taux votés en 2024			
Allocations compensatrices	Taxe foncière bâtie : 66 811,00		69 597,00
	Taxe foncière non bâtie : 2 786,00		
D.C.R.T.P. (dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle)			21 214,00
F.N.G.I.R. (fonds national de garantie individuelle des ressources)			48 495,00
<i>Coefficient correcteur sur le foncier bâti</i>			<i>- 867 702,00</i>
Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale			1 137 666,00

d) Les dotations de l'Etat

La commune n'est pas éligible à la dotation forfaitaire au titre de la dotation globale de fonctionnement.

Elle sera indemnisée au regard des deux dispositifs de recueils pour les cartes nationales d'identité et les passeports : 44 000,00 € sont inscrits à cet effet (article 7485).

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 5 880 000,00 € dont :

- en dépenses :
 - o restes à réaliser de l'année N-1 : 80 000,00 € ;
 - o propositions nouvelles : 5 800 000,00 €
- en recettes :
 - o restes à réaliser de l'année N-1 : 134 173,00 € ;
 - o propositions nouvelles : 5 307 152,00 € ;
 - o solde d'exécution positif reporté : 438 675,00 €.

Le budget d'investissement de la collectivité regroupe :

- en dépenses : il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité, notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Figurent les restes à réaliser ;

- en recettes : elles se présentent successivement :

- les restes à réaliser en recettes d'investissement, savoir des subventions de l'Etat et du Conseil départemental relatives à la construction du cabinet dentaire ;
- l'excédent d'investissement reporté de 2023 ;
- les dotations et fonds divers constitués par le fonds de compensation de la T.V.A. sur les investissements réalisés en 2022 (taux de récupération fixé à 16,404 % du montant T.T.C. des dépenses éligibles au fonds) et par la taxe d'aménagement reversée par Le Mans Métropole aux communes de la communauté urbaine ;
- les subventions qui ont fait l'objet de décisions formelles d'attribution par les organismes ou entités co-financeurs ;
- le virement de la section de fonctionnement ;
- les amortissements dans le cadre des opérations d'ordre de transfert entre sections ;

➤ *nota* : la commune n'aura pas recours à l'emprunt pour assurer le financement de ces programmes.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Chapitre	Libellé des dépenses	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles 2024	Total R.A.R. + Propositions nouvelles 2024
20	Immobilisations incorporelles (article 2051)		8 000,00	8 000,00
21	Immobilisations corporelles	12 609,00	1 396 000,00	1 408 609,00
	<i>2111 : terrains nus</i>		25 000,00	25 000,00
	<i>2115 : terrains bâtis</i>	3 200,00	545 000,00	548 200,00
	<i>2116 : cimetière</i>		30 000,00	30 000,00
	<i>212 : agencements et aménagements de terrains</i>		120 000,00	120 000,00
	<i>2131 : bâtiments publics :</i>	5 923,00	404 000,00	409 923,00
	<i>2152 : installations de voirie</i>		10 000,00	10 000,00
	<i>2158 : autres installations, matériel et outillage techniques</i>		125 000,00	125 000,00
	<i>2182 : matériel de transport</i>		48 000,00	48 000,00
	<i>2183 : matériel informatique</i>	3 486,00	15 000,00	18 486,00
	<i>2184 : matériel de bureau et mobilier</i>		30 000,00	30 000,00
	<i>2188 : autres immobilisations corporelles</i>		44 000,00	44 000,00
Opérations	Total des opérations d'équipement	67 391,00	4 396 000,00	4 463 391,00
	Total	80 000,00	5 800 000,00	5 880 000,00

Chapitre	Libellé des recettes	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles 2024	Total R.A.R. + Propositions nouvelles 2024
13	Subventions d'investissement (hors 138)	134 173,00	155 423,00	289 596,00
10	Dotations, fonds divers		107 729,00	107 729,00
021	Virement de la section de fonctionnement		4 855 966,00	4 855 966,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		188 034,00	188 034,00
	Total	134 173,00	5 307 152,00	5 441 325,00
				+
	<i>R001 Solde d'exécution positif reporté</i>			438 675,00
	Total des recettes d'investissement cumulées			5 880 000,00

d) Les subventions d'investissements prévues

Il s'agit des subventions pour lesquelles une notification du concours a été attribué, savoir :

- d'une part, l'Etat pour l'installation l'année de poêles dans les logements de fonction de la gendarmerie : 26 946,00 € ;
- d'autre part, Le Mans Métropole pour la construction du cabinet dentaire : 128 477,00

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Principaux ratios

- Dépenses réelles de fonctionnement / population :	1 463,74 €
- Recettes réelles de fonctionnement / population :	1 583,22 €
- Dépenses d'équipement brut / population :	2 508,53 €
- Encours de dette / population :	0,00 €
- D.G.F. / population :	0,00 €
- Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :	48,32 %
- Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement :	92,45 %
- Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement :	158,44 %
- Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement :	0,00 %
- Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement :	7,55 %

b) Etat de la dette

Néant (la commune n'a plus d'emprunt en cours depuis le 1^{er} janvier 2023).



Fait à La Chapelle Saint Aubin,
le 3 avril 2024

Le Maire,
Joël LE BOLU

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de budget primitif 2024 exposé ci-dessus.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2024 tel que présenté ci-dessus à la somme de 8 475 000,00 € en section de fonctionnement et à la somme de 5 880 000,00 € en section d'investissement.

Pour copie conforme,
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Eric NOURY

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : LA CHAPELLE SAINT AUBIN (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21720065800037

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE LE MANS METROPOLE ET
AMENDES

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	25
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	26
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	27
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	41
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	43
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	46
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	50

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	53
B3.1 - Etat des provisions constituées	54
B3.2 - Etalement des provisions	56
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	57
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	58
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	59
B9 - Etat du personnel	60
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	63
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	64
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	65
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	66
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	67

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	2 344

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 463,74
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 583,22
3	Dépenses d'équipement brut / population	2 508,53
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	48,32 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	92,45 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	158,44 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	7,55 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	4 268 268,27	5 368 630,40	4 102 237,96	A1 5 202 600,09
Investissement	1 101 498,17	1 559 085,94	(3) -18 912,58	A2 438 675,19
Fonctionnement	3 166 770,10	3 809 544,46	(4) 4 121 150,54	A3 4 763 924,90

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 80 000,00	III + IV 134 173,00	B1	54 173,00
Investissement	I 80 000,00	III 134 173,00	B2	54 173,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	5 256 773,09
Investissement	A2 + B2	492 848,19
Fonctionnement	A3 + B3	4 763 924,90

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 80 000,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
28	Opération d'équipement n° 28	5 040,00
32	Opération d'équipement n° 32	3 877,00
40	Opération d'équipement n° 40	33 474,00
43	Opération d'équipement n° 43	25 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	12 609,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 134 173,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	134 173,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	5 800 000,00	5 307 152,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	80 000,00	134 173,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 438 675,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		5 880 000,00	5 880 000,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	8 475 000,00	3 711 076,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 4 763 924,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		8 475 000,00	8 475 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		14 355 000,00	14 355 000,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	44 074,00	33 474,00	8 000,00	8 000,00	41 474,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	5 343 600,00	12 609,00	5 792 000,00	5 792 000,00	5 804 609,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	53 326,00	33 917,00	0,00	0,00	33 917,00
Total des dépenses d'équipement		5 441 000,00	80 000,00	5 800 000,00	5 800 000,00	5 880 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 441 000,00	80 000,00	5 800 000,00	5 800 000,00	5 880 000,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 213,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 213,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	5 442 213,00	80 000,00	5 800 000,00	5 800 000,00	5 880 000,00
--------------	---------------------	------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 880 000,00
---	---------------------

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
 (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
 (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
 (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
 (5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
 (7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
 (8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	552 125,00	134 173,00	155 423,00	155 423,00	289 596,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	13 949,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		566 074,00	134 173,00	155 423,00	155 423,00	289 596,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	319 414,00	0,00	107 729,00	107 729,00	107 729,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	589 512,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		908 926,00	0,00	107 729,00	107 729,00	107 729,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 475 000,00	134 173,00	263 152,00	263 152,00	397 325,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	3 931 204,00		4 855 966,00	4 855 966,00	4 855 966,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	203 796,00		188 034,00	188 034,00	188 034,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 135 000,00		5 044 000,00	5 044 000,00	5 044 000,00

TOTAL	5 610 000,00	134 173,00	5 307 152,00	5 307 152,00	5 441 325,00
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	438 675,00
--	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 880 000,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	5 044 000,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 300 000,00	0,00	1 445 000,00	1 445 000,00	1 445 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 555 000,00	0,00	1 658 000,00	1 658 000,00	1 658 000,00
014	Atténuations de produits	42 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	285 000,00	0,00	298 000,00	298 000,00	298 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 182 000,00	0,00	3 419 000,00	3 419 000,00	3 419 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	5 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 190 000,00	0,00	3 431 000,00	3 431 000,00	3 431 000,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	3 931 204,00	0,00	4 855 966,00	4 855 966,00	4 855 966,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	203 796,00	0,00	188 034,00	188 034,00	188 034,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 135 000,00	0,00	5 044 000,00	5 044 000,00	5 044 000,00

TOTAL	7 325 000,00	0,00	8 475 000,00	8 475 000,00	8 475 000,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 475 000,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	120 215,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	81 495,00	0,00	1 949 438,00	1 949 438,00	1 949 438,00
731	Fiscalité locale	2 703 505,00	0,00	1 261 360,00	1 261 360,00	1 261 360,00
74	Dotations et participations (3)	260 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	137 635,00	0,00	165 578,00	165 578,00	165 578,00
Total des recettes de gestion courante		3 303 850,00	0,00	3 701 876,00	3 701 876,00	3 701 876,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	8 100,00	8 100,00	8 100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	5 000,00		1 100,00	1 100,00	1 100,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 308 850,00	0,00	3 711 076,00	3 711 076,00	3 711 076,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 213,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 213,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	3 310 063,00	0,00	3 711 076,00	3 711 076,00	3 711 076,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	4 763 924,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 475 000,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	5 044 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	4 463 391,00		4 463 391,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	8 000,00	0,00	8 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 408 609,00	0,00	1 408 609,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 880 000,00	0,00	5 880 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 880 000,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 445 000,00		1 445 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 658 000,00		1 658 000,00
014	Atténuations de produits	18 000,00		18 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	298 000,00	0,00	298 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	9 000,00	0,00	9 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	3 000,00	188 034,00	191 034,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		4 855 966,00	4 855 966,00
Dépenses de fonctionnement – Total		3 431 000,00	5 044 000,00	8 475 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 475 000,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	107 729,00	0,00	107 729,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	289 596,00	0,00	289 596,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		188 034,00	188 034,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		4 855 966,00	4 855 966,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	397 325,00	5 044 000,00	5 441 325,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	438 675,00
--	-------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 880 000,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	500,00		500,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	125 000,00		125 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	1 949 438,00		1 949 438,00
731 Fiscalité locale	1 261 360,00		1 261 360,00
74 Dotations et participations (8)	200 000,00		200 000,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	165 578,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	8 100,00	0,00	8 100,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	1 100,00	0,00	1 100,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	3 711 076,00	0,00	3 711 076,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	4 763 924,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 475 000,00
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 442 213,00	80 000,00	0,00	5 800 000,00	5 800 000,00	0,00	5 800 000,00	5 880 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 600,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 609 400,00	12 609,00	0,00	1 396 000,00	1 396 000,00	0,00	1 396 000,00	1 408 609,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	3 821 000,00	67 391,00	0,00	4 396 000,00	4 396 000,00	0,00	4 396 000,00	4 463 391,00
Total des dépenses d'équipement		5 441 000,00	80 000,00	0,00	5 800 000,00	5 800 000,00	0,00	5 800 000,00	5 880 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 441 000,00	80 000,00	0,00	5 800 000,00	5 800 000,00	0,00	5 800 000,00	5 880 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 213,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 213,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	5 880 000,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 020 488,00	134 173,00	5 307 152,00	5 307 152,00	5 441 325,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	552 125,00	134 173,00	155 423,00	155 423,00	289 596,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	13 949,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		566 074,00	134 173,00	155 423,00	155 423,00	289 596,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	319 414,00	0,00	107 729,00	107 729,00	107 729,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		319 414,00	0,00	107 729,00	107 729,00	107 729,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		885 488,00	134 173,00	263 152,00	263 152,00	397 325,00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 931 204,00		4 855 966,00	4 855 966,00	4 855 966,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	203 796,00		188 034,00	188 034,00	188 034,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		4 135 000,00		5 044 000,00	5 044 000,00	5 044 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	438 675,00
---	-------------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	5 880 000,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	5 442 213,00	80 000,00	0,00	5 800 000,00	5 800 000,00	0,00	5 800 000,00	5 880 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 600,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00
2051	Concessions, droits similaires	10 600,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 609 400,00	12 609,00	0,00	1 396 000,00	1 396 000,00	0,00	1 396 000,00
2111	Terrains nus	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00
2115	Terrains bâtis	950 000,00	3 200,00	0,00	545 000,00	545 000,00	0,00	545 000,00
2116	Cimetières	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	25 000,00	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00
2131	Bâtiments publics	283 800,00	5 923,00	0,00	404 000,00	404 000,00	0,00	404 000,00
2152	Installations de voirie	6 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	165 000,00	0,00	0,00	125 000,00	125 000,00	0,00	125 000,00
21611	Biens sous-jacents	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	48 000,00	48 000,00	0,00	48 000,00
2183	Matériel informatique	29 600,00	3 486,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	42 600,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	72 400,00	0,00	0,00	44 000,00	44 000,00	0,00	44 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	3 821 000,00	67 391,00	0,00	4 396 000,00	4 396 000,00	0,00	4 396 000,00
	Total des dépenses d'équipement	5 441 000,00	80 000,00	0,00	5 800 000,00	5 800 000,00	0,00	5 800 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

LA CHAPELLE SAINT AUBIN - MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 441 000,00	80 000,00	0,00	5 800 000,00	5 800 000,00	0,00	5 800 000,00	5 880 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	1 213,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	1 213,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	1 213,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 213,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
28	A Nouvelle mairie		3 446 422,19	5 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32	COURTS DE PADEL COUVERTS		500 803,90	3 877,00	0,00	0,00	0,00	0,00
38	CHAUFFERIE SAINT CHRISTOPHE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40	MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE		9 498,00	33 474,00	0,00	0,00	0,00	0,00
42	CHAUFFERIE MAISON POUR TOUS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
43	CABINET DENTAIRE		775 385,34	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
44	EXTENSION SALLE DE GYMNASTIQUE		0,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
46	CONSOLIDATION ET TRANSFORMATION MAIRIE BAT1		0,00	0,00	806 000,00	806 000,00	0,00	806 000,00
47	GENDARMERIE		71 073,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
48	HALLE DE TENNIS ACCESSIBILITE PMR		0,00	0,00	140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00
49	CIMETIERE NOUVEL ESPACE CINERAIRE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
50	ETUDE COUVERTURE SALLE OMNISPORTS/POSE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51	ESPACE VEGETALISE URBAIN		0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	0,00	400 000,00
52	PISTES DE PADEL BARDAGE COTE OUEST		0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
TOTAL			4 803 182,43	67 391,00	4 396 000,00	4 396 000,00	0,00	4 396 000,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 28
LIBELLE : A Nouvelle mairie
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		3 446 422,19	a	5 040,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 446 422,19	5 040,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	3 433 863,03	5 040,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	12 559,16	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		787 513,43	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	772 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	472 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	14 913,43	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	2 354,27	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	12 559,16	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-5 040,00
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 32
LIBELLE : COURTS DE PADEL COUVERTS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		500 803,90	a	3 877,00	b
				0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	564,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	564,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	26 263,80	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	20 470,80	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	4 317,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	1 476,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	473 976,10	3 877,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	466 364,76	3 877,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	7 611,34	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		55 111,34	c	0,00	d
				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	47 500,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	47 500,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	7 611,34	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	7 611,34	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-3 877,00
--------------------------------------	------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 38
LIBELLE : CHAUFFERIE SAINT CHRISTOPHE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 40
LIBELLE : MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		9 498,00	a	33 474,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	9 498,00	33 474,00	0,00		0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	9 498,00	33 474,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-33 474,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 42
LIBELLE : CHAUFFERIE MAISON POUR TOUS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 43
LIBELLE : CABINET DENTAIRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		775 385,34	a 25 000,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 982,76	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	7 982,76	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	767 402,58	25 000,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	767 402,58	25 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		60 438,55	c 134 173,00	128 477,00	d 128 477,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	57 502,80	134 173,00	128 477,00	128 477,00
1323	Subv. non transf. Départements	13 402,80	31 273,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	128 477,00	128 477,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	44 100,00	102 900,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	2 935,75	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	2 935,75	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	237 650,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 44
LIBELLE : EXTENSION SALLE DE GYMNASTIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	3 000 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-3 000 000,00
--------------------------------------	----------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 46
LIBELLE : CONSOLIDATION ET TRANSFORMATION MAIRIE BAT1
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
			0,00	806 000,00	806 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	806 000,00	806 000,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	806 000,00	806 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-806 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 47
LIBELLE : GENDARMERIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		71 073,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	71 073,00	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	71 073,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		16 841,94	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	16 841,94	0,00	26 946,00	26 946,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	16 841,94	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	26 946,00	26 946,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	26 946,00
--------------------------------------	------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 48
LIBELLE : HALLE DE TENNIS ACCESSIBILITE PMR
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	140 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	140 000,00	140 000,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	140 000,00	140 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-140 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 49
LIBELLE : CIMETIERE NOUVEL ESPACE CINERAIRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 50
LIBELLE : ETUDE COUVERTURE SALLE OMNISPORTS/POSE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 51
LIBELLE : ESPACE VEGETALISE URBAIN
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
				400 000,00	400 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-400 000,00
--------------------------------------	--------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 52
 LIBELLE : PISTES DE PADEL BARDAGE COTE OUEST
 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
				50 000,00	50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-50 000,00
--------------------------------------	-------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		5 020 488,00	134 173,00	5 307 152,00	5 307 152,00	5 441 325,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	552 125,00	134 173,00	155 423,00	155 423,00	289 596,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	44 676,00	31 273,00	0,00	0,00	31 273,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	70 228,00	0,00	128 477,00	128 477,00	128 477,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	437 221,00	102 900,00	26 946,00	26 946,00	129 846,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	13 949,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	13 949,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		566 074,00	134 173,00	155 423,00	155 423,00	289 596,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	319 414,00	0,00	107 729,00	107 729,00	107 729,00
10222	FCTVA	315 831,00	0,00	105 104,00	105 104,00	105 104,00
10223	TICPE 2e part	0,00	0,00	2 625,00	2 625,00	2 625,00
10228	Autres fonds d'investissement	3 583,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		319 414,00	0,00	107 729,00	107 729,00	107 729,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		885 488,00	134 173,00	263 152,00	263 152,00	397 325,00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 931 204,00		4 855 966,00	4 855 966,00	4 855 966,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	203 796,00		188 034,00	188 034,00	188 034,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	4 554,00		868,00	868,00	868,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	22 675,00		22 638,00	22 638,00	22 638,00
28182	Matériel de transport	19 023,00		5 745,00	5 745,00	5 745,00
28183	Matériel informatique	23 650,00		26 610,00	26 610,00	26 610,00

LA CHAPELLE SAINT AUBIN - MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
28184	Matériel de bureau et mobilier	76 808,00		81 096,00	81 096,00	81 096,00
28188	Autres immo. corporelles	57 086,00		51 077,00	51 077,00	51 077,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		4 135 000,00		5 044 000,00	5 044 000,00	5 044 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		7 325 000,00	0,00	0,00	8 475 000,00	8 475 000,00	0,00	8 475 000,00	8 475 000,00
011	Charges à caractère général (3)	1 300 000,00	0,00	0,00	1 445 000,00	1 445 000,00	0,00	1 445 000,00	1 445 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 555 000,00	0,00		1 658 000,00	1 658 000,00		1 658 000,00	1 658 000,00
014	Atténuations de produits	42 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00		18 000,00	18 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	285 000,00	0,00	0,00	298 000,00	298 000,00	0,00	298 000,00	298 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		3 182 000,00	0,00	0,00	3 419 000,00	3 419 000,00	0,00	3 419 000,00	3 419 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	5 000,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		8 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
Total des dépenses réelles		3 190 000,00	0,00	0,00	3 431 000,00	3 431 000,00	0,00	3 431 000,00	3 431 000,00
023	Virement à la section d'investissement	3 931 204,00			4 855 966,00	4 855 966,00		4 855 966,00	4 855 966,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	203 796,00			188 034,00	188 034,00		188 034,00	188 034,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 135 000,00			5 044 000,00	5 044 000,00		5 044 000,00	5 044 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	8 475 000,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 310 063,00	0,00	3 711 076,00	3 711 076,00	3 711 076,00
013	Atténuations de charges (2)	1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	120 215,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	81 495,00	0,00	1 949 438,00	1 949 438,00	1 949 438,00
731	Fiscalité locale	2 703 505,00	0,00	1 261 360,00	1 261 360,00	1 261 360,00
74	Dotations et participations (2)	260 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	137 635,00	0,00	165 578,00	165 578,00	165 578,00
Total des recettes de gestion des services		3 303 850,00	0,00	3 701 876,00	3 701 876,00	3 701 876,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	8 100,00	8 100,00	8 100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	5 000,00	0,00	1 100,00	1 100,00	1 100,00
Total des recettes financières		5 000,00	0,00	9 200,00	9 200,00	9 200,00
Total des recettes réelles		3 308 850,00	0,00	3 711 076,00	3 711 076,00	3 711 076,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 213,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 213,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	4 763 924,00
--	---------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	8 475 000,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		7 325 000,00	0,00	0,00	8 475 000,00	8 475 000,00	0,00	8 475 000,00	8 475 000,00
011	Charges à caractère général (4)	1 300 000,00	0,00	0,00	1 445 000,00	1 445 000,00	0,00	1 445 000,00	1 445 000,00
6042	Achats de prestations de services	44 500,00	0,00	0,00	69 500,00	69 500,00	0,00	69 500,00	69 500,00
60611	Eau et assainissement	11 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60612	Énergie - Électricité	363 000,00	0,00	0,00	350 000,00	350 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00
60622	Carburants	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
60623	Alimentation	63 000,00	0,00	0,00	73 000,00	73 000,00	0,00	73 000,00	73 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 500,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	18 000,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
60633	Fournitures de voirie	2 500,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60636	Vêtements de travail	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6064	Fournitures administratives	7 500,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6067	Fournitures scolaires	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6068	Autres matières et fournitures	78 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
6078	Autres marchandises	1 000,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
611	Contrats de prestations de services	15 000,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
613	Locations	25 000,00	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
61521	Entretien terrains	35 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	90 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	44 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	10 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	4 500,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
61524	Entretien bois et forêts	10 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	38 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6156	Maintenance	58 000,00	0,00	0,00	55 500,00	55 500,00	0,00	55 500,00	55 500,00
6161	Multirisques	14 000,00	0,00	0,00	27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	7 000,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6168	Autres primes d'assurance	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	5 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
618	Divers	30 000,00	0,00	0,00	14 500,00	14 500,00	0,00	14 500,00	14 500,00

LA CHAPELLE SAINT AUBIN - MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	96 000,00	0,00		114 000,00	114 000,00	0,00	114 000,00	114 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
625	Déplacements et missions	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	24 500,00	0,00		23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6282	Frais de gardiennage	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	60 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	3 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	0,00		127 000,00	127 000,00	0,00	127 000,00	127 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	16 000,00	0,00		17 500,00	17 500,00	0,00	17 500,00	17 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 555 000,00	0,00		1 658 000,00	1 658 000,00		1 658 000,00	1 658 000,00
6218	Autre personnel extérieur	14 000,00	0,00		19 580,00	19 580,00		19 580,00	19 580,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	38 000,00	0,00		39 780,00	39 780,00		39 780,00	39 780,00
6411	Personnel titulaire	1 026 000,00	0,00		1 065 000,00	1 065 000,00		1 065 000,00	1 065 000,00
6413	Personnel non titulaire	52 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	2 000,00	0,00		6 700,00	6 700,00		6 700,00	6 700,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	419 400,00	0,00		440 020,00	440 020,00		440 020,00	440 020,00
6470	Autres charges sociales	3 600,00	0,00		16 500,00	16 500,00		16 500,00	16 500,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00		420,00	420,00		420,00	420,00
014	Atténuations de produits	42 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00		18 000,00	18 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	17 096,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
7395	Reversements de fraction de TVA	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
7498	Autres revers./dotations, participations	24 904,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	285 000,00	0,00	0,00	298 000,00	298 000,00	0,00	298 000,00	298 000,00
65311	Indemnités de fonction	74 568,00	0,00		77 930,00	77 930,00	0,00	77 930,00	77 930,00
65312	Frais de mission et de déplacement	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
65313	Cotisations de retraite	12 659,00	0,00		14 250,00	14 250,00	0,00	14 250,00	14 250,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 403,00	0,00		8 900,00	8 900,00	0,00	8 900,00	8 900,00
65315	Formation	5 292,00	0,00		6 851,00	6 851,00	0,00	6 851,00	6 851,00

LA CHAPELLE SAINT AUBIN - MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	52,00	0,00		55,00	55,00	0,00	55,00	55,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 065,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	1 961,00	0,00		5 990,00	5 990,00	0,00	5 990,00	5 990,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	2 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 000,00	0,00		5 902,00	5 902,00	0,00	5 902,00	5 902,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	30 000,00	0,00		30 522,00	30 522,00	0,00	30 522,00	30 522,00
657362	Subv.Fonct. BA/régies	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	135 000,00	0,00		133 000,00	133 000,00	0,00	133 000,00	133 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		3 182 000,00	0,00	0,00	3 419 000,00	3 419 000,00	0,00	3 419 000,00	3 419 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	3 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	5 000,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	5 000,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		8 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
Total des dépenses réelles		3 190 000,00	0,00	0,00	3 431 000,00	3 431 000,00	0,00	3 431 000,00	3 431 000,00
023	Virement à la section d'investissement	3 931 204,00			4 855 966,00	4 855 966,00		4 855 966,00	4 855 966,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	203 796,00			188 034,00	188 034,00		188 034,00	188 034,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	203 796,00			188 034,00	188 034,00		188 034,00	188 034,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 135 000,00			5 044 000,00	5 044 000,00		5 044 000,00	5 044 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 310 063,00	0,00	3 711 076,00	3 711 076,00	3 711 076,00
013	Atténuations de charges (3)	1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	120 215,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	875,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
7062	Redevances services à caractère culturel	4 440,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
7066	Redevances services à caractère social	23 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	89 775,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	125,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	2 000,00	0,00	2 600,00	2 600,00	2 600,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	81 495,00	0,00	1 949 438,00	1 949 438,00	1 949 438,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	1 870 303,00	1 870 303,00	1 870 303,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	20 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
73221	FNGIR	48 495,00	0,00	48 495,00	48 495,00	48 495,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	13 000,00	0,00	10 640,00	10 640,00	10 640,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 703 505,00	0,00	1 261 360,00	1 261 360,00	1 261 360,00
73111	Impôts directs locaux	1 479 760,00	0,00	998 360,00	998 360,00	998 360,00
73112	Cotisation sur la VAE	290 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	658 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	59 489,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	35 426,00	0,00	83 000,00	83 000,00	83 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	180 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
74	Dotations et participations (3)	260 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
744	FCTVA	10 187,00	0,00	12 040,00	12 040,00	12 040,00
74718	Autres participations Etat	117,00	0,00	250,00	250,00	250,00
7473	Participation départements	290,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	10 000,00	0,00	11 400,00	11 400,00	11 400,00
74751	Participation GFP de rattachement	74 632,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
7478	Participation Autres organismes	3 600,00	0,00	1 499,00	1 499,00	1 499,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	9 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00

LA CHAPELLE SAINT AUBIN - MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN - BP - 2024

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
748312	D.C.R.T.P.	22 473,00	0,00	21 214,00	21 214,00	21 214,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	43 087,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	65 684,00	0,00	69 597,00	69 597,00	69 597,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	20 280,00	0,00	44 000,00	44 000,00	44 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	137 635,00	0,00	165 578,00	165 578,00	165 578,00
752	Revenus des immeubles	135 000,00	0,00	160 563,00	160 563,00	160 563,00
755	Dédits et pénalités	0,00	0,00	4 788,00	4 788,00	4 788,00
7588	Autres produits divers gestion courante	2 635,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	227,00	227,00	227,00
Total des recettes de gestion des services		3 303 850,00	0,00	3 701 876,00	3 701 876,00	3 701 876,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	8 100,00	8 100,00	8 100,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	8 100,00	8 100,00	8 100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	5 000,00		1 100,00	1 100,00	1 100,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	5 000,00		1 100,00	1 100,00	1 100,00
Total des recettes réelles		3 308 850,00	0,00	3 711 076,00	3 711 076,00	3 711 076,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 213,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte resultat	1 213,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 213,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2500.00 €		26-06-2023
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Aménagement de véhicules	5	26/06/2023
L	Equipement des cuisines	10	26/06/2023
L	Gros matériel et outillage	10	26/06/2023
L	Logiciels Informatiques	2	26/06/2023
L	Materiel audio-video-photo-télévisuel	5	26/06/2023
L	Materiel de Bureau et reproduction	5	26/06/2023
L	Materiel de Loisirs	5	26/06/2023
L	Matériel de Télécommunication	6	26/06/2023
L	Materiel Electro-ménager	5	26/06/2023
L	Matériel et outillage techniques de voirie, environnement	5	26/06/2023
L	Materiel Informatique	3	26/06/2023
L	Materiel medical	5	26/06/2023
L	Materiel sportif	5	26/06/2023
L	Mobilier Intérieur	10	26/06/2023
L	Mobilier Urbain	10	26/06/2023
L	Subventions versées sur immeubles ou installations	30	26/06/2023
L	Subventions versées sur infrastructures d'intérêt national	40	26/06/2023
L	Subventions versées sur mobiliers ou frais d'études	5	26/06/2023
L	Véhicules légers, utilitaires, agricoles et espaces verts	5	26/06/2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	3 000,00		6 100,00	9 100,00	5 000,00	4 100,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	3 000,00		6 100,00	9 100,00	5 000,00	4 100,00
Créances de plus 2 ans	3 000,00	14/04/2021	6 100,00	9 100,00	5 000,00	4 100,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	3 000,00		6 100,00	9 100,00	5 000,00	4 100,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	3 000,00		6 100,00	9 100,00	5 000,00	4 100,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					148 209,06	37 052,34										1 315,36	4 631,53	
COMMUNE DE LA CHAPELLE ST AUBIN	1997	P	Garantie 3 logts. PLA au dessus commerces	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATI	148 209,06	37 052,34	6,75	A	R	4,300	R		3,550	A-1		1 315,36	4 631,53	
TOTAL GENERAL					148 209,06	37 052,34										1 315,36	4 631,53	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	3 711 076,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					133 000,00
65748	31	SUBVENTION	COMITE FSGT SARTHE	Association	1 000,00
65748	32	SUBVENTION	RESTO DU COEUR	Association	1 000,00
65748	33	SUBVENTION	AFM COORDINATION TELETHON	Association	1 000,00
65748	17	SUBVENTION	UNION SYNDICALE APICOLE	Association	1 500,00
65748	34	RESERVE SUBVENTIONS NON AFFECTEES	DIVERS	Association	5 018,00
65748	3	SUBVENTION	LES AMIS DE ST CHRISTOPHE	Association	18 000,00
65748	4	SUBVENTION	ACCUEIL EDUCATIF	Association	20 000,00
65748	5	SUBVENTION	COOPERATIVE SCOLAIRE	Association	5 000,00
65748	7	SUBVENTION	ASCSA COUNTRY	Association	1 000,00
65748	18	SUBVENTION	VELO CLUB CONLINOIS	Association	2 200,00
65748	8	SUBVENTION	LES P TITS LUTINS	Association	500,00
65748	9	SUBVENTION	LES PETITS BOURDONS	Association	1 000,00
65748	10	SUBVENTION	AACSA	Association	800,00
65748	12	SUBVENTION	AVENIR REALITE LA CHAPELLE SAINT AUBIN	Association	1 200,00
65748	14	SUBVENTION	PARENTS D'ELEVES FCPE	Association	1 300,00
65748	15	SUBVENTION	ENCOURAGE MANS ASSOCIATION	Association	700,00
65748	16	SUBVENTION	UNC AFN OPEX	Association	400,00
65748	19	SUBVENTION	L'ANTONNIERE JUDO CLUB	Association	140,00
65748	36	SUBVENTION	72 ASSOCIATION POETIC'ALIX	Association	1 000,00
65748	23	SUBVENTION	CLUB DES RETRAITES	Association	600,00
65748	24	SUBVENTION	CONCILIATEURS DE JUSTICE	Association	100,00
65748	25	SUBVENTION	ECOLE DE MUSIQUE HEMIOLE	Entreprise	2 000,00
65748	1	SUBVENTION	ASCA	Association	65 742,00
65748	28	SUBVENTION	ASSOCIATION PAIN CONTRE LA FAIM	Association	1 800,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		8,00	1,66	9,66	8,66	0,00	8,66
Adjoint administratif	C	3,00	1,66	4,66	4,66	0,00	4,66
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		13,00	6,44	19,44	19,44	0,00	19,44
Adjoint technique	C	6,00	3,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint technique ppal 1ere cl	C	1,00	1,78	2,78	2,78	0,00	2,78
Adjoint technique ppal 2° cl	C	4,00	1,66	5,66	5,66	0,00	5,66
Agent de maîtrise	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
AGENT SPE PPAL DE 2EME CLASSE ECOLES MAT	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,89	0,89	0,89	0,00	0,89
Adjoint du patrimoine	C	0,00	0,89	0,89	0,89	0,00	0,89
Adjoint du patrimoine ppal 1° cl	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00

LA CHAPELLE SAINT AUBIN - MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN - BP - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint d'animation ppal 2° cl	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		25,00	8,99	33,99	32,99	0,00	32,99

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	438 675,00	438 675,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	54 173,00	54 173,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	5 149 104,00	5 149 104,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	5 149 104,00	5 149 104,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		5 149 104,00	III 5 149 104,00
Ressources propres externes de l'année (a)		105 104,00	105 104,00
10222	FCTVA	105 104,00	105 104,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		5 044 000,00	5 044 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	868,00	868,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	22 638,00	22 638,00
28182	Matériel de transport	5 745,00	5 745,00
28183	Matériel informatique	26 610,00	26 610,00
28184	Matériel de bureau et mobilier	81 096,00	81 096,00
28188	Autres immo. corporelles	51 077,00	51 077,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 855 966,00	4 855 966,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB		6 383 000,00	2,48	28,69	0,00	1 831 283,00
TFPNB		65 800,00	3,96	34,40	0,00	22 635,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		92 000,00	-23,87	13,20	0,00	12 144,00
TOTAL		6 540 800,00	-35,51			1 866 062,00
						-18,59

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2024

Présenté par Le MAIRE (1),

A La Chapelle-Saint-Aubin, le 15/04/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire

A La Chapelle-Saint-Aubin, le 15/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

BOURBLANC Alain	
BRETON Martine	
CZINOBER Laure	
DAINNE Carole	
DU GRAND PLACITRE Marie-Christine	
DUMONT Valérie	
FOURNIER Thierry	
GARNIER Dominique	
GIRARD Franck	
KRYGIER Sophie	
LAUNAY Martine	
LE BOLU Joël	
LEMESLE Régis	
MAUBOUSSIN Philippe	
NOURY Eric	
POTELAIN Vanessa	
PRIGENT Jean-Pierre	
ROMAIN Jean-Philippe	
VAN HAAFTEN Marika	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Certifié exécutoire par Le MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A La Chapelle-Saint-Aubin, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 15
 Nombre de suffrages exprimés : 19
 VOTES :

Pour : 19
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2024

Présenté par Le MAIRE (1),
 A La Chapelle-Saint-Aubin, le 15/04/2024



Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire
 A La Chapelle-Saint-Aubin, le 15/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

BOURBLANC Alain	
BRETON Martine	
CZINOBER Laure	
DAINNE Carole	Procuratry à BRETON Martine
DU GRAND PLACITRE Marie-Christine	
DUMONT Valérie	
FOURNIER Thierry	
GARNIER Dominique	Procuratry à DUMONT Valérie
GIRARD Franck	Procuratry à LEMESLE Régis
KRYGIER Sophie	
LAUNAY Martine	
LE BOLU Joël	
LEMESLE Régis	
MAUBOUSSIN Philippe	
NOURY Eric	
POTELAIN Vanessa	
PRIGENT Jean-Pierre	Procuratry à LAUNAY Martine
ROMAIN Jean-Philippe	
VAN HAAFTEN Marika	



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 10

Le quinze avril deux mille vingt-quatre, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Marika VAN HAAFTEN, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Dominique GARNIER a donné procuration à madame Valérie DUMONT ;
Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;
Monsieur Franck GIRARD a donné procuration à monsieur Régis LEMESLE ;
Madame Carole DAINNE a donné procuration à madame Martine BRETON ;

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 15 / Votants : 19 / Abstention : 0 / Pour : 19 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2024

Objet : Subvention au C.C.A.S.

Rapporteur : madame LAUNAY

Le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public de l'exercice 2023 ont été approuvés par le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale le 19 mars dernier suivant le détail ci-après :

- recettes de fonctionnement : 19 578,19 € (10 000,00 € de subvention communale et 9 578,19 € d'excédent reporté) ;
- dépenses de fonctionnement : 11 304,77 € ;
- résultat de fonctionnement : + 8 273,42 € ;
- recettes d'investissement : 3 189,44 € ;
- dépenses d'investissement : 3 392,18 € (déficit antérieur 1 594,72 € et 1 797,46 € de matériel de bureau et informatique ;
- résultat d'investissement : - 202,74 € ;
- résultat d'ensemble : + 8 070,68 € (- 1 507,51 € par rapport à 2022).

Il est proposé au conseil municipal d'allouer au C.C.A.S. une subvention de 12 000,00 € pour 2024, soit une augmentation de 2 000,00 € par rapport à l'année passée, destinée à couvrir ses charges qui sont en augmentation, notamment celles relatives aux ateliers à destination des seniors ainsi que du colis aux aînés dont le nombre de bénéficiaires croît, et d'imputer la dépense à l'article 657363 du budget communal.

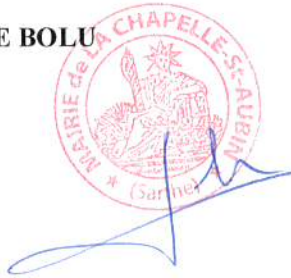
Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la proposition ci-dessus exposée relative à la subvention au centre communal d'action sociale pour 2024.

Pour copie conforme,
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Eric NOURY



« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 11

Le quinze avril deux mille vingt-quatre, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Marika VAN HAAFTEN, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Dominique GARNIER a donné procuration à madame Valérie DUMONT ;

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;

Monsieur Franck GIRARD a donné procuration à monsieur Régis LEMESLE ;

Madame Carole DAINNE a donné procuration à madame Martine BRETON ;

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 15 / Votants : 19 / Abstention : 0 / Pour : 19 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2024

Objet : Subvention aux associations

Rapporteur : monsieur LEMESLE

Tout.e élu.e siégeant dans le conseil d'administration d'une association pour laquelle une subvention est proposée est invité.e à quitter la séance et à ne pas prendre part au vote.

Après un tour de table, il ressort qu'aucun membre du conseil municipal ne siège avec voix délibérative au sein d'un conseil d'administration d'une association subventionnée par la collectivité.

Les demandes de subvention exprimées par les associations ont été étudiées par la commission « vie associative et sportive » le 7 mars puis retracées dans l'examen du projet de budget le 2 avril pour lequel les élus ont émis un avis favorable.

Le rapport d'orientation budgétaire présenté le 11 mars mentionnait que « le soutien à la vie associative sera maintenu avec, sur proposition de la commission, 127 982,00 € de subventions. »

Exceptée l'aide à l'installation versée à un médecin pour 7 500,00 €, cela représente une progression de 6 292,00 € (121 020,00 € de subventions aux associations en 2023), soit + 5,75 %.

Aux subventions, s'ajoutent les mises à disposition de locaux dont les charges de fonctionnement qui sont supportées par la collectivité, notamment l'électricité, le gaz et l'entretien ménager (assuré en régie sauf au complexe sportif où la prestation est externalisée), ont progressé considérablement.

133 000,00 € ont été inscrits au budget primitif 2024 à l'article 65748 du budget communal, « subventions autres personnes de droit privé », associations qui ont signé le contrat d'engagement républicain.

Elles portent sur 127 982,00 € aux associations ainsi qu'une somme non affectée en réserve de 5 018,00 €.

Il est à noter que l'association Planète Zikos a sollicité un concours de 1 000,00 € destiné à couvrir le déficit d'un festival organisé en 2022 pour lequel, si la collectivité avait mis gracieusement « l'Espace Culturel l'Orée du Bois » (E.C.O.B.) à disposition à l'instar d'une utilisation annuelle par association, aucun programme ni financement de l'activité ne lui avaient été exposés préalablement.

Au regard de cet état de fait, la commission propose de n'attribuer aucune subvention, étant précisé que l'association a sollicité le prêt de l'E.C.O.B. et de la salle des Buis pour deux manifestations cette année.

Associations	Subventions en €
Amicale Sportive de La Chapelle Saint Aubin	52 263,00
A.S.C.A. – concours spécifique pour matériel (9 429 €), stage basket (3 000 €), récompenses tournois et compétitions (1 050 €)	13 479,00
Les Amis de Saint Christophe	18 000,00
Accueil Educatif Extra-Scolaire	16 000,00
Accueil Educatif Extra-Scolaire – concours spécifique soutien aux enfants capellaubinois pour séjour neige aux vacances d'hiver en février	4 000,00
Coopérative scolaire	4 600,00
Coopérative scolaire – concours spécifique pour l'achat de jouets de Noël jusqu'à présent offerts par la collectivité	400,00
Vélo Club de Conlie – trois épreuves le 28 avril : U15, U17, U19/open 1-2-3	2 200,00
Hémiole (camp musique 2 ^{ème} semaine des vacances de printemps)	2 000,00
Pain contre la Faim	1 800,00
Union Syndicale Apicole Sarthoise	1 500,00
Association des Parents d'Elèves (organisation du Carnaval le 7 avril et du bric-à-brac le 29 septembre)	1 300,00
Avenir Réalité La Chapelle Saint Aubin (A.R.C.)	1 200,00
Association Sarthoise Chapelle Saint Aubin (A.S.C.S.A.) Country	1 000,00
Les Petits Bourdons	1 000,00
Association Française contre les Myopathies (A.F.M.) : Téléthon délégation de la Sarthe (édition 2024)	1 000,00
Poëtic Alix (dont fonctionnement 500 € et aide à l'acquisition d'un logiciel 500 €)	1 000,00
Les Restos du Cœur de la Sarthe	1 000,00
Comité F.S.G.T. Sarthe (section cyclisme) : 3 heures VTT en solo, duo, trio et trio famille le 12 octobre sur le site de Saint Christophe	1 000,00
Amicale Accordéoniste de La Chapelle Saint Aubin	800,00
Encourage Mans	700,00
Club des Retraités / Générations Mouvement	600,00
Les P'tits Lutins de Saint Aubin	500,00
Section locale U.N.C. - A.F.N – Soldats de France	400,00
Antonnière Judo Club	140,00
Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers	100,00
Planète Zikos	0,00
<i>Sous-total associations</i>	<i>127 982,00</i>
Autres	Subventions en €
Somme non affectée (réserve)	5 018,00
<i>Sous-total autres</i>	<i>5 018,00</i>
TOTAL GENERAL ARTICLE 65748	133 000,00

Les versements pourraient intervenir comme suit :

Associations	2024/04	2024/05	2024/06	2024/07	2024/08	2024/09	2024/10	2024/11	2024/12	Total
Amicale Sportive de La Chapelle Saint Aubin (A.S.C.A.)	17 423	4 355	4 355	4 355	4 355	4 355	4 355	4 355	4 355	52 263
A.S.C.A. – concours spécifique pour matériel, stage basket, récompenses	4 495	1 123	1 123	1 123	1 123	1 123	1 123	1 123	1 123	13 479
Les Amis de Saint Christophe	6 000	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	18 000
Accueil Educatif Extra-Scolaire	5 320	1 335	1 335	1 335	1 335	1 335	1 335	1 335	1 335	16 000
Accueil Educatif Extra-Scolaire – séjour neige	4 000									4 000
Coopérative scolaire	2 300					2 300				4 600
Coopérative scolaire – concours spécifique jouets de Noël								400		400
Vélo Club de Conlie	2 200									2 200
Hémiole (camp musique)	2 000									2 000
Pain contre la Faim	1 800									1 800
Union Syndicale Apicole Sarthoise	1 500									1 500
Association des Parents d'Elèves	800					500				1 300
Avenir Réalité La Chapelle Saint Aubin (A.R.C.)	1 200									1 200
A.S.C.S.A. Country	1 000									1 000
Les Petits Bourdons	1 000									1 000
A.F.M. Téléthon délégation de la Sarthe (édition 2024)								1 000		1 000
Poëtic Alix	1 000									1 000
Les Restos du Cœur de la Sarthe	500							500		1 000
Comité F.S.G.T. Sarthe (section cyclisme)						1 000				1 000
Amicale Accordéoniste	800									800
Encourage Mans	700									700
Club des Retraités / Générations Mouvement	600									600
Les P'tits Lutins de Saint Aubin	500									500
Section locale U.N.C. – A.F.N – Soldats de France	400									400
Antonnière Judo Club	140									140
Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers	100									100
Somme non affectée (réserve) : 5 018,00 €										
TOTAL	55 778	8 313	8 313	8 313	8 313	12 113	8 313	10 213	8 313	127 982

Considérant ce qui précède, il est proposé au conseil municipal :

- d'une part, d'allouer aux associations 127 982,00 € de subventions suivant le détail ci-dessus exposé ;
- d'autre part, de mettre en réserve la somme non affectée de 5 018,00 € pour d'éventuelles subventions ultérieures.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la proposition ci-dessus exposée relative aux subventions à attribuer aux associations pour l'année 2024 ainsi que l'échéancier des versements à intervenir.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Eric NOURY

A blue ink signature, likely of Eric Noury, is written in a cursive style.

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 12

Le quinze avril deux mille vingt-quatre, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Marika VAN HAAFTEN, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Dominique GARNIER a donné procuration à madame Valérie DUMONT ;

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;

Monsieur Franck GIRARD a donné procuration à monsieur Régis LEMESLE ;

Madame Carole DAINNE a donné procuration à madame Martine BRETON ;

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 15 / Votants : 19 / Abstention : 0 / Pour : 19 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2024

Objet : Subvention au S.I.V.O.M. de l'Antonnière pour l'enseignement musical – avenant n° 8 à la convention

Rapporteur : madame BRETON

Depuis la fusion absorption des activités de l'association la Clé de Sol Capellaubinoise par l'Ecole de Musique de l'Antonnière en septembre 2016, la collectivité apporte un concours financier au S.I.V.O.M. de l'Antonnière destiné au financement des activités musicales suivies par les habitants de la commune.

Par délibération du 25 septembre 2023, une subvention de 27 038,11 € a été allouée au S.I.V.O.M. l'année passée dont – 1 849,56 € de régularisation de l'exercice précédent et un acompte prévisionnel de 28 887,67 € pour 2023 (déduction faite de la subvention du Conseil départemental de 3 000,00 €).

Les comptes définitifs du syndicat intercommunal font apparaître :

- d'une part, que la participation de la commune pour 2023 s'élève à 32 061,23 €, soit une régularisation à intervenir cette année à hauteur de + 5 023,12 € ;
- d'autre part, que l'avance due par la collectivité pour 2024 s'établit à 28 498,34 €, somme de laquelle doit être ôtée la subvention prévisionnelle de 3 000,00 € allouée par le Conseil départemental, soit une participation de 25 498,34 € ;
- enfin, que **le montant de la subvention 2024 est au total de 30 521,46 €** (régularisation cotisation réelle 2023 : + 5 023,12 € + participation prévisionnelle 2024 : 25 498,34 €).

Le bilan 2023 dressé par le S.I.V.O.M. est le suivant :

- effectifs réels de 2022/2023 : 49,50 [37 habitants de La Chapelle Saint Aubin et 35,75 extérieurs soit 25 % de l'effectif total extérieur (143)] pour un total de 304 adhérents (+ 90 / l'année 2021/2022), soit 23,93 %	
- cotisations	: 23 102,92 €
- salaire du directeur proratisé (5 heures)	: 7 511,78 €
- salaire de l'assistante administrative proratisé (1 heure)	: 1 446,54 €
<hr/>	
Total de la subvention due par La Chapelle Saint Aubin	: 32 061,23 €
- à déduire avance subvention versée en 2023	: -27 038,11 €
- à ajouter sur l'appel 2024 (régularisation 2023)	: + 5 023,12 €

Le budget prévisionnel 2024 établi par le S.I.V.O.M. se présente successivement :

- effectifs affectés de 2023/2024 : 64 [30 habitants de La Chapelle Saint Aubin et 34 extérieurs soit 25 % de l'effectif total extérieur (136)] pour un total de 281 adhérents, soit 22,7758 %	
- cotisations	: 19 131,67 €
- salaire du directeur proratisé (5 heures)	: 7 850,00 €
- salaire de l'assistante administrative proratisé (1 heure)	: 1 516,67 €
<hr/>	
Total de l'avance due par La Chapelle Saint Aubin	: 28 498,34 €
- à déduire subvention du Conseil départemental	: -3 000,00 €
- Subvention prévisionnelle 2024	: 25 498,34 €

Le projet d'avenant n° 8 à la convention approuvée par délibération du conseil municipal du 12 décembre 2016 est exposé ci-après.

AVENANT N° 08

A LA CONVENTION DE PARTENARIAT concernant la mise en œuvre de moyens financiers, mobiliers et immobiliers par La Chapelle Saint Aubin pour permettre la continuité de la pratique musicale sur son territoire, établie les 15 et 19 décembre 2016 entre le S.I.V.O.M. de l'Antonnière représenté par sa Présidente, Angela SYLLA, et la commune de La Chapelle Saint Aubin représentée par son Maire, Joël LE BOLU.

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

L'article 1.2 expose la façon dont est calculée la participation financière :

- 1°) Calcul du réel 2023 conformément aux résultats de l'exercice communiqués par l'école de Musique et permettant la régularisation de l'avance versée en octobre 2023.

- 2°) Calcul de l'avance 2024 de la manière suivante :
 - participation à hauteur de l'adhésion des adhérents de la Chapelle Saint Aubin, conformément au schéma départemental soumis au S.I.V.O.M. de l'Antonnière à partir du 1^{er} janvier 2023.
 - participation à 25% de l'adhésion des adhérents extérieurs aux communes d'Aigné, La Chapelle Saint Aubin, La Milesse et Saint Saturnin.

A ces participations, il sera rajouté le temps d'accroissement d'heures de la direction et de la comptable dû à la fusion (5 heures / semaine pour la direction et 1 heure / semaine pour la comptable à ce qui a été indiqué dans l'avenant n° 7 de l'année 2023).

Cette somme sera régularisée à A+1 lorsque l'école de musique aura produit ses résultats de l'exercice 2024.

EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Toutes les clauses initiales de la convention auxquelles il n'est pas dérogé par le présent document demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant.

Le montant de la régularisation 2023 et de l'avance de la participation pour l'année 2024 s'élève à 30 521,46 € conformément aux calculs détaillés en annexe 1 ci-joints.

A La Milesse, le 2024.

Pour le S.I.V.O.M. de l'Antonnière,

**La Présidente,
 Angela SYLLA**

Pour la commune de La Chapelle Saint Aubin

**Le Maire,
 Joël LE BOLU**

ANNEXE 1 A L'AVENANT N° 08

<u>SUBVENTION Réel 2023</u>	
	<i>Subvention</i>
<i>Les effectifs réels de 2022/2023 : 304 au total / Extérieur 143 (+65) / La Chapelle 37 (+7) / Saint Saturnin 47 (+1) / La Milesse 46 (+14) / Aigné 31 (+3)</i>	<i>La Chapelle 37 + 35,75 (ext / 4) = 72,75 soit 23,93 %</i>
<i>Pour information : effectifs totaux de l'école de Musique : 304 (+90)</i>	
<i>Cotisations réelles 2021/2023 : 96 540,00 €</i>	
<i>Part cotisation affectée à La Chapelle (23,93092 % de 96 540,00 €)</i>	23 102,92 €
<i>Salaire de la direction (5 heures hebdo)</i>	7 511,78 €
<i>Salaire de l'aide administrative (1 heure hebdo)</i>	1 446,54 €

<i>Total de la subvention due par La Chapelle Saint Aubin</i>	32 061,23 €
<i>Avance d'octobre 2023</i>	-27 038,11 €

<i>(1) A déduire sur l'appel 2024</i>	5 023,12 €
<u>Avance SUBVENTION prévisionnelle 2024</u>	
	<i>Subvention</i>
<i>Effectifs affectés : 64 (30 habitants à la Chapelle & 34 extérieurs soit 25% de l'effectif total extérieur de 136) 281 au total</i>	
<i>Cotisations : 84 000,00 €</i>	
<i>Part cotisation affectée à La Chapelle</i>	19 131,67 €
<i>Salaire de la direction (5 heures hebdo)</i>	7 850,00 €
<i>Salaire de l'aide administrative (1 heure hebdo)</i>	1 516,67 €

<i>(2) Total de l'avance due par La Chapelle</i>	28 498,34 €
<i>(3) Subvention du Département</i>	-3 000,00 €
<i>Montant à inscrire en dépense au budget 2024 (1) + (2) - (3)</i>	30 521,46 €

Considérant ce qui précède, il est proposé au conseil municipal :

- d'une part, d'allouer au S.I.V.O.M. de l'Antonnière une subvention de 30 521,46 € et d'imputer la dépense à l'article 657358 du budget communal, « subvention de fonctionnement aux autres groupements de collectivités » ;
- d'autre part, d'autoriser monsieur le maire ou son représentant dûment habilité à signer l'avenant n° 8 à la convention avec le S.I.V.O.M. de l'Antonnière.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la proposition ci-dessus exposée relative à la subvention à verser pour l'enseignement musical au S.I.V.O.M. de l'Antonnière en 2024 et à l'avenant n° 8 à la convention.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Eric NOURY



« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 13

Le quinze avril deux mille vingt-quatre, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Marika VAN HAAFTEN, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Dominique GARNIER a donné procuration à madame Valérie DUMONT ;

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;

Monsieur Franck GIRARD a donné procuration à monsieur Régis LEMESLE ;

Madame Carole DAINNE a donné procuration à madame Martine BRETON ;

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 15 / Votants : 19 / Abstention : 0 / Pour : 19 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2024

Objet : Projet d'extension de la salle de gymnastique

Rapporteurs : messieurs LE BOLU et LEMESLE

La section gymnastique de l'Association Sportive de la Chapelle Saint Aubin compte 353 adhérents, 39 capellaubinois (11 %) ainsi que 314 domiciliés en dehors de la commune dont 197 sur Le Mans Métropole (56 %) [45 domiciliés sur Le Mans (13 %), 152 sur les autres communes de la communauté urbaine] et 117 en dehors de ce territoire (33 %).

Les jeunes gymnastes qui pratiquent leur activité n'évoluent pas dans les meilleures conditions.

En effet, au regard de la superficie de l'espace dédié de 350 m² au sein de la salle omnisports, le praticable de 169 m² (13 x 13 mètres) ainsi que la multiplicité des agrès ne dégagent pas suffisamment de place pour évoluer en sécurité.

A ce titre, pour le saut de cheval, les sportifs doivent prendre leur élan depuis le hall du club-house, ce qui présente des risques de choc qui pourraient être lourds de conséquences.

Aussi, dans sa profession de foi, le conseil municipal a pris l'engagement d'agrandir la salle de gymnastique.

De nombreuses rencontres avec les responsables de la section, de l'encadrant, de représentants du comité départemental de gymnastique et d'un équipementier ont permis de définir le besoin qui porterait sur un doublement de la surface de la salle (total de 700 m², soit + 350 m²) et l'adjonction de vestiaires dédiés accolés à la salle (135 m²).

Durant cette période, Le Mans Métropole a pris la compétence des grands équipements sportifs structurants, Antarès et le stade Marie Marvingt ont été transférés à la communauté urbaine moyennant des compensations financières versées par la ville du Mans ; le vélodrome et l'hippodrome sont également communautaires, un boulodrome pourrait aussi être construit par la Métropole.

La ville du Mans compte trois clubs de gymnastique, savoir l'Avant-Garde, la Persévérante et l'Union Sarthoise qui exercent dans des locaux qui ne sont plus adaptés.

L'idée a été avancée par les élus manceaux de les transférer dans un bâtiment vacant à hauteur du terminus du tramway à l'Université qui était précédemment occupé pour du football en salle.

Cela poserait le problème de concentrer en un seul lieu de la ville la pratique de la gymnastique la plupart du temps par de jeunes enfants et adolescent.e.s. avec la problématique de l'éloignement et du transport pour ceux des quartiers est et sud.

Des locaux spécifiques à la gymnastique dans plusieurs lieux de l'agglomération apparaîtraient plus adaptés.

C'est avec cet objectif que des démarches ont été entreprises auprès du président de Le Mans Métropole pour intégrer à la réflexion le dossier sur La Chapelle Saint Aubin.

Sous maîtrise d'ouvrage communautaire, outre l'extension de la salle actuelle susceptible par la suite de poser un souci de gestion dans les charges de fonctionnement des autres disciplines, la construction d'un nouveau bâtiment pour la gymnastique par Le Mans Métropole pourrait s'envisager sur l'emprise du terrain de football en falun très peu utilisé par la section football.

Dans ce second schéma, il conviendrait de procéder à un agrandissement du parking au moyen d'une acquisition du champ contigu.

Monsieur Le Foll, président de Le Mans Métropole, a chargé ses services d'étudier ce dossier.

Une rencontre aura lieu le 19 avril prochain avec les cadres de la direction générale adjointe Education, Culture et Sports.

Considérant les enjeux présentés par un ouvrage dont le financement de la construction et son fonctionnement apparaissent ressortir de la compétence de l'intercommunalité, il s'avère opportun et judicieux de poursuivre la concertation avec Le Mans Métropole.

Dans l'éventualité où le programme ne serait pas supporté par l'équipement public de coopération intercommunale, à titre provisionnel, des crédits ont été inscrits au budget communal 2024 à hauteur de trois millions d'euros pour l'extension de la salle de gymnastique.

A l'inverse, si l'opération était portée par la communauté urbaine, les crédits budgétaires seraient fléchés sur d'autres opérations, en particulier la réhabilitation de l'ancienne mairie.

Discussion

Monsieur le maire précise que ce dossier de salle de gymnastique a été présenté au président de Le Mans Métropole, à son cabinet et à la direction générale et qu'il se veut optimiste quant à la suite qui pourra lui être réservée.

A cet égard, il invite le conseil municipal à surseoir à sa décision dans l'attente du retour qui sera apporté par la Métropole.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la proposition ci-dessus exposée relative au projet d'extension de la salle de gymnastique.

Pour copie conforme,
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Eric NOURY



« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 14

Le quinze avril deux mille vingt-quatre, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Marika VAN HAAFTEN, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Dominique GARNIER a donné procuration à madame Valérie DUMONT ;
Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;
Monsieur Franck GIRARD a donné procuration à monsieur Régis LEMESLE ;
Madame Carole DAINNE a donné procuration à madame Martine BRETON ;

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 15 / Votants : 19 / Abstention : 0 / Pour : 19 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2024

Objet : Mise en accessibilité de la halle de tennis : projet d'aménagement des réserves

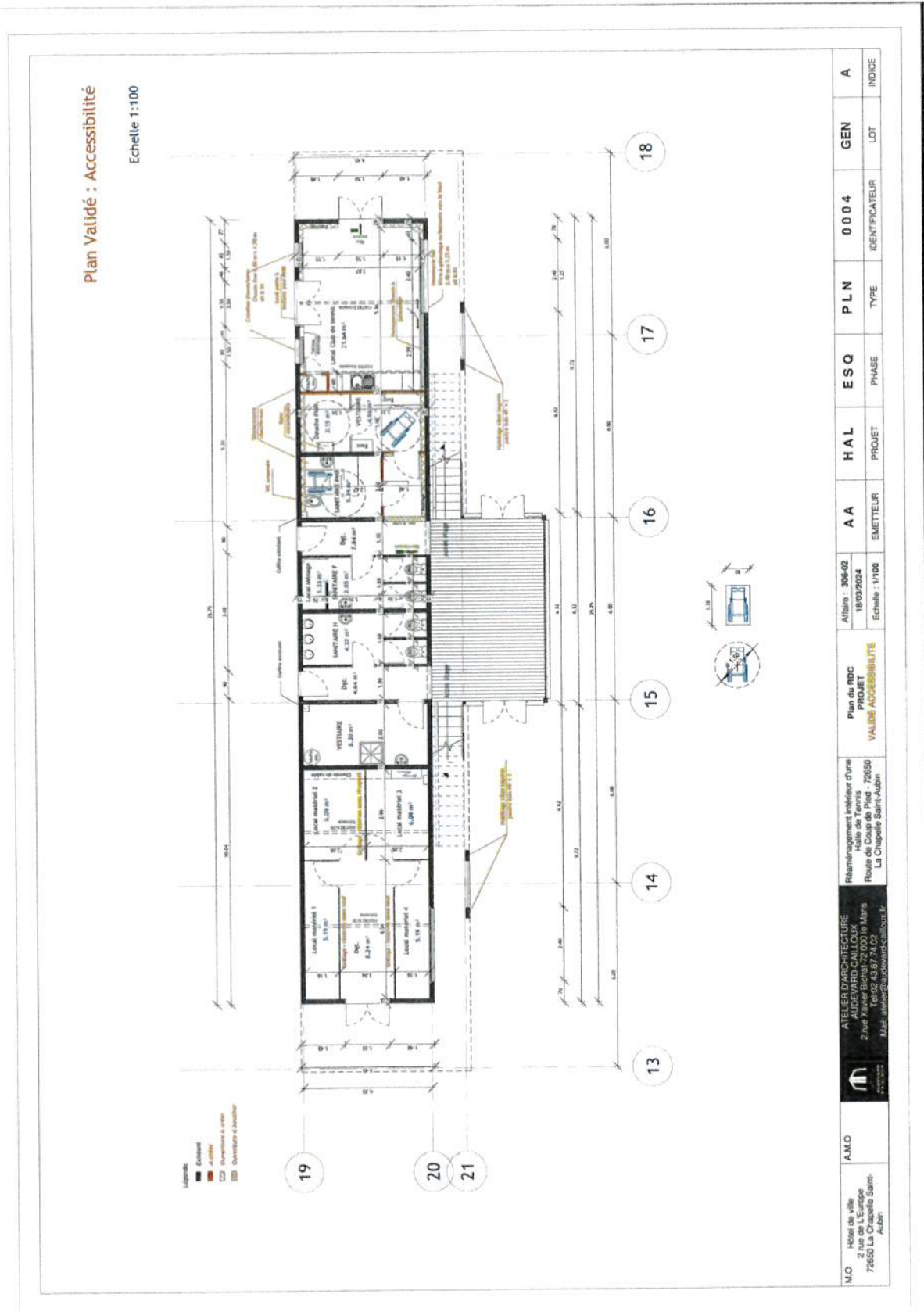
Rapporteurs : messieurs LEMESLE et MAUBOUSSIN

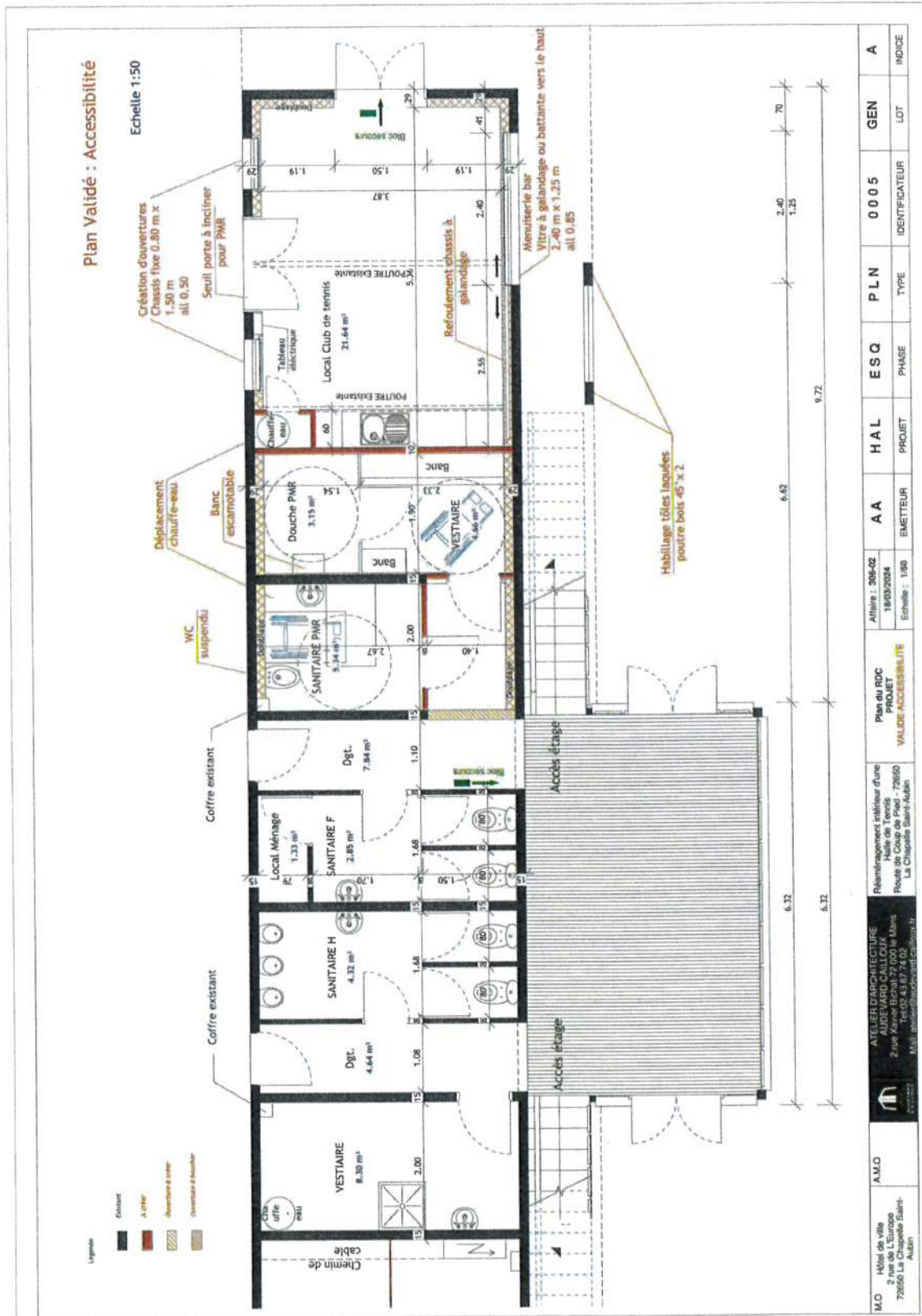
La halle de tennis construite en 1990 ne satisfait pas aux conditions d'accueil des personnes à mobilité réduite désireuses de pratiquer ce sport ainsi que le padel, les vestiaires et sanitaires étant communs aux deux activités.

La mise aux normes de ce bâtiment inscrite à l'agenda d'accessibilité programmée applicable aux établissements communaux recevant du public a pris du retard auquel il convient de remédier dans les meilleurs délais ainsi que l'ont rappelé les services de l'Etat.

Les deux réserves et les sanitaires existants situés au rez-de-chaussée du bâtiment devront être aménagés pour satisfaire aux obligations, un local buvette est aussi prévu.

Un marché a été attribué en novembre 2023 au cabinet Audevard-Cailloux, architecte au Mans, afin d'assurer la maîtrise d'œuvre de ce programme dont les plans d'agencement intérieur sont présentés ci-après.





M.O	Hélios de ville 2 rue de l'Europe 72650 La Chapelle Saint- Aubin	A.M.O	ATELIER D'ARCHITECTURE AUDEYARD CALLOUJA 2 rue de l'Europe 72650 La Chapelle Saint- Aubin Mobi : 0612480400 / 0612480401	Réaménagement intérieur d'une Halle de Tennis Route de Coque de Pied - 72650 La Chapelle Saint-Aubin	Plan de RDC PROJET	AA	HAL	ESQ	PLN	0005	GEN	A
				VALIDE ACCESSIBILITE	EMETTEUR	PROJET	PHASE	TYPE	IDENTIFICATEUR	LOT	INDICE	
				Affaire : 206-02 18/03/2024								
				Echelle : 1/50								

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 92 127,00 € hors taxes assorti d'une marge de 5 %, soit 96 733,35 € H.T., l'ensemble arrondi ne devant pas excéder 100 000,00 € H.T., au regard des crédits ouverts au budget 2024 à l'opération n° 48 pour un montant de 140 000,00 € destinés à couvrir outre les travaux, les honoraires de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique et des extincteurs.

Considérant ce qui précède, il est proposé au conseil municipal ;

- d'approuver le projet de réaménagement ci-dessus exposé ainsi que le coût estimatif prévisionnel des travaux ;
- d'autoriser monsieur le maire à déposer la demande de permis de construire s'y rapportant ;
- de désigner madame Garnier et, en son absence, madame Dumont aux fins :
 - o d'accuser réception du dépôt du permis de construire ;
 - o de signer toute demande de pièces complémentaires ;
 - o d'accepter ou refuser le permis de construire au regard de la réglementation applicable.

Discussion

A la demande de madame du Grand Placitre, monsieur Lemesle précise que le club-house qui se trouve à l'étage sera conservé et qu'un second espace de convivialité accessible aux personnes à mobilité réduite sera aménagé au rez-de-chaussée.

Monsieur Mauboussin ajoute que ce parti technique pour un nouveau cadre chaleureux a été privilégié à celui se rapportant à l'installation d'un ascenseur entraînant un coût à la construction plus élevé ainsi qu'un contrat de maintenance.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la proposition ci-dessus exposée relative au projet d'aménagement des réserves dans le cadre de la mise en accessibilité de la halle de tennis.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU

Le secrétaire de séance

Eric NOURY

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 15

Le quinze avril deux mille vingt-quatre, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Marika VAN HAAFTEN, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Dominique GARNIER a donné procuration à madame Valérie DUMONT ;

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;

Monsieur Franck GIRARD a donné procuration à monsieur Régis LEMESLE ;

Madame Carole DAINNE a donné procuration à madame Martine BRETON ;

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 15 / Votants : 19 / Abstention : 1 / Pour : 16 / Contre : 2

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2024

Objet : Transfert ou non du pouvoir de police pour les enseignes, pré-enseignes et publicités au Président de Le Mans Métropole

Rapporteur : monsieur LE BOLU

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les maires des communes sont compétents en matière de police de la publicité.

Pour renforcer le rôle des élus locaux dans la protection du cadre de vie des administrés et mutualiser l'exercice de cette police en évitant une charge trop lourde pour les petites communes, l'article 17 de la loi Climat et Résilience (loi n°2021-1101 du 22 août 2021) prévoit le transfert des pouvoirs de police de la publicité du maire au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dans les conditions et selon les modalités fixées par l'article L.5211-9-2 du code général des collectivités territoriales.

Ce transfert est automatique pour les communes car la communauté urbaine Le Mans Métropole est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (P.L.U.i.) et de Règlement Local de Publicité intercommunal (R.L.P.i.).

La police de la publicité consiste à :

- instruire les demandes d'autorisations préalables, des enseignes, pré-enseignes et publicités ;
- contrôler le respect de la réglementation ;
- mettre en demeure les contrevenants de mettre fin aux infractions, prononcer des sanctions administratives en cas de non-respect de la réglementation et le cas échéant de porter l'infraction à la connaissance de la justice pénale.

Toutefois le transfert aura lieu à l'issue d'un délai d'opposition :

- soit le 1^{er} juillet 2024 (si aucun maire ne s'est opposé dans le délai de six mois – la police est exercée par le président de la communauté Urbaine Le Mans Métropole sur la totalité du territoire intercommunal) ;
- soit le 1^{er} août 2024 (si au moins un maire s'est préalablement opposé au transfert et si le président de la communauté Urbaine Le Mans Métropole ne renonce pas à l'exercice de la police de la publicité avant le 1^{er} août 2024). Les maires qui ne se sont pas opposés conservent l'exercice de cette police au-delà du 1^{er} août 2024.

Si au moins un maire s'est préalablement opposé au transfert et si le président de la communauté Urbaine Le Mans Métropole renonce à l'exercice de la police de la publicité avant le 1^{er} août 2024, les maires conservent l'exercice de cette police au-delà du 1^{er} août 2024.

A l'exception du maire de Saint-Georges-du Bois, les autres élus sollicités par monsieur Le Bolu ont fait savoir être favorables au transfert du pouvoir de police de la publicité au président de Le Mans Métropole.

Considérant ce qui précède, le conseil municipal est invité :

- soit, à ne pas s'opposer au transfert du pouvoir de police de la publicité au président de Le Mans Métropole ;
- soit, à s'opposer au transfert du pouvoir de police de la publicité au président de Le Mans Métropole ;
- et charger monsieur le maire de notifier la décision au président de la communauté urbaine.

Discussion

Monsieur le maire propose au conseil municipal de transférer le pouvoir de police de la publicité au président de Le Mans Métropole.

Madame Breton rappelle qu'à l'occasion de l'examen de ce dossier le 8 avril dernier, madame Dainne n'était pas favorable au transfert.

Madame Dumont indique qu'il en était de même pour madame Garnier.

Mesdames Breton et Dumont, respectivement mandataires de mesdames Dainne et Garnier s'opposent pour le compte de leur mandat au transfert du pouvoir de police de la publicité au président de Le Mans Métropole.

Madame Launay n'ayant pas reçu de consigne de vote de la part de monsieur Prigent s'abstient pour le compte de celui-ci.

Enfin monsieur Girard a fait savoir par courrier électronique être favorable audit transfert du pouvoir de police de la publicité au président de la communauté urbaine.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par seize voix pour, deux voix contre (madame Breton pour le compte de madame Dainne et madame Dumont pour le compte de madame Garnier), une abstention (madame Launay pour le compte de monsieur Prigent) :

- de ne pas s'opposer au transfert du pouvoir de police de la publicité au président de Le Mans Métropole ;
- et charge monsieur le maire de notifier la décision au président de la communauté urbaine.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU

The image shows a blue ink signature of Joël Le Bolu written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN' around the perimeter and a central emblem featuring a hand holding a scale.

Le secrétaire de séance

Eric NOURY

A blue ink signature of Eric Noury.

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 16

Le quinze avril deux mille vingt-quatre, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Marika VAN HAAFTEN, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Dominique GARNIER a donné procuration à madame Valérie DUMONT ;

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;

Monsieur Franck GIRARD a donné procuration à monsieur Régis LEMESLE ;

Madame Carole DAINNE a donné procuration à madame Martine BRETON ;

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 15 / Votants : 19 / Abstention : 0 / Pour : 19 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2024

Objet : Compte-rendu de l'emploi des décisions

Rapporteur : monsieur LE BOLU

Conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire suivant l'article L.2122-22 du code précité.

Depuis la dernière séance, un acte a été édicté :

- **Décision n° 1** du 19 mars 2024 relative à l'avenant n° 1 au marché n° 2023-13 auprès de Groupama Centre Manche se rapportant au lot n° 1 pour l'assurance des dommages aux biens et des risques annexes (assurance du pavillon sur la propriété cadastrée section AC n° 216 sise 1 rue de Coup de Pied).

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal prend acte de cette communication.

Pour copie conforme,
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Eric NOURY

A blue ink signature of Eric Noury.

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »